

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de
Master En Sciences Economiques

Option : Economie Appliquée Et Ingénierie Financière

Thème:

**Etude de l'efficacité de la politique fiscale anti-
tabac en Algérie**

Préparé par :
- Blaide chafia
Bellili zahia

Dirigé par :
- Kendi Nabila
- Hidra Younes

Date de soutenance :

Jury :

Président : Mr henniche.A
Examineur : Mr Chelane.S
Rapporteur : Mr Hidra/ M Kendi

Remerciements

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à notre encadreur **Mr HIDRA Younes**, pour son accompagnement tout le long de ce travail. Et de même, à témoigner toute notre gratitude et nos remerciements à **M^{me} HIDRA-KENDI Nabila** pour ses conseils avisés, ses corrections et l'aide dont elle nous a fait part.

Nous remercions infiniment le personnel du service de la **SNTA** d'Alger, particulièrement **Mr HIMER**, **Mr ALI** pour leur compréhension et leur aide remarquable qui nous a permis d'accéder à la documentation nécessaire pour notre travail ;

Ainsi qu'à la directrice de l'ONS **Mme kadi aicha** et **Mr HAMID**.

On voudrait également témoigner toute notre gratitude à tous ceux qui nous ont apporté leurs aides pour mener à terme ce travail.

Dédicaces

À mes très chers parents,

À mes frères et sœurs

À tous mes amis(es).

Zahia

Dédicaces

À mes très chers parents,

À mes frères et sœurs

À tous mes amis(es).

Chafia

Liste des abréviations

Liste des abréviations

- **BATA** : British American Tobacco Algéria
- **BIC** : Bénéfice Industriel et Commerciaux
- **BPCO** : la broncho-pneumopathie chronique obstructive
- **CCG** : Conseil de Coopération de Golfe
- **CCLAT** : Convention-Cadre de Lutte Anti-Tabac
- **CIF** : Coût, Assurance Et Fret
- **CIRC** : Centre international de recherche sur le cancer
- **CNCT** : Centre National Contre le Tabagisme
- **DA** : Dinar Algérienne
- **DGI** : Direction Général d'Impôt
- **EAU** : Emirats Arabes Unis
- E_c : Elasticité croisée
- E_p : Elasticité prix
- E_r : Elasticité revenu
- **IBS** : Impôt sue le Bénéfice des Sociétés
- **IFU** : Impôt Forfaitaire Unique
- **INSPQ** : Le centre d'expertise et de référence en santé publique
- **IPC** : Indice des Prix à la Consommation
- **IRG** : Impôt sur le Revenu Global
- **MF-DGIDD** : Ministère des Finances, Direction Générale d'Impôt, Douane et Domaine
- **MPOWER** : Monitoring, Protecting, Offering, Waring, Enforcing, Rasinge
- **MNT** : Maladies Non-Transmissibles
- **OMS** : Organisation Mondial de la Santé
- **ORL** : Oto-Rhino-Laryngologie
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **SARL** : Société à Responsabilité limité
- **SNTA** : Société National du Tabac et d'Allumettes
- **SPA** : Société Par Actions
- **TAP** : Taxe Sur l'Activité Professionnelle
- **TTC** : Toutes Taxes Comprises
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **TUGP** : Taxe Unique Globale de Production

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I : L'EPIDEMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

- I. Le tabac et la santé publique
- II. Les incidences environnementales dues au tabagisme
- III. Les conséquences socioéconomiques dues au tabagisme

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

- I. Généralités sur la politique fiscale
- II. La politique fiscale antitabac

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE

- I. La fiscalité des produits du tabac en Algérie
- II. La politique fiscale antitabac en Algérie : quelles réalités d'application ?
- III. L'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie
- I.V Enquête auprès des fumeurs de la wilaya de Bejaia

CONCLUSION GENERALE

Introduction générale

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

La consommation du tabac est une habitude universellement répandue. Elle fait appel à des motivations multiples, et constitue un problème de société très complexe. Cette complexité est évidente lorsque sont envisagés les multiples aspects du tabagisme: médicale, économique, sociologique et environnemental.

En effet, le tabac est la première cause évitable de décès. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹, le tabac est responsable de nombreuses maladies non-transmissibles (MNT), notamment de nombreux cas de cancers, de maladies cardiovasculaires et pulmonaires et de diabète. Ainsi, en 2015 à l'origine de six (06) millions de décès par an, le tabagisme causera, si aucune mesure n'est mise en place, le décès de dix (10) millions de victimes par an, à partir de 2020. Le tabac, qui a fait 100 millions de morts au XXe siècle, pourrait en faire un (01) milliard au XXIe siècle. Les décès dus au tabac pourraient atteindre huit (08) millions par an en 2030, dont près de 80% seront enregistrés dans les pays en développement².

D'autant plus, selon une étude canadienne, 11 milliards de cigarettes sont grillées sur terre par jour, soit 127314 cigarette par seconde. Or la fumée d'une cigarette pollue autant que 10 voitures diesel tournant pendant 30 minutes.³

Par ailleurs, les ménages, les entreprises et l'Etat subissent des pertes économiques dues à des dépenses de santé élevées et à la perte de productivité résultant de maladies liées au tabac et de morts prématurées. La plupart de l'argent dépensé en tabac entre dans les coffres des sociétés transnationales, quittant souvent le pays, au lieu d'aller à la population et aux entreprises locales. Cet argent, s'il était plutôt dépensé sur des biens et des services locaux, tels que l'alimentation, la santé et l'éducation, servirait l'économie à court et à long terme, en augmentant le bien-être de la population et le nombre des emplois pour les citoyens. L'argent dépensé en tabac est un argent qui n'est pas investi dans des activités génératrices de revenus et il aurait été à d'autres fins.

¹ Une institution spécialisée d'organisation des Nation Unies pour la santé publique, créée en 1948. Elle dépend directement de conseil économique et social des Nations Unies. Son siège est installé à Genev en Suisse.

² OMS, tabagisme, aide-mémoire N°33,2015, in www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/

³ Planetoscope: « Consommation mondiale de cigarettes », in www.planetoscope.2012.com

Introduction générale

De plus malgré qu'il a été démontré que le tabagisme coûte à la société plus qu'il ne lui rapporte, de considérables enjeux commerciaux et géopolitiques (l'économie du tabac, les intérêts des cigarettiers et les opportunités du commerce illicite), agissent directement sur la volonté politique des Etats souverains pour affaiblir les actions de lutte antitabac partout dans le monde. Pour cela, nous trouvons que l'industrie du tabac organise énergétiquement et continuellement son action stratégique d'incitation et de lobbying (de suivie), pour développer de nouveaux marchés dans le monde entier, pour affaiblir la volonté politique de lutte antitabac et pour se défendre lorsque des poursuites sont engagées contre elle.

A cet égard, une convention traçant les grandes lignes d'une riposte mondiale coordonnée est installée depuis 2005 sous le nom de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte Anti Tabac et sous la direction de l'OMS (CCLAT OMS). Cette convention contient un projet d'action international coordonné.

L'Algérie n'échappe pas à ce phénomène du tabagisme, elle constitue un terrain propice à son développement. Elle fait partie des nombreux pays où l'on commence à fumer à un âge précoce, avec un âge moyen d'initiation autour de 15 ans⁴. L'incidence ainsi que la gravité des cas de morbidité et de mortalité dus au tabagisme montrent qu'il représente un véritable problème de santé publique. 30% des cancers diagnostiqués chaque année en Algérie sont liés au tabac et 90% des cancers du poumon surviennent chez les fumeurs. 500 000 fumeurs passifs sont victimes de pathologies respiratoires chroniques dont 300 000 des cas recensés sont des BPCO. 15 000 décès dus au tabagisme sont enregistrés chaque année dont la prévalence moyenne se situe entre 45 et 50 ans⁵.

Le marché du tabac progresse en Algérie de manière remarquable, a contrario de l'évolution mondiale. Le marché algérien des cigarettes est un marché porteur. Il affiche une croissance annuelle de 3,4% jusqu'en 2015, selon des données d'Euromonitor⁶. D'une valeur estimée à 2,345 milliards de dollars en 2015 contre 1,968 milliard en 2010, le marché du détail algérien n'a cessé de progresser, malgré l'augmentation de certaines taxes. Il affiche ainsi une croissance similaire à celle de l'Inde ou de l'Argentine. Cependant, plus de 31 milliards de cigarettes sont vendues en 2015 contre 26,256 milliards d'unités en 2011 et 20,6 milliards d'unités en 2005. Impliquant un opérateur public (la SNTA), ainsi que deux

⁴ Les données statistiques sont tirées à partir de : Bougherbal R., 2008. In : Djab F., Houcher Z., Houcher B., Reggad N. et Djelaoudji R. : Tabac : facteur de risque des maladies cardiovasculaire, Forum International : Tabac et santé, 29-30 mars 2010, Université Ferhat Abbes, Sétif, Algérie, Poster 8, p. 21. Baïche L. : Pathologies cardiovasculaires : 25 000 décès par an en Algérie, 29 Novembre 2012. In : <http://www.horizons-dz.com/sante/index.1.html>,

⁵ Idm

⁶ Euromonitor:<tobacco in Algeria> ;2015 in <http://www.euromonitor.com/tobacco-in-algeria/report>

Introduction générale

manufacturiers étrangers (STAEM et BATA), la production de cigarettes, notamment à faible ou moyenne teneur en nicotine, a fortement progressé, passant de 21,7 milliards de cigarettes en 2005 à plus de 30 milliards de cigarettes en 2010. Si l'importation de marques étrangères a concerné quelque 2,048 milliards de cigarettes ou unités en 2009, la contrebande pénètre moins le marché, passant de 5,25 milliards de cigarettes en 2005 à 4,278 milliards de cigarettes en 2010. Par ailleurs, la consommation nationale a une tendance croissante. Celle-ci passe de 25,850 milliards de cigarettes en 2005 à près de 29,4 milliards en 2011. Selon la même source, les fumeurs adultes (âgés de plus de 18 ans) représentaient, en 2010, plus de 26% de la population algérienne, soit 6,174 millions d'accros, dont 5,3 millions d'hommes (44,5%) et 865 000 femmes (7%).

En raison de l'ampleur inquiétante de sa propagation ainsi que de ses impacts négatifs sur le développement et la croissance économique d'un pays, la lutte antitabac constitue une priorité de santé publique. Axée sur l'amélioration de la santé de la population et sur la prévention des pathologies à risques de mortalité évitable, la lutte antitabac contribue ainsi de manière productive à la poursuite de la croissance économique et au développement prospère d'un pays.

Cela fait 10 ans que l'Algérie figure parmi les pays qui ont ratifié la Convention-Cadre de l'OMS (CCLAT), à travers laquelle, elle s'engage à protéger la population contre les méfaits du tabagisme. Dans cette initiative, elle a tout à gagner par sa mise en œuvre, à condition de suivre rigoureusement, dans sa politique nationale, les enseignements de l'OMS en la matière.

L'application de cette convention requise la mise en œuvre de programme MPOWER qui représente l'abréviation des six stratégies suivantes ⁷ :

- Monitoring : surveiller la consommation du tabac ;
- Protecting : protéger les non fumeurs contre la fumé du tabac ;
- Offering : offrir de l'aide à ceux qui veulent arrêter le tabac ;
- Warning : mettre en garde contre les méfaits du tabac ;
- Enforcing : faire respecter l'interdiction du marketing en faveur du tabac, notamment pour la publicité, la promotion et le parrainage ;

⁷ Idem

Introduction générale

- Rasing : augmenter les prix des produits du tabac par l'augmentation des taxes ;

Pour répondre à la nécessité de réduire la prévalence et l'incidence du tabagisme en agissant sur la réduction de l'offre ou de la demande. Pour réduire l'offre, la CCLAT OMS appelle les parties à lutter contre le commerce illicite des produits du tabac ; à interdire la vente du tabac aux mineurs et par des mineurs. Pour réduire la demande, la convention appelle les parties à adopter, à mettre à jour et à appliquer des mesures de protection contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux de convivialité ; à réglementer avec contrôle rigoureux, régulier et permanent la composition des produits du tabac ; à intégrer la participation citoyenne avec l'appui de l'éducation pour la santé du public à travers la communication, la formation et la sensibilisation ; à lutter contre la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage ; et, à appliquer des mesures financières et fiscales visant à rendre l'acquisition du tabac moins abordable.

Notre objectif à travers ce travail est d'étudier l'efficacité de l'application de la politique fiscale anti tabac en Algérie. Ainsi, la question centrale de notre travail est la suivante : **Est ce que l'augmentation des taxes des produits du tabac pourra entraîner la baisse des ventes du tabac?**

Cette question appelle une série d'autres :

- Il ya t'il aujourd'hui une politique fiscale antitabac en Algérie ?
- La hausse des prix du tabac via la fiscalité est-elle une solution pour baisser le tabagisme ?
- La demande en tabac est elle sensible au prix?

Les réponses à ces questions mènent dans le sens de vérification les hypothèses suivantes :

- ✓ La loi fiscale de 2015, qui augmente les taxes sur tous les produits tabagiques doit être strictement appliquée afin de réduire le tabagisme an Algérie.
- ✓ Nous supposons que les fumeurs algériens sont sensibles à l'augmentation des prix du tabac, ce qui justifie l'application d'une politique fiscale antitabac en Algérie.

Pour mener à bien notre travail, nous avons opté pour une démarche méthodologique basée sur une recherche documentaire à travers une consultation bibliographique contenant des ouvrages, des thèses, des mémoires, des articles, des revues et des communications. Ainsi,

Introduction générale

nous avons procédé à une collecte de données relatives à notre thème, à travers l'exploitation des sites internet, une étude des textes législatifs et/ou réglementaires internationaux et Algériens relatif à la promotion de la santé et à la lutte antitabac.

De plus, nous avons sollicité les organismes nationaux pour la collecte de certaines données macroéconomiques nationales relatives à notre thème : le ministère des finances (MF), l'office national des statistiques (ONS), le conseil national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS des douanes), la société nationale des tabacs et des allumettes (SNTA) et la succursale de Bejaia. Enfin, pour pouvoir répondre à notre problématique de travail, nous avons opté pour une enquête de terrain, par questionnaire, auprès des fumeurs de willaya la de Bejaïa.

Dans le but de mener notre recherche, nous avons organisé notre travail en trois chapitres. Dans le premier, notre objectif est de tenter d'expliquer les effets du tabac sur la santé publique, l'environnement, ainsi que ses conséquences socioéconomiques néfastes. Dans le deuxième chapitre, notre objectif est d'expliqué c'est quoi une politique fiscal et comment appliqué une politique fiscale antitabac. Finalement en troisièmement chapitre, à partir des données macroéconomiques nationales et des documents étatiques officiels collectés, nous tenterons d'analyser le degré de l'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie, et en raison de l'insuffisance des données en 'a appuis notre travail avec une enquête de traine à l'aide d'un questionnaire au pris des fumeurs de la willaya de Bejaia.

CHAPITRE I

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

Introduction

Le tabagisme représente de nos jours⁵ un phénomène paradoxal. En effet, il est reconnu comme un constituant fort de l'activité économique à travers la création d'emplois, des revenus et des bénéfices, l'augmentation des recettes fiscales de l'Etat ainsi que la constitution des réserves de change en cas d'exportation. Mais, les scientifiques admettent désormais qu'il constitue un risque majeur pour la santé publique, avec des menaces environnementales et des conséquences socioéconomiques dévastatrices.

Le présent chapitre est constitué de trois sections. Dans la première, nous allons présenter les externalités négatives sanitaires du tabagisme actif et passif. Dans la seconde section, nous allons présenter son impact sur l'environnement. Enfin, dans la dernière section, nous avons pour ambition d'expliquer ses impacts socioéconomiques.

I. Le tabac et la santé publique

Le tabagisme est la première cause de décès évitable pour les fumeurs et les non fumeurs. Le tabagisme actif et/ou passif est responsable d'apparition ou d'aggravation des maladies non transmissibles les plus fréquentes à savoir les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et les cancers...

1. Les pathologies liées au tabagisme

Le tabagisme est à l'origine d'au moins 25 pathologies connues. Il est estimé qu'il est la cause de plus de 33% des pathologies qui touchent les hommes et 10% de celle qui touche les femmes.

⁵ 2015

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

Cependant, les cancers, les maladies cardio-vasculaires et les pathologies pulmonaires sont au centre des maladies dans lesquelles le tabac est directement impliqué.

1.1. Les cancers des poumons dus au tabagisme

Le tabac vient en tête de toutes les causes connues de cancer et est considéré comme responsable de la quasi totalité des cancers du poumon; celui-ci est à l'origine d'environ 90% des cas et l'ampleur du risque est proportionnelle à la dose du tabac consommé. Ce risque est multiplié par 10, voire 20 en fonction de la durée du tabagisme.⁶ Le cancer des poumons est ainsi devenu depuis 1950 dans presque tous les pays industrialisés, le plus meurtrier des cancers de l'homme. Étroitement corrélée à la progression de la consommation de tabac, l'explosion soudaine de ce type de cancer fait de cette pathologie un véritable marqueur de l'épidémie du tabagisme⁷.

Les données du tableau n° 01 illustrent l'ampleur de ce cancer dans le monde et en France à titre d'exemple :

Tableau n 01 : statistique du cancer des poumons dans le monde et en France en 2012

| Pays | France | Monde |
|------------------------------------|---|---|
| Epidémiologie du cancer | | |
| Incidence des cancers des poumons | 39 495 dont - 28 211 d'hommes -11 284 femmes | 1,8 million (soit 13% du total d'incidence des cas de cancers) |
| Prévalence des cancers des poumons | Plus de 29 949 dont -75% d'hommes soit 20,2% | 1,59 million (soit 19,4% total des prévalences des cas du cancer) |

Source : OOREKA, « cancer du poumon », tableau réalisé par les experts de l'OOREKA, 2015 in <https://www.cancer-de-poumons.oorika.fr/>

Les pays européens et l'Amérique du Nord sont les régions du monde les plus touchées par le cancer des poumons. Les meilleurs taux de survie européens se retrouvent dans les pays scandinaves (Islande, Finlande, Norvège et Suède) et les moins bons en Pologne, République tchèque et Slovaquie.

⁶OMS : « cancer », centre des médias ; aide mémoire n°287, février 2015. In www.who/médiancentre/factsheets/fs287/fr/
⁷Idm

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

L'Algérie fait face à une croissance de l'incidence du cancer. Près de 40 000 cas de cette pathologie sont enregistrés annuellement sur le territoire national. Selon des chiffres de l'Institut national de santé publique (INSP). Le cancer reste l'une des principales causes de mortalité pour l'homme et pour la femme. Chaque année le nombre total de décès par cette maladie est de l'ordre de 20 000 personnes en Algérie.

Se référant à des statistiques de l'OMS, a révélé que le taux de prévalence du cancer dans notre pays est passé de 80 cas pour 100 000 personnes dans les années 1990 à 120 cas en 2008. Il devrait atteindre 300 cas pour 100 000 personnes au cours des dix prochaines années⁸.

Le tabac est le principal facteur de risque. En Algérie, près de 3 500 nouveaux cas de cancer du poumon sont enregistrés par an. En effet, les maladies provoquées par le tabagisme tuent chaque année en Algérie pas moins de 15.000 personnes, dont 4.000 cas dus au cancer des poumons. En 2011, les cas des patients atteints du cancer des poumons s'élèveraient à 43 295 nouveaux cas (19 880 chez les hommes et 23 415 cas chez les femmes), et plus de 45000 en 2013.⁹

1.2 Maladies respiratoires due au tabagisme (BPCO) :

La BPCO est une affection pulmonaire caractérisée par un blocage persistant de l'écoulement des gaz inspirés au niveau des poumons.

Par ailleurs, la BPCO est la cinquième cause de l'infarctus, les accidents cérébraux, les infections respiratoires communautaires et la tuberculose. La mortalité par la BPCO a augmenté de 47% entre 1979 et 1993 aux Etats-Unis et à doublé chez la femme entre 1980 et 1995 au Canada. La BPCO est en augmentation constante depuis 20 ans, avec plus de 44 millions de malades dans le monde, soit 4% à 10% de la population adulte.¹⁰

Plus de 3 millions de personnes sont décédées d'une BPCO en 2012, ce qui correspond à 6% de l'ensemble des décès survenus dans le monde cette année-là, avec plus

⁸ Benmeziane.Z,& Meloui S : « Evaluation des coûts du cancer des poumons : cas de la wilaya de Béjaia ». mémoire de Master ; université de Béjaia, 2014,

⁹ Idm

¹⁰ Séminaire atelier INSP Alger 14-15 octobre 2011 2^{em} édition (révision du guide 2004) présenté Nafti S P 07 prise en charge de la BPCO, édition la fascicule de la santé, juillet 2013 Alger

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

de 90% produits dans des pays à revenu faible et intermédiaire. La principale cause de BPCO est la fumée du tabac, due au tabagisme actif ou passif. Cette maladie touche désormais presque autant de femmes que d'hommes, en partie du fait de l'augmentation du tabagisme chez les femmes dans les pays à revenu élevé.¹¹

L'OMS estime 2,74 millions le nombre de morts dans le monde due à la BPCO en 2000. Pire, elle prévoit qu'en 2020, cette affection sera la troisième cause de mortalité par maladie dans le monde en raison du tabagisme, notamment celui des femmes.¹²

Par ailleurs, le tabagisme est l'un des causes primordiales de tuberculose. Selon une étude réalisée par l'université de Californie (Etats- unis) et publiée dans le British Medical journal, les dommages pulmonaires causés par la cigarette peut causer 18 millions de décès supplémentaires par tuberculose, ce qui entraînera à plus de 40 millions de décès entre 2010 et 2050.

En Algérie, la prévalence de la BPCO était de 4,9% en 2009. Elle reste rare avant l'âge de 40 ans (0,1%) et atteint 9,2% chez les plus âgés (avec 16,1% chez l'homme, et 2,5% chez la femme). Cette prévalence est en relation avec le tabagisme : elle est de 31,5% chez le fumeur, 14,6% chez les ex-fumeurs, et 2,5% pour les non fumeurs. De plus, la prévalence de la BPCO augmente avec l'âge ; elle est retrouvée chez un homme sur quatre, et chez un fumeur sur deux après 65 ans Celle-ci est estimée, en 2010, atteindre une fréquence de 600 000 cas¹³.

1.3 Les maladies cardiovasculaires dues au tabagisme

Les études de l'OMS sur la charge mondiale de la morbidité, publiées depuis cette dernière décennie, indiquent que les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de décès dans le monde, où un décès sur trois est dû à une maladie cardio-vasculaire. Le tabac

¹¹ OMS ; « Maladies respiratoires due au tabagisme (BPCO) », centre de média, Aide mémoire n°315 ; Janvier 2015 ; in <http://www.who.int/fr/>

¹² OMS : « initiative pour un monde sans tabac, programme MPOWER et l'épidémie mondial de tabagisme », crée des espace non fummeurs.in :whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789242563917_fre.pdf

¹³Nafti.S « journée mondial sans tabac 31 mai 2013 : la société algérienne de pneumatologie » ,forum Almoujahid, 2013, Alger in :www.sapp-algeria.org/html/an-tabac

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

augment la pression artérielle, accélère le rythme cardiaque et détériore les artères. Par ailleurs, les risques coronariens et les décès par infarctus du myocarde sont deux fois plus élevés chez les fumeurs.¹⁴

L'OMS chiffre à environ 1/3 des décès dans le monde ceux causés par les maladies cardio-vasculaires.¹⁵ En France, les maladies cardio-vasculaires tuent 150 000 à 180 000 personnes par an, ce qui en fait la première cause de mortalité du pays.

En Algérie les maladies cardiovasculaires viennent en tête des maladies non transmissibles avec un taux de mortalité de 23,9%. Dans ce sens, 25 000 décès par an sont dus aux pathologies cardiovasculaires.¹⁶

1.4 Tabagisme passif

Le tabagisme passif est l'inhalation involontaire, par un sujet non fumeur, de la fumée dégagée par son voisinage. Il existe trois types de fumée du tabac: la fumée inhalée directement par le fumeur ; la fumée secondaire qui s'échappe latéralement de la cigarette (dont la composition est très différente de la fumée prise directement par le fumeur) ; et la fumée rejetée par le fumeur actif qui joue un rôle moindre.

Les risques liés au tabagisme passif ont été démontrés scientifiquement par des dizaines d'études. La fumée du tabac contient 4000 substances chimiques différentes, dont au moins 250 sont connus pour leur nocivité, et plus de 50 pour leurs effets cancérigènes. Elle est dangereuse pour le fumeur et pour son entourage.¹⁷

L'exposition à la fumée secondaire tue également des dizaines de milliers des non-fumeurs chaque année. Ainsi, Le tabagisme passif provoque environ 602 000 décès prématurés par an

¹⁴ Kandi.N. « Essai d'analyse de la politique de lutte contre le tabagisme en Algérie », diplôme de magister, université de Béjaïa, 2012.

¹⁵OMS, « Maladie cardio-vasculaire », centre des médias ;2016 in : www.who.int/entity/mediacentre/news/releases/2016/deaths-attributable-to-unhealthy

¹⁶ Nafti.S. « journée mondial sans tabac 31 mai 2013 la société Algérienne de pneumatologie », forum Almoujahid,2013, Alger in www.sapp-algeria.org/html/an-tabac.

¹⁷ Pr chitoure C.E, « lutte contre lipidémie du tabagisme : une cause nationale », tabagisme .Aide mémoires n°339 juillet 2014, in <http://www.int/médiacentre/factsheets/fs.339/fr/>

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

dans le monde ; ceci représente 1% de tous les décès. Les maladies et infections à l'origine de ces morts sont : 379 000 maladies cardiaques ischémiques ; 165 000 infections des voies respiratoires inférieures ; 36 900 asthmes et 21 400 cancers des poumons. Une analyse de la répartition montre que 47% des décès causés par le tabagisme passif concernent les femmes ; quant aux enfants et aux hommes, ils sont touchés à 28% (soit 165 000 enfants par an) et 26% respectivement.¹⁸

En Europe chaque année, la consommation du tabac et l'exposition à la fumée du tabac (tabagisme passif) font plus de 700 000 morts dans l'union européenne. Selon le parlement.¹⁹

2. La mortalité due au tabagisme

Le tabac est un problème de santé publique qui cause un nombre important des cas de morbidité et de mortalité que ce soit dans le monde ou en Algérie.

2.1 La mortalité liée au tabac dans le monde

Le tabac est la première cause évitable de décès dans le monde et tue jusqu' à la moitié de ses consommateurs. Ainsi, selon (OMS), le tabagisme cause chaque année, 6 millions de décès (dont 600 000 pour le seul tabagisme passif), soit 10 % des décès adultes. Cela correspond approximativement à une incidence de 80 décès pour 100 000 personnes, et à une fréquence d'un décès toutes les six secondes, dont plus de 80% de ces décès prématurés surviendraient dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; c'est-à-dire précisément là où il est le plus difficile d'atténuer les effets de l'épidémie et où ces énormes pertes qu'elle provoque sont le plus difficile à supporter. Dans cette tendance, il y aurait eu 60 millions de décès pour la seule seconde moitié du XX^e siècle (soit 1,2 million de pertes humaines par an). Aucune autre consommation ne présente plus de risques pour la santé que celle du tabac.²⁰

¹⁸ notre-planete.info, http://www.notre-planete.info/environnement/pollution_air/tabac-sante.php

¹⁹ Guignard R & Beck F : « évolution du tabagisme chez les jeunes et politiques de lutte antitabac », revue n°63, page 61. In www.cairn.info/reveus-agma-débats-jeunesse.2013.page61/htm

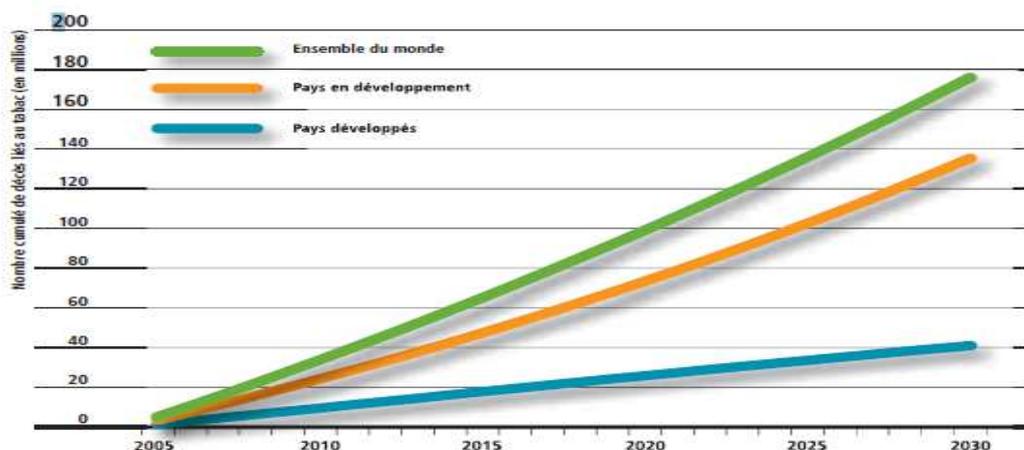
²⁰ OMS, Gilbert L ; « Le tabac : un risque majeur de santé publique » ; article- SPS n° 306, octobre 2013, in : www.who.int/mediacentre/fact..

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

Si le tabagisme tend à légèrement diminuer dans certains pays développés, à l'exemple de Suisse, Belgique, etc, il est en forte augmentation dans le monde, notamment les pays sous-développés ou émergents. Au total, le nombre de décès induits par le tabagisme devrait dépasser les 10 millions par an d'ici 2020²¹, soit 10 fois le nombre actuel de décès causés par l'alcoolisme. Suivant cette tendance, il ferait 175 millions de morts dans le monde entre aujourd'hui et 2030.

Selon une étude menée en 2015 sur l'impact de la cigarette sur l'espérance de vie entre 1980 et 2010, 20% de la mortalité totale des adultes dans 63 pays analysés (24% chez les hommes et 12% chez les femmes) sont liés au tabagisme. Sans ses décès, l'espérance de vie des adultes augmenterait en moyenne de 2,4 ans chez les hommes (4,8 ans en Hongrie) et de 1 an chez les femmes (jusqu'à près de 3 ans aux Etats-Unis).²²

Figure n °01: Le nombre cumulé de décès liés au tabac dans le monde entre 2005-2030.



Source : OMS : « rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale du tabagisme », 2015, MPOWER -french.Pdf,2008 in who.int/tobacco/

Le tabagisme cause chaque année, 6 millions de décès dans le monde. Cela correspond approximativement à une incidence de 80 décès pour 100 000 personnes, et à une fréquence d'un décès toutes les six secondes, dont plus de 80% de ces décès prématurés surviendraient dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

2.2 La mortalité due au tabac en Algérie

²¹ OMS : « tabagisme », centre des médias, aide mémoire n 339, juillet 2015, in : www.who.int/médiacentre/eactsheets/fr339/fr/page consulté le 07 février 2016

²² Magdelaine C : « les dangers de la cigarette et du tabac », notre-planete.info, 08/09/2015; article n°20160221.

CHAPITRE I : L'EPIDEMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

Le constat des effets du tabagisme en Algérie est ahurissant car en effet c'est plus de 15 000 décès prématurés liés au tabac qui sont recensés chaque année. Autrement dit, 45 personnes perdent la vie chaque jour en raison du tabac. Les statistiques révèlent que 95 % des décès liés au tabagisme concernent les hommes. Si les femmes sont moins touchées, l'évolution du taux du tabagisme féminin est cependant inquiétante. La mortalité cardio-vasculaire liée au tabac est de plus de 7 000 décès et le risque coronarien et celui de mort subite sont 2 à 4 fois plus élevés chez les fumeurs, en particulier dans la tranche d'âge des 30 à 50 ans.²³

A cet effet, selon les spécialistes des pathologies imputables au tabagisme en Algérie, si la poursuite actuelle de la prévalence du tabagisme continue sans l'intervention sérieuse de l'Etat pour la prévention antitabac, le tabagisme devinera **la cause principale des décès** d'ici 2030, touchant une tranche d'âge entre 30 et 35 ans²⁴. Ces chiffres doivent inquiéter les autorités concernées, car à terme, c'est au détriment du développement du pays que les enjeux auront lieu. En effet, la tranche d'âge située entre 15 et 59 ans atteint 64,80% de la population globale et les moins de 15 ans représentent à peine 28,38% de la population. La dénatalité non planifiée et le vieillissement de la population algérienne de plus en plus rapprochés, conjugués avec les conséquences du tabagisme sur une population de plus en plus jeune, privera le pays d'une population en bonne santé, productrice et épanouie d'une force de travail pour promouvoir le développement du pays.

Selon la répartition du nombre de décès dus au tabagisme par type de pathologie en 2009, la mortalité par crise cardiaque est la plus élevée avec 7000 décès chaque année, suivie des cancers bronchiques en deuxième position avec 4000 cas de décès. Cependant, plus de 25 maladies respiratoires graves ou chroniques imputables au tabagisme actif et/ou passif causent le décès de pas moins de 2000 personnes par an, dominant ainsi, la troisième position. Enfin, les autres causes imputables au tabagisme concernent principalement les cancers de prostate, d'estomac, de vessie, quelques cas d'artériosclérose et de tuberculose sont responsables du décès de pas moins de 2000 personnes par ans.

²³ OMS, « les pathologies liés au tabac », aide mémoire N°315, in <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs315/fr/> consulté en février 2015.

²⁴ Idm

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

II. Les incidences environnementales dues au tabagisme

Chaque pays devrait comparer l'impact de la culture du tabac à celui d'autres cultures sur les niveaux de déforestation, de dégradation des forêts, de pollution des eaux, d'érosion et d'infertilité des sols, leurs effets sur le changement climatique, leur impact sur la faune et la flore et les autres incidences écologiques.

En revanche, les impacts environnementaux de la production et de la consommation du tabac sont considérables. Ainsi, ces impacts sont liés à la culture et au séchage du tabac, à la fabrication des produits du tabac et à leur distribution, au tabagisme et aux déchets générés après consommation.

De la culture du plant de tabac, aux produits chimiques qui la composent, jusqu'à la gestion des déchets des mégots en passant par le packaging des cigarettes, l'ensemble du cycle de vie d'une cigarette ou d'un autre produit du tabac porte grandement atteinte à l'environnement qui doit absorber quelque deux milliards de paquets de cigarette vides chaque année, plusieurs milliards d'enveloppes externes de plastique (qui nécessite jusqu'à 12 années pour pouvoir être décomposés) et du papier métallique (conservant la fraîcheur des produits) et environ 50 milliards de mégots de cigarettes dispersés à travers le monde entier. Ceci tue chaque année des millions d'oiseaux, de poissons et d'autres animaux, sans compter l'air vicié à l'intérieur des maisons ou les dégâts produits par les incendies de forêts.²⁵

Selon le Conservatoire des Océans, organisme en charge de la surveillance de la pollution des mers, les cigarettes constituent la première source de déchets dans le monde sur les plages. Une enquête, réalisée en 2012 dans 68 pays sur les déchets collectés dans le cadre du nettoyage des plages montrait que parmi les 7,7 millions de débris recensés, la part des cigarettes et des mégots représentait 1,9 millions de tonnes de déchets.

²⁵ Thomas.E : « Impacts environnementaux et sanitaires de la culture du tabac, de la fabrication de cigarettes et de leur consommation » notre-planete.info,2012,in : http://www.notre-planete.info/environnement/pollution_air/tabac-sante.php

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

La culture et le séchage des feuilles de tabac contribuent au phénomène de réchauffement climatique considéré aujourd'hui par les experts comme l'une des menaces majeures pour notre planète. Le réchauffement climatique est causé par l'accroissement des niveaux de dioxyde de carbone et par les émanations de gaz polluants dans l'atmosphère. Ces gaz sont libérés par la combustion de carburants fossiles mais aussi par la réduction de la surface forestière. De plus, le tabac est séché en diffusant un air chaud sur les feuilles. Dans de nombreux pays, ceci nécessite de couper des arbres et de les brûler pour produire l'énergie permettant le processus de séchage, tandis que dans d'autres pays, la source d'énergie la plus fréquemment utilisée est le gaz.

Sur le même aspect environnemental, les superficies de terre consacrées pour la culture du tabac représentent un coût d'opportunité car elles auraient été à d'autres fins. Cependant, elles pourraient être plutôt consacrées à la culture des différents types de légumes, des fruits, ou autres biens essentiels. Le CNCT estime que dans le monde 200 000 hectares de forêts disparaissent chaque année en raison de la plantation des tabacs. Cette déforestation touche principalement les pays en développement. Elle est à l'origine de 1,5% net de la déforestation globale, Environ 12 mètres cubes de bois sont nécessaires pour la fabrication d'une tonne de tabac. Les terres ne sont plus cultivables pendant plusieurs années et il faut trouver sans arrêt de nouveaux espaces.²⁶

Les risques sanitaires, pour les non-fumeurs, de l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement sont scientifiquement reconnus. En janvier 2006, l'Agence de protection de l'environnement de la Californie a rendu public un volumineux rapport à ce sujet et a désigné la fumée de tabac dans l'environnement comme « contaminant de l'air toxique » qui aggrave quelques risques sanitaires comme ceux du cancer des poumons (risque accru de 18 à 32 %).

Cependant, la fumée de tabac dans l'environnement est reconnue comme cancérigène, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a également affirmé en 2004 que la fumée du tabac aggrave les maladies cardiovasculaires (risques accrus de 20 à 50 %). Les risques apparaissent également même si la concentration de la fumée du tabac dans

²⁶Environnement, écologie, nature, photos, sciences de la Terre in: www.planete.info/services/membres/noblok.php

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

l'environnement est relativement faible, les bébés et les jeunes enfants sont particulièrement affectés par l'exposition à la fumée du tabac dans l'environnement, particulièrement par apparition ou aggravation de l'asthme. Ces effets s'ajoutent aux effets de conditions de vie peu favorables à leur développement optimal.

Les dangers de l'exposition à la fumée du tabac dans l'environnement ne sont pas à considérer uniquement dans les lieux clos. Même à l'extérieur, dans certaines conditions liées à : nombre de fumeurs, vitesse du vent, température de l'air, configuration des lieux, etc.

III Les conséquences socioéconomiques dues au tabagisme

Les effets connus du tabagisme concernent essentiellement ses dégâts sur la santé et dans une moindre mesure son coût économique et social qui se traduit par son impact extrêmement négatif sur les revenus des familles et des freins au développement de nombreux pays.

1. Les conséquences socioéconomiques du tabagisme sur les ménages des fumeurs actifs et passifs

Pour les fumeurs et non fumeurs, qui vivent à la limite voire en dessous du seuil de pauvreté, l'argent dépensé en cigarettes représente un coût d'opportunité extrêmement élevé, à des effets négatifs quotidiens et immédiats sur leur bien-être, vu que cet argent aurait été à d'autres fins. Cependant il pourrait être plutôt consacré à d'autres utilités plus essentielles.

De plus, il leur coûte énormément en termes de : coûts des soins de santé non remboursés par la sécurité sociale; baisse ou absence temporaire ou définitive d'entrée d'argent durant la période de maladie, d'invalidité ou de décès ; coûts induits du temps passé par des autres membres de la famille pour la prise en charge des fumeurs à l'hôpital ; coûts engendrés par les maladies ou les décès de membres de la famille.

Enfin les cigarettes provoquent des incendies évitables. Ces incendies causent des millions de dollars de dommages à la propriété et à l'environnement, blessent et tuent des

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

victimes innocentes, mettent en danger la vie des pompiers et accroissent, en général, le primes d'assurance incendie.

2. Les conséquences économiques du tabagisme sur les entreprises

Les employeurs assument des coûts directs et indirects entraînés par le tabagisme de leurs employés. Parmi les quelles en cite :

- **Les coûts liés à la baisse de la productivité des employés fumeurs :**
L'absentéisme ou les absences au travail sont souvent plus fréquentes chez les fumeurs en raison des pauses qu'ils prennent pour fumer pendant les heures de travail ou/et des maladies dues au tabagisme, ce qui réduit leur productivité. De plus le taux d'accidents des fumeurs dépasse largement celui des non fumeurs²⁷.
- **Les surcoûts des primes d'assurances :** les entreprises versent, en général, des primes d'assurance et accident (explosions et autres accidents liés au tabac) plus élevées dans des locaux où il est permis de fumer. Elles doivent également s'acquitter de primes supérieures pour les polices d'assurance santé et vie de leurs salariés fumeurs.
- **Les coûts de maintenance et nettoyage imputable au tabagisme :** les frais de traitement de surfaces et d'entretien sont également élevés, ce qui accroît encore la charge des pertes imputables au tabagisme pour les entreprises.
- **L'augmentation de la retraite anticipée due à la maladie imputable au tabagisme :**

En effet, ces coûts s'accumulent et s'élèvent à des sommes importantes. Cependant, une étude de 1996 portant sur les lieux de travail écossais a estimé le total des coûts liés au tabac sur les lieux de travail en Ecosse à environ trois quarts de milliard de dollars américains par ans.

²⁷ Le P^r André Dufour attire l'attention sur une étude statistique, réalisée en Espagne, dans les années 1980, par le D^r Calle. Population testée est celle d'une usine de céramique largement mécanisée, où les travailleurs peuvent fumer durant leur tâche d'animation et de surveillance des machines. Les chiffres donnés par le D^r Calle incitent à souhaiter, dans d'autres pays, d'Europe et sur un plus large échantillonnage, d'approfondir le sujet. En effet, le groupe des fumeurs exposé 37,2% d'accident du travail contre 17% pour celui des non fumeurs

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES.

3. Les conséquences économiques du tabagisme sur l'Etat :

Un ensemble de dépenses supportées par l'Etat à travers ses différents organismes sont imputables au tabagisme afin de financer les tabacs, les pathologies liées au tabac et la prévention antitabac.

- Les coûts de la prise en charge sanitaire et sociale : les pouvoirs publics doivent subir les coûts des soins de santé des fumeurs malades chroniques; consultations médicales; médicaments et aux frais d'hospitalisation. Ainsi, que prendre en charge leurs conjoints et enfants en cas d'incapacité sociale ou de décès prématuré.
- Ainsi, pour les pays qui ne cultivent pas de tabac, ou pas assez pour couvrir la demande nationale, les importations du tabac leur représentent une perte nette de devises. Cependant, la perte des réserves de change induites de l'importation du tabac constitue des emplois qui affectent négativement le résultat net de la balance commerciale. Par ailleurs, dans les pays dont l'industrie pharmaceutique ne produit pas ou pas assez de ces substituts doivent compléter la demande nationale par des produits importés, constituant ainsi une perte nette en devises. La Banque mondiale a déterminé que le financement d'activités en rapport avec le tabac donne des résultats négatifs en termes de rendement économique. Elle estime que les dépenses brutes en soins de santé imputables aux surcoûts des fumeurs peuvent varier entre 0,1% et 1,1% du produit national brut dans les à hauts Revenus²⁸. C'est pourquoi sa politique est de ne plus accorder de financement pour la production, la transformation ou la commercialisation du tabac et d'aider le secteur de la santé et les organismes gouvernementaux à concevoir des programmes destinés à réduire le tabagisme.
- Les dépenses publiques de prévention antitabac sont liées essentiellement : aux dépenses des campagnes antitabac dont les aides aux associations privées et aux campagnes d'organismes publics; aux dépenses engagées par le Conseil National de Lutte Contre le Tabagisme : études et projets de recherches pour la prévention

²⁸ OMS, guide pour la mise en place de l'action antitabac, initiative pour un monde sans tabac, groupe maladies non transmissibles et maladies cardiovasculaires, Genève, septembre 2006, p : 11 . in : http://www.who.int/publications/2004_n9240546585_fre.pdf. Page consulté : février 2015.

CHAPITRE I : L'ÉPIDÉMIE DE TABAGISME : IMPACTE SUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET CONSÉQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES.

antitabac; au budget alloué au financement du programme de lutte antitabac; aux dépenses de prévention engagées par les différents ministères : les moyens de mise en œuvre, d'application, de surveillance, de contrôle et d'évaluation des stratégies de lutte antitabac engageant la compétence de chaque ministère ; aux dépenses publiques pour des actions de coopération internationale pour la lutte antitabac dans le cadre des projets de recherches en partenariat; et les pertes de réserves de change imputables à l'importation des antitabac.

CONCLUSION

Le tabac est un problème de santé publique. C'est l'un des phénomènes tueurs les plus connus, à l'origine de risque de morbidité et de mortalité. De plus, le tabac des menace qui nuit gravement à l'environnement. Ainsi, le tabagisme a des conséquences socioéconomiques néfastes sur les fumeurs et l'Etat, et on a démontré qu'il coût plus chère à la société que ce qu'il lui rapport. Bien que, dans certaine cas ces avantages économiques sont remarquables, mais ils sont limités et en face de ces gains se dresse des pertes incomparables.

Suite à l'internationalisation de l'épidémie du tabagisme, au nom de la promotion de la santé publique et ces conséquences dévastatrice sur l'économie et l'environnement, la lutte contre le tabagisme doit interpeler et préoccuper chaque pays.

L'organisation mondial de la santé a adopté une politique international afin d'organiser des actions de lutte contre le tabagisme. Celui-ci est matérialisé par l'adoption d'un dispositif législatif international sur le nom de la convention cadre de lutte Anti-tabac ou la CCLAT OMS.

Pour cette raison, nous avons pour objectif de tenter d'analyser l'efficacité de la politique fiscale anti-tabac dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

Introduction

Le tabac est la première cause de mortalité évitable. Chaque année, il tue plus de six millions de personnes, dont plus de 80% des décès surviendront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ainsi, les coûts de la consommation du tabac se mesurent à l'aune de l'énorme charge de morbidité, des souffrances et des épreuves familiales. Les économies souffrent également de l'augmentation des dépenses de santé et de la baisse de productivité. A cet égard, les gouvernements expriment notamment des inquiétudes quant aux conséquences économiques négatives que pouvaient avoir les mesures de lutte antitabac: une baisse des recettes fiscales du tabac en raison de la réduction du tabagique et de l'augmentation des activités illicites; une baisse de l'emploi dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture et de la vente au détail des produit du tabac; un appauvrissement des fumeurs dû à la hausse des prix, etc.²⁹

Malgré cela, environ 170 pays ont apporté la preuve de la fermeté de leur engagement pour la lutte antitabac en devenant partie à la Convention-cadre de l'OMS et en appliquant ses dispositions. Ainsi, nous prendrons en compte l'idée selon laquelle le tabac coûte à la société plus qu'il ne lui rapporte, c'est pourquoi les politiques de réduction de la demande, comme une hausse des taxes et l'interdiction totale de faire de la publicité pour le tabac ou de fumer dans les lieux publics, font partie des principaux moyens efficaces à faible coût pour réduire la consommation et, par conséquent, ses effets nocifs sur la santé et le développement économique.

Ainsi, notre objectif dans ce chapitre est de tenter d'expliquer d'abord qu'est ce que une politique fiscale, puis d'expliquer son rôle dans la lutte antitabac.

I. Généralité sur la politique fiscale

La fiscalité occupe une place importante dans la vie politique, économique et sociale d'un pays. Elle est en effet si intimement liée à l'évolution des sociétés où le citoyen de l'Etat

²⁹ OMS : «taxation du tabac » ; rapport 2013 ; in http://www.who.int/tobacco/global_report/2013/en/22_mai ,2014.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

moderne considère comme une institution naturelle, aussi désagréable qu'il soit. Ainsi, l'histoire de l'Etat se révèle indissociable de celle de l'impôt³⁰.

1. Définition de la politique fiscale

La fiscalité désigne l'ensemble des règles, lois, et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays. Définie autrement, elle se résume aux pratiques utilisées par un Etat ou une collectivité pour percevoir des impôts et autre prélèvement obligatoire. La fiscalité joue donc un rôle déterminant dans l'économie d'un pays. Elle participe en effet au financement des besoins de ce dernier et est à l'origine des dépenses publiques. La fiscalité est aussi utilisée comme un levier pour orienter la politique économique en favorisant tel ou tel secteur d'activité au moyen de défiscalisation ou d'avantage spécifique consentis à certain agents économiques³¹. Elle peut également servir d'outil de santé publique si elle est utilisée par l'Etat comme moyen de lutte antitabac.

2. Les fonctions de l'impôt

L'impôt est la contrepartie ou le prix des services rendus par l'État, une sorte de prime d'assurance payée par les citoyens pour jouir en sûreté de leurs droits. Dans ce sens, l'impôt est défini comme étant une prestation pécuniaire requise des contribuables en vue de la couverture des charges publiques.

Ainsi, il est attribué, généralement trois fonctions de l'impôt : une fonction financière, économique, et une fonction sociale.

2.1 La fonction financière de l'impôt

Les fonctions financières de l'impôt se résument : La couverture des charges publiques et le déficit budgétaire³².

2.1.1 La couverture des charges publiques

La première fonction de l'impôt est d'assurer la couverture des charges publiques. Le système fiscal remplit d'autant mieux cette fonction qu'il comporte un nombre réduit d'imposition d'un

³⁰ Selin F : « le pouvoir politique /notion », Paris ; 2011. In : www.le-monde-politique.fr/coureur-de-la-politique-fiscale

³¹ John M : « la politique fiscal objectif et contrainte », université de Paris, centre d'économie, 2010. In <https://halshs.archives-ouvertes.fr/>

³² Les fonctions de l'impôt sont tirés à partir de la source bibliographiques suivante : Emmanuel C & Nicolas D : « les impôts », revue n°151 in. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs.htm.n°151> page 192.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

bon rendement. Le rendement fiscal est fonction de l'étendue de l'assiette (champ de couverture de l'imposition) et des taux d'imposition. Ainsi, le rendement fiscal se calcule comme suit :

Rendement fiscal = Assiette totale liée au champ de couverture de l'impôt x Taux d'imposition.

Moins le champ de couverture de l'assiette est large, plus les taux d'imposition doivent être élevés pour qu'un impôt ait un bon rendement. Or lorsque les taux sont élevés, la fraude et l'évasion fiscale se développent et réduisent l'assiette.

L'augmentation du taux d'imposition entraîne une augmentation des recettes fiscales jusqu'à un point de rupture à partir duquel toute augmentation de la pression fiscale entraîne une diminution des recettes. Car trop d'impôts tuent l'impôt.

2.1.2 Le déficit budgétaire

Le déficit budgétaire correspond au surplus des dépenses publiques, hors remboursement du principal de la dette, sur les recettes publiques. Il correspond aussi à la différence entre les nouveaux emprunts contractés pour financer le budget et les remboursements en principal de la dette au cours de l'exercice. Un déficit budgétaire trop élevé renchérit le taux d'intérêt.

2.2 La fonction économique de l'impôt

La fonction économique de l'impôt comporte de nombreux aspects qui ont une incidence sur la santé de l'économie d'un pays³³.

2.2.1 L'incidence de la fiscalité sur la qualité de la concurrence

Un des éléments clefs de l'économie de marché est l'existence d'une concurrence loyale entre les opérateurs économiques. Lorsqu'il existe une fraude fiscale³⁴ fortement répandue, elle peut fausser le jeu de la concurrence. Dans un tel contexte, plus les taux d'imposition sont élevés, plus la rente du fraudeur est forte et vice versa.

2.2.2 L'incidence de la fiscalité sur la compétitivité des entreprises

³³ Les fonctions de l'impôt sont tirées à partir de la source bibliographique suivante : Emmanuel C & Nicolas D : « les impôts », revue n°151 in. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs.htm.n°151> page 192.

³⁴ La fraude fiscale est l'expression d'une insurrection de la personne physique, ou morale contre l'Etat. C'est le fait d'échapper à l'impôt en violant les lois.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

Le prélèvement fiscal est un prélèvement sur l'épargne des entreprises et sur le pouvoir de consommation et l'épargne des ménages. Ainsi, l'excédent brut³⁵ des entreprises est réparti entre trois agents : les banques sous forme d'intérêts bancaires ; L'Etat sous forme d'impôt sur les bénéfiques ; l'entreprise sous forme de cash-flow. Plus le taux de pression fiscale est fort, moins est la part restante à l'entreprise et pour rémunérer ses actionnaires, s'autofinancer et développer ses activités.

2.2.3 L'incidence de la fiscalité sur les prix

La fiscalité est une composante des prix par le biais de la répercussion : les impôts dits indirects qui frappent la consommation sont une composante du prix. Ils sont généralement ajoutés au prix pour être supportés par le consommateur. Lorsque la demande d'un produit est élastique, une augmentation du taux de la TVA entraîne une diminution de la demande de la consommation.

2.3 La fonction sociale de l'impôt

La fonction sociale de l'impôt n'est pas négligeable même si elle n'est pas très perceptible. Celle-ci comporte deux aspects : les conditions d'exercice du devoir fiscal des citoyens et la régulation par l'impôt³⁶.

2.3.1 Les conditions d'exercice du devoir fiscal des citoyens

Le principe de la contribution équitable de tous à la couverture des charges fiscales est un principe constitutionnel. Il en est de même du principe de légalité des citoyens devant la loi fiscale.

La contribution équitable suppose le respect de la règle d'universalité de l'impôt, règle qui se traduit par la contribution de tous, dans les mêmes conditions, au financement des charges publiques.

2.3.2 La régulation par l'impôt

Les mécanismes de l'économie de marché et le sous développement économique créent des distorsions justifiant l'intervention de l'Etat, par le biais de la fiscalité et des transferts, pour procéder aux corrections et à la régulation social nécessitées par les équilibres sociaux et le développement humain. Autrement, c'est à partir des produits de l'impôt, l'Etat procède à une redistribution des ressources en direction des catégories sociales les plus défavorisées à travers des bourses, des allocations familiales, des aides sociaux, etc.

³⁵ L'excédent brut d'exploitation représente le résultat comptable courant avant charges financières, dotation aux amortissements et provisions et impôt sur les bénéfiques.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

3. Types et classifications de l'impôt

Les impôts peuvent être classés ³⁷de multiple façon. Habituellement quatre grandes catégories de classifications sont retenues : administrative, économique juridique et générale.

3.1 Classification administrative

La classification administrative se fonde sur le fait de savoir si un impôt alimente le budget de l'Etat ou des collectivités locales.

3.2 Classification économique

La classification économique est basé sur l'origine de la richesse : possession ou transmission d'un capital ou d'un patrimoine, perception d'un revenu lié au travail ou à la propriété et ses emplois par la dépense soit de revenu, soit du capital lui-même. Elle permet de définir l'élément sur lequel la contribution est assise, ce qui revient à préciser la matière imposable

On part de la distinction suivante : le capital produit le revenu, lequel sert à la dépense.

- **L'impôt sur le capital** : le capital dans le sens économique peut être défini comme l'ensemble des investissements durables, les biens d'équipements ou la production. Il convient d'y ajouter les biens composant la fortune : immeuble, voiture, bijoux, etc.

L'imposition de capital peut être réalisée soit à l'occasion de sa transmission, soit à raison de son existence même. Elle est peu conseillée et même déconseillée dans la mesure où elle peut faire disparaître le capital lui-même. Elle peut être permanente (impôts sur les revenus fonciers) ou réclamée lors de certaine opération réputées conduire à un enrichissement (mutation ou successions). De plus son taux est faible.

- **L'impôt sur le revenu** : l'imposition du revenu consiste à imposer les gains d'une personne ou d'une entreprise dès que ses gains sont acquis et quel que soit leur

³⁷ Les types de classification de l'impôt sont tirés à partir de la source bibliographique suivante : M. pascal : « cours de la fiscalité » ; IAM OUAGA ; Burkina Faso ; janvier 2009 ;page :13 ; in :www.data.over-blog-kiwi.com/ob_ddd512_cours-fiscalité-licence-fc.pdf

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

emploi ultérieur. On définit le revenu imposable comme étant une somme d'argent provenant d'une source permanente d'une manière périodique. Cette conception est restrictive au plan fiscal dans la mesure où elle ne permet pas de prendre en compte les gains non périodiques et notamment les gains en capital, mais également les avantages en nature.

- **Les impôts sur la dépense ou sur la consommation** : les impôts sur la dépense consistent à taxer le revenu lors de son utilisation par la majoration du prix des biens que le contribuable achète

3.3 Classification juridique

La distinction entre l'impôt direct et indirect est certainement la plus importante au plan juridique³⁸.

- **Les impôts directs** : la distinction entre l'impôt direct et indirect est la plus ancienne et la plus communément utilisée. L'incidence de cet impôt vise exclusivement la personne qui paie. Il s'agit de déterminer si l'impôt est bien supporté par celui qui est assujéti ou si la charge repose sur un tiers.

Cependant, ils sont plus ressentis par le contribuable car il y a pas d'intermédiaire entre celui qui paie et celui qui verse au trésor public.

- **Les impôts indirects** : a priori, tout impôt qui n'est pas direct est indirect. Ils correspondent généralement à des opérations, actes ou faits intermittents, constatés au jour le jour et dépendent souvent de la volonté du contribuable ; ils portent sur la dépense ou la consommation.

Les impôts indirects sont indolores : ils ont un effet anesthésiant du fait qu'ils sont incorporés dans le prix. Celui qui paie n'est pas celui qui verse au trésor public ; d'où la notion de redevable réel et redevable légal. Les impôts directs sont plus rentables et rapportent beaucoup à l'Etat. Ils ont pour inconvénient majeur d'être injustes, car on demande la même contribution à des personnes ayant des revenus différents.

3.4 La classification générale

³⁸ Péchillon E: « les finances publiques en 15 leçons » ; page 45, Ellipses ; Paris ; 2005.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

- **Impôt réel** : est celui qui est calculé à partir de la seule matière imposable, sans tenir compte de la situation personnelle du contribuable.
- **Impôt de quotité** : est celui dont le tarif est fixé à priori et pour lequel la matière imposable est préalablement définie. Son produit n'est donc pas connu avec précision à l'avance.
- **Impôt proportionnel** : c'est un prélèvement fiscal qui est opéré en appliquant à la base imposable un pourcentage qui ne varie pas en fonction de l'importance de cette base.
- **Impôt progressif** : un impôt est dit progressif lorsque le taux croît avec l'importance de l'élément imposable. Il est calculé en fonction du barème progressif par tranche de revenus.

4. Les caractéristiques de l'impôt

Les caractéristiques de l'impôt³⁹ se résument en : le caractère général de l'imposition ; l'absence de contrepartie directe ; le caractère pécuniaire de l'impôt ; le caractère définitif de l'impôt ; la nature législative de l'impôt ; et, la finalité de couverture des charges publiques ;

- **Le caractère général de l'imposition** : les impositions sont instituées pour une application générale et impersonnelle. Elles sont exigées de tous les contribuables qui remplissent les conditions d'imposition.

Le caractère général de l'imposition implique l'universalité de l'imposition et pose un problème de territorialité fiscale.

- L'universalité exprime le caractère impersonnel des impositions. Les règles d'imposition sont les mêmes pour tous. Il en est de même des conditions d'exonération.
- la territorialité, elle permet de fixer la zone géographique du champ d'application de l'imposition. La territorialité rend la loi fiscale applicable à tous ceux qui se trouvent

³⁹ J. Peter : «mécanismes de recouvrement de l'impôt professionnel sur le rémunération et son impact dans la maximisation des recettes fiscales. Cas de la dgi/ Kasai-Oriental » thèse de doctorat ; université de paris ; faculté de sciences économique et de gestion ; 2011-2012.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

dans le champ territorial de l'impôt et à tous les biens qui s'y produisent ou s'y consomment. L'application de la territorialité de l'imposition fait généralement abstraction de la nationalité du contribuable. Elle peut avoir des applications spécifiques à chaque type de produits ou d'imposition.

- **L'absence de contrepartie directe :** l'impôt est dû sans contrepartie. Il n'est pas la rémunération d'un service ou d'un bien reçu en échange, mais la participation par voie d'autorité au financement de l'Etat.
- **Le caractère pécuniaire de l'impôt :** l'impôt est payé en argent ayant cours légal. Il ne peut faire l'objet de dation en paiement.
- **Le caractère définitif de l'impôt :** contrairement à l'emprunt, l'impôt est payé à titre définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement. Néanmoins, lorsqu'il est payé par erreur, l'impôt indu est remboursable sur demande écrite et motivée déposée auprès des services compétents de l'administration fiscale dans un délai maximum de trois ans à compter de la date à laquelle l'impôt est devenu restituable et au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la date du recouvrement sauf lorsque l'impôt est devenu restituable en vertu d'un jugement ou d'un arrêt de justice. Le caractère définitif de l'impôt connaît certains aménagements dans les systèmes fiscaux des pays développés.

Ainsi par exemple, l'impôt sur les sociétés payé pendant les années bénéficiaires devient remboursable, aux États-Unis et en France, si la société qui l'a payé venait à dégager des pertes.

- **La nature législative de l'impôt:** l'impôt doit être voté par l'assemblée nationale qui peut, néanmoins, déléguer dans la loi de finances ou une loi fiscale un tel pouvoir au Président de la République. Le vote des députés exprime le consentement populaire à l'impôt.
- **La finalité de couverture des charges publiques :** l'impôt est prélevé en vue de faire face aux dépenses nécessaires au fonctionnement de l'État. Il ne peut, par conséquent, être prélevé que dans le cadre de l'autorisation donnée annuellement au gouvernement par la loi de finances.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

5. La politique fiscale en Algérie

Le système fiscal Algérien constitué généralement par : les impôts directs, les taxes sur le chiffre d'affaires, et les impôts indirects.

5.1 Les impôts directs

L'impôt directe se compose de : impôt sur le revenu global ; impôt forfaitaire unique ; taxe sur l'activité professionnelle ; Impôt sur le bénéfice des sociétés ; impôt sur le patrimoine.

5.1.1 Impôt sur le revenu global

L'impôt sur le revenu global (IRG) est un impôt annuel sur le revenu des personnes physiques. Il s'applique au revenu net global⁴⁰.

Les personnes imposables par ce type d'impôt en Algérie sont les membres de sociétés de personnes, associés de sociétés civiles professionnelles, membres de sociétés en participation indéfiniment et solidairement responsables, et membres de sociétés civiles soumises au même régime que les sociétés en nom collectif.

Les revenus imposables sont : bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques non commerciaux, revenus agricoles, revenus locatifs, revenus des capitaux mobiliers, et traitements et salaires.

Tableau n°02: Taux d'imposition de l'IRG en Algérie

| Fraction du revenu imposable | Taux en % |
|------------------------------|-----------|
| N'excédant pas 120 000 | 0 % |
| 120 001 à 360 000 | 20 % |
| 360 001 à 1 440 000 | 30 % |
| Supérieure à 1 440 000 | 35 % |

Source : Ministre des finances ; DGI : « le système fiscale Algérien » ; édition 2015, Alger. In: www.mfdgi.gov.dz/pdf/fiscals/systemfiscal2014.pdf

5.1.2 Impôt forfaitaire unique

Ce type d'impôt est applicable sur les personnes physiques dont le commerce principal est la vente de marchandises et des objets, lorsque leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10.000.000 DA ; y compris les artisans exerçant une activité artisanale artistique, les personnes physiques exerçant les autres activités de prestation de services relevant de la catégorie des bénéfiques industriels et commerciaux, lorsque leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10.000.000 DA ; et enfin, les personnes physiques qui exercent simultanément

⁴⁰ M.Ch. AINOUCHE : « contribution à une approche économique de la réforme fiscale dans les pays en développement : référence au cas Algérien », thèse de doctorat, institut des sciences économique, université d'Alger, 1992.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

des activités relevant des deux catégories citées ci-dessus ne sont soumises à l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) que dans la mesure où la limite de 10.000.000 DA n'est pas dépassée.

En 2015 les taux applicables sont de l'ordre de 5% au titre des activités d'achat-revente des marchandises et d'objets, y compris les activités artisanales et artistiques, et un taux de 12% au titre des activités de prestations de services.⁴¹

5.1.3 Impôt sur les bénéfices des sociétés

L'impôt sur bénéfice des sociétés est établi sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés des capitaux (SPA, SARL, etc); les sociétés de personnes et sociétés en participation au sens du code de commerce ayant opté pour leur imposition à l'IBS ; les établissements et organismes publics à caractère industriel et commercial ; et, les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée;

L'IBS est un impôt annuel. Il est dû à raison des bénéfices réalisés en Algérie par les assujettis soumis obligatoirement au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel, quel que soit le chiffre d'affaire réalisé.⁴²

Le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est fixé en 2015 à :

- 19% pour les activités de production de biens, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que les activités touristiques et les activités des agences de tourisme et de voyages activant dans le domaine du tourisme national et du tourisme réceptif.

Ce taux s'applique également aux activités mixtes lorsque le chiffre d'affaires des activités suscitées est égal ou supérieur à 50% du chiffre d'affaires total.

- 25% pour les activités de commerce et de services ;
- 25% pour les activités mixtes lorsque le niveau de chiffre d'affaires réalisé au titre du commerce et des services est de plus de 50 % du chiffre d'affaires global hors taxes.

Les activités de production de biens s'entendent de celles qui consistent en l'extraction, la fabrication, le façonnage ou la transformation de produits à l'exclusion des activités de conditionnement ou de présentation commerciale en vue de la revente.

L'expression «activités de production» ne comprend pas également les activités minières et d'hydrocarbures.

⁴¹ Ministre des finances ; DGI : « le système fiscale Algérien » ; édition 2015 ,Alger. In: www.mfdgi.gov.dz/pdf/fiscals/systemfiscal2014.pdf

⁴² M.Ch.AINOUCHE : « contribution à une approche économique de la réforme fiscale dans les pays en développement : référence au cas Algérien », thèse de doctorat, institut des sciences économique, université d'Alger, 1992.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

5.1.4 Taxe sur l'activité professionnelle

Personnes physiques ou morales exerçant une activité dont les produits relèvent : de l'IRG catégorie BIC et de l'IBS.

Le taux de la TAP est fixé, en 2015, à 2%. Ce taux est ramené à 3% en ce qui concerne le chiffre d'affaires issu de l'activité de transport par canalisations des hydrocarbures.

5.1.5 Impôt sur le patrimoine

L'impôt sur le patrimoine s'applique sur les personnes physiques : Ayant leur domicile fiscal en Algérie à raison de leurs biens situés en Algérie ou hors Algérie ; et les personnes n'ayant pas leur domicile fiscal en Algérie, à raison de leurs biens situés en Algérie.

Les biens imposables sont : Biens immobiliers, telle que les propriétés bâties (résidence principale ou secondaire) propriétés non bâties (terrains, jardins, etc.) ; et droits réels immobiliers. Et aussi les biens mobiliers, telle que : les véhicules, motocycles, yachts, bateaux de plaisance, avions de tourisme, chevaux de course les objets d'art et les tableaux de valeur estimés à plus de 500.000 DA en 2015.

L'impôt sur le patrimoine est dû uniquement par les personnes physiques à raison de leur patrimoine composé de biens imposables, dont la valeur nette taxable excède 30.000.000 DA au 1er janvier de l'année d'imposition. Il comprend l'ensemble des biens imposables appartenant aux personnes physiques et à leurs enfants mineurs.

5.2 Taxes sur le chiffre d'affaires

Les taxes sur le chiffre d'affaire sont composée généralement de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe intérieure de consommation.

5.2.1 Taxe sur la Valeur Ajoutée

La TVA est un impôt indirect général inclus dans le prix de vente des biens ou de prestation de services et payé par les consommateurs. La TVA peut faire l'objet d'exonérations légales.

Les opérations soumises à la TVA en Algérie sont : les opérations relevant d'une activité industrielle, commerciale ou artisanale lorsqu'elles sont réalisées en Algérie à titre habituel ou occasionnel ; les opérations de banque et d'assurance ; les opérations réalisées dans l'exercice d'une profession libérale ; les opérations de vente portant sur les alcools spiritueux, les vins et autres boissons assimilées ; les opérations relatives aux travaux immobiliers ; Les

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

opérations de ventes faites dans les conditions de gros; les opérations de location, les prestations de services, et, les opération d'importation ; etc.⁴³

Taux d'imposition de la TVA se compose de deux types : le taux réduit: 7% pour les biens et services qui représentent un intérêt particulier sur le plan économique, social et culturel. Et un taux normal de : 17% pour les opérations, services et biens qui ne sont pas expressément soumis au taux réduit de 7%.⁴⁴

5.2.2 Taxe Intérieure de Consommation

La taxe intérieure de consommation s'applique sur la bière ; les cigares ; les tabacs à priser et à mâcher ; les cigarettes ; les tabacs à fumer ; et les allumettes.

Ils sont calculés sur une base exprimée en volume (hectolitre) pour les bières, pour les produits tabagiques sur la base du poids (kg) et pour les allumettes par 100 boîtes à raison de 40 bâtonnets par boîte.

Tableau n°03 : désignation des tarifs touchant les bières, cigarettes, cigares, et allumettes en DA.

| Désignation | Tarif en DA | Taux proportionnel (sur la valeur du produit) |
|---------------------------------|--|---|
| Bières | 3.610 DA /hl | |
| Cigarettes : | | |
| -le tabac bruns | 1.040 DA/kg | 10% |
| -le tabac blancs | 1.26 DA/Kg | 10% |
| Cigares | 1.470 DA/kg | 10% |
| Tabacs à fumer | 620 DA/kg | 10% |
| 4°) Tabacs à priser et à mâcher | 710,00 DA/kg | 10% |
| Allumettes et briqués | 26,00 DA/Les 100 boîtes contenant 40 bâton nets au minimum par boîte | 20% |

Source : Ministère des finances, la DGA : « Guide pratique de la TVA » ; direction des relations publiques et de la communication ; Alger ; 2016

II. La politique fiscale antitabac

Depuis des siècles, le tabac est considéré comme l'une des meilleures sources de recettes fiscales parmi les produits de consommation ; ce n'est pas un article de première nécessité, il est largement consommé et sa demande est relativement peu élastique, ce qui en fait une source de recettes publiques sûre et facile à administrer.

Adam Smith écrivait en 1776 dans *La Richesse des nations* qu'une telle taxe permettrait de « soulager les pauvres de quelques unes des taxes les plus lourdes ; celles qui frappent soit les nécessités de l'existence, soit les biens manufacturiers ». Une taxe sur le tabac, soutenait Smith, offrirait aux pauvres la possibilité « de vivre mieux, de travailler pour moins cher et

⁴³ Ministère des finances, la DGA : « Guide pratique de la TVA » ; direction des relations publiques et de la communication ; Alger ; 2016 ; in : www.mfdgi.gov.dz/pdf/fiscals/systemfiscal2016.pdf

⁴⁴ Ministère des finances, la DGA : « Guide pratique de la TVA » ; direction des relations publiques et de la communication ; Alger ; 2016 commentaire

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

d'envoyer des biens à moindre prix sur le marché». Ainsi, la demande pour leur travail augmenterait, améliorant leur revenu et profitant à toute l'économie. Deux siècles après, presque tous les pays, chacun sa méthode, taxent le tabac, lourdement au plus au moins. Ils sont motivés par le désir de se procurer des recettes mais, depuis quelques années, ils cherchent de plus en plus à réduire les dangers de la cigarette pour la santé de la population.⁴⁵

1. La taxation des produits tabagiques

En l'absence de taxe, le consommateur du tabac ne tient pas compte de l'impact négatif de ses décisions sur la société. Une fiscalité adéquate sur les produits tabagique permet de corriger cette situation, en introduisant une taxe qui incite le consommateur à prendre en compte les coûts sociaux dans ses choix de consommation à travers un signal-prix efficace. Selon l'OMS et la Banque Mondiale, les mesures fiscales sont des mesures efficaces et importantes pour réduire la consommation de tabac dans différents groupes et en particulier chez les jeunes et les personnes les plus vulnérables.⁴⁶

En effet, l'introduction de la taxe engendre une hausse du prix TTC et donc une baisse de la consommation et du coût social associé. De plus, les recettes de la taxe permettent de financer le coût de prise en charge des pathologies liées au tabagisme dans différents pays. Quelque soit le niveau du revenu, la hausse de prix des cigarettes dû à l'impôt est très efficace pour réduire sa demande.

1.1 Les types d'imports sur le tabac

En général, les taxes visant spécifiquement les produits du tabac sont des droits d'accise⁴⁷ même si ces produits peuvent aussi être assujettis à d'autres taxes non spécifiques au tabac (comme les taxes générales sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou les droits ou taxes sur les importations).

1.1.1 Droits d'accise

Les droits d'accise sont soit spécifiques soit *ad valorem*. En ce qui concerne les produits du tabac, un droit d'accise spécifique est une valeur monétaire par quantité (paquet, poids,

⁴⁵ OMS : « directives pour l'application de l'article 6 de la convention cadre de l'OMS » ; mesures financières et fiscale visant à réduire la demande de tabac in : who.int/fctc-treaty-instruments/guilelines-artic16.fr.pdf

⁴⁶ Y.Bur : « proposition pour une nouvelle politique de lutte contre le tabac », rapport au ministre du Travail, l'Emploi et de la Santé, février 2012, Paris.

⁴⁷ OMS : « manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur la tabac », page 28, 2013, in. www.who.int/MPOWER/publication/fr.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

cartouche ou unité), tandis qu'un droit d'accise *ad valorem* consiste en un pourcentage prélevé sur la valeur des produits.

A. Droits d'accise spécifiques

Les taxes spécifiques peuvent être soit uniformes soit progressives. Mais la plus utilisée pour les produits tabagiques est la taxe spécifique uniforme. Les taxes spécifiques uniformes constituent un prix planché (prix minimum). En outre, elles tendent à faire augmenter les prix, même ceux des marques les moins onéreuses. Comparées aux taxes *ad valorem*, les taxes spécifiques uniformes peuvent éviter que les consommateurs ne soient tentés de se tourner vers des marques moins chères car elles créent un écart de prix moins important entre les marques les moins chères et les marques les plus chères.

Une taxe spécifique uniforme est simple à appliquer et à administrer car elle suppose de déterminer le volume seulement et non pas la valeur du produit. Étant donné que les recettes fiscales dégagées par une taxe spécifique sont fondées sur les volumes plutôt que sur les prix, elles sont plus prévisibles, plus stables et moins dépendantes des stratégies de prix de l'industrie. Toutefois, la valeur réelle de la taxe spécifique va s'éroder si celle-ci n'est pas régulièrement majorée en fonction, au minimum, de l'inflation⁴⁸.

Les impôts spécifiques sur le tabac, représentant un montant fixe ajouté au prix des cigarettes, offrent le maximum de souplesse et permettent aux gouvernements de majorer l'impôt tout en limitant la mesure dans laquelle les fabricants peuvent agir pour que le coût total pour le consommateur reste faible.⁴⁹

✓ Avantages de droits d'accise spécifiques uniformes

- **Il est prévisible :** Cette taxe n'étant pas sensible aux variations de prix, les recettes fiscales ne changent pas lorsque les fabricants modifient les prix. Les recettes publiques sont par conséquent protégées des manipulations et guerres des prix des fabricants. Le gouvernement peut prévoir les recettes découlant des taxes sur le tabac en fonction de la demande de tabac.

⁴⁸ OMS : « manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur la tabac », page 28, 2013, in www.who.int/MPOWER/publication/fr.

⁴⁹ Framework convention ALLIANCE : « taxation et prix : types de taxes pour réduire le tabagisme », une méthode très efficace consiste à augmenter les prix du tabac par le biais de majorations de taxes ; rapport de Octobre 2012 ; in http://www.global.tabaccofreekids.org/files/pdfs/rt/tax_types_fr.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

- **Il augmente le prix de tous les produits :** Les droits spécifiques sont fixes et ne dépendent pas de la stratégie de détermination des prix de l'industrie du tabac. En outre, dans la mesure où cette taxe est applicable à tous les produits au même taux, une majoration de taxe conduit habituellement à une augmentation similaire et systématique des prix, quel que soit le produit. Les taxes spécifiques réduisent les écarts de prix entre les produits bon marché et les produits plus chers.
- **Il est facile de déterminer le montant de la taxe :** Les droits d'accise spécifiques sont calculés en fonction de la quantité. Ce calcul ne requiert qu'une définition précise de ce que représente « une unité » ou la quantité.
- **Il est facile à administrer :** Les coûts d'administration des droits d'accise spécifiques sont faibles car il est plus facile de compter le nombre de produits que d'en estimer la valeur. Contrairement à la taxe sur la valeur ajoutée, collectée à différents points du processus de production, les droits spécifiques ne sont prélevés qu'une seule fois, soit chez les producteurs/importateurs, soit chez les détaillants, ce qui rend la fraude fiscale moins probable et le recouvrement plus efficace.

✓ Inconvénients de droits d'accise spécifiques

- **L'inflation en érode la valeur :** Le taux de taxation n'étant pas lié au prix du produit, il ne s'ajuste pas automatiquement à l'inflation. Au contraire, le gouvernement doit périodiquement instaurer des majorations de taxe supplémentaires, ou stipuler dans le droit fiscal que le droit d'accise spécifique sera indexé automatiquement sur l'inflation.
- **Il peut être réduit en modifiant les caractéristiques des produits :** L'industrie du tabac peut réduire l'incidence des taxes spécifiques sur la consommation, par exemple, en produisant des cigarettes plus grosses ou plus longues si la taxe est calculée par cigarette ou en augmentant la taille des paquets si la taxe est calculée par paquet.

B. Droits d'accise ad valorem

Les taxes ad valorem consistent en un pourcentage d'une certaine valeur de base, qui peut être le prix de vente au détail (toutes taxes comprises), le prix du fabricant (ou prix sortie d'usine) ou encore le prix CIF (coût, assurance et fret) par les tabac importés. Comparées aux taxes spécifiques uniformes, les taxes ad valorem peuvent créer des écarts de prix plus importants entre les marques les moins chères et les marques les plus chères et inciter davantage les consommateurs à se tourner vers des marques moins chères. Utilisées seules, les

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

taxes ad valorem peuvent engendrer davantage de concurrence sur les prix et avoir pour conséquence de faire baisser le prix moyen.

Une taxe ad valorem est plus difficile à appliquer et à administrer car elle suppose de déterminer à la fois le volume et la valeur du produit. Les systèmes reposant uniquement sur des taxes ad valorem peuvent conduire à une sous-évaluation des produits afin d'en réduire la valeur imposable, surtout si c'est le prix sorti d'usine ou le prix CIF qui est utilisé comme base de taxation. On peut éviter ce problème en fixant un plancher fiscal (une taxe spécifique minimum). Une taxe plancher garantit le prélèvement d'un droit d'accise minimum sur toutes les marques, indépendamment du prix de vente au détail⁵⁰.

Étant donné que les recettes fiscales dégagées par une taxe ad valorem sont fondées à la fois sur les volumes et sur les prix, elles sont moins prévisibles, moins stables et plus dépendantes des stratégies de prix de l'industrie. Les taxes ad valorem présentent l'avantage de conserver leur valeur réelle si les prix augmentent sous l'effet de l'inflation.

Les taxes ad valorem, telles que les taxes à la valeur ajoutée ou les taxes sur les ventes, représentent un pourcentage du prix de base et sont appliquées par la quasi-totalité des pays, souvent en sus de l'impôt spécifique.

Les taxes ad valorem peuvent être appliquées au point de vente ou, comme dans beaucoup de pays africains, sur le prix de gros. Elles peuvent varier suivant le lieu de fabrication ou le type de produit. Par exemple, certains gouvernements taxent plus lourdement les cigarettes étrangères ou à forte teneur en goudron.⁵¹

✓ **Avantages de droit d'accise ad valorem**

- **Il est indexé automatiquement sur l'inflation :** Cette taxe étant liée au prix du produit, elle est donc indexée automatiquement sur l'inflation.
- **Les marges bénéficiaires plus élevées sont taxées :** Les droits ad valorem réduisent la marge bénéficiaire de l'industrie car une partie de chaque augmentation de prix/bénéfice revient au gouvernement sous la forme de recettes fiscales.

⁵⁰ Framework convention ALLIANCE : « taxation et prix : types de taxes pour réduire le tabagisme », une méthode très efficace consiste à augmenter les prix du tabac par le biais de majorations de taxes ; rapport de Octobre 2012 ; in http://www.global.tabaccofreekids.org/files/pdfs/rt/tax_types_fr.

⁵¹ Idm

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

✓ Inconvénients de droit d'accise ad valorem

- **Le flux de recettes est moins prévisible :** Les droits ad valorem étant basés sur la valeur, il est donc difficile de prévoir les recettes fiscales sur la durée.
- **Il est difficile de déterminer le montant de la taxe :** Contrairement aux droits spécifiques, aisément applicables aux produits car il suffit d'en déterminer la quantité, les droits ad valorem relèvent d'un calcul plus complexe. Les fabricants peuvent facilement manipuler les prix de leurs produits pour éviter de payer des taxes trop élevées.
- **Il encourage les prix bas :** Les droits ad valorem étant liés aux prix des produits, ils incitent les fabricants à fournir des produits à bas prix. Cela rend ces produits plus accessibles aux jeunes et autres catégories de population à faibles revenus.
- **Il conduit à de grands écarts de prix entre produits :** La taxation ad valorem accroît les écarts de prix entre les produits bon marché et les produits plus chers. Le nombre de fumeurs qui achètent des produits moins chers ou passent des produits les plus onéreux aux produits meilleur marché augmente, et cela peut réduire l'impact de la majoration des taxes sur la consommation.
- **Il est difficile à administrer :** Pour calculer la valeur d'innombrables types de produits du tabac, une capacité d'administration fiscale solide s'impose. Dans les pays ne disposant pas d'une administration fiscale suffisamment puissante, les recettes risquent de diminuer si les prix du marché ne sont pas bien déterminés ou vérifiés.

C. Combinaison d'un droit d'accise spécifique et d'un droit ad valorem

Les structures de taxation mixtes (ou hybrides) appliquent à la fois un droit d'accise spécifique et un droit d'accise ad valorem. Les systèmes mixtes combinent généralement une taxe spécifique uniforme (qui a un impact relativement plus important sur les marques les moins chères) et une taxe ad valorem (qui a un impact plus important en termes absolus sur les marques les plus chères). Dans un système mixte, l'accent mis soit sur la composante ad valorem soit sur la composante spécifique dépend du contexte national et des objectifs de politique générale poursuivis. Tandis que la composante ad valorem tend à amplifier les écarts de prix en termes absolus, et donc à favoriser les marques les moins chères, ce qui peut nuire aux objectifs de santé publique, la composante spécifique fait au contraire diminuer les

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

différences de prix relatives entre les marques bon marché et les marques chères et contribue à réduire la variabilité des prix⁵².

Une structure fiscale mixte vise à conjuguer les avantages des taxes purement spécifiques et purement ad valorem. Elle est plus complexe à appliquer et à administrer qu'un système de taxe spécifique uniforme, car elle suppose de déterminer à la fois le volume et la valeur du produit. Cette structure, risque moins de conduire à une sous-évaluation des produits qu'un système reposant uniquement sur des taxes ad valorem. Pour réduire encore le risque de sous-évaluation, il faut appliquer une taxe plancher spécifique. Une taxe plancher garantit le prélèvement d'un droit d'accise minimum sur toutes les marques indépendamment du prix de vente au détail.

Étant donné que les recettes fiscales dégagées par une structure de taxation mixte sont fondées à la fois sur les volumes et sur les prix, elles sont moins prévisibles, moins stables et plus dépendantes des stratégies de prix de l'industrie que celles provenant d'un système de taxe spécifique uniforme. Toutefois, la valeur réelle de la taxe totale sera moins érodée par l'inflation au fil du temps qu'avec un système de taxe spécifique uniforme.

1.1.2 Taxes sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est une taxe à la consommation adoptée par de nombreux pays. Le plus souvent, elle comporte un taux unique et s'applique à un large éventail de produits et de services. Il s'agit en principe d'une taxe générale sur la consommation de ces produits et services. Elle n'influe donc pas sur les prix relatifs, ce qui, sur le plan pratique, la rend très intéressante pour dégager des recettes. L'administration fiscale n'a pas besoin de beaucoup d'informations détaillées, car seule la valeur totale des ventes entre en ligne de compte, quelle que soit la nature des produits ou des services commercialisés. Les taux de TVA varient d'un pays à l'autre⁵³.

⁵² Framework convention ALLIANCE : « taxation et prix : types de taxes pour réduire le tabagisme », une méthode très efficace consiste à augmenter les prix du tabac par le biais de majorations de taxes ; rapport de Octobre 2012 ; in http://www.global.tabaccofreekids.org/files/pdfs/rf/tax_types_fr

⁵³ OMS : « manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur la tabac », page 28, 2013, in www.who.int/MPOWER/publication/fr.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

1.1.3 Autres taxes

Les taxes sur la consommation portent des noms différents selon les pays, et certaines, malgré leur appellation, s'apparentent à des droits d'accise (par exemple, le droit de timbre au Brésil ou la taxe générale sur les ventes en Égypte). La plupart des autres taxes sont des taxes supplémentaires prélevées sur les produits du tabac pour financer divers programmes de santé publique ou de lutte antitabac⁵⁴.

1.1.4 Droits sur les importations

Presque tous les pays perçoivent un droit de douane sur les cigarettes importées. Ce droit est une taxe sur un produit spécifique importé par un pays et destiné à la consommation intérieure. En général, les droits sur les importations sont recouverts auprès de l'importateur, au point d'entrée dans le pays.

Le taux des droits sur les importations diffère, lui aussi, d'un pays à l'autre. Les pays appliquent des droits élevés sur les importations soit pour protéger leur industrie soit pour dégager des revenus. Les pays qui produisent peu de cigarettes ou qui ne prélèvent pas de droits d'accise appliquent généralement des droits d'accise plus substantiels sur les importations de cigarettes, afin d'engranger des recettes. Les pays du CCG en sont de bons exemples. Ainsi, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats Arabes Unis (EAU), le Koweït et le Qatar prélèvent chacun un droit de 100 % sur la valeur CAF (coût, assurance, fret) déclarée par l'importateur⁵⁵.

Le montant des taxes varie selon les pays. Dans les pays à revenu élevé, les taxes représentent les deux tiers ou plus du prix de vente au détail du paquet de cigarettes. Dans les pays à faible revenu, en revanche, les taxes ne constituent pas plus de la moitié du prix au détail.

De plus en plus de pays affectent les recettes fiscales du tabac aux activités de lutte contre le tabagisme ou à d'autres activités de santé publique. Dans l'une des plus grandes

⁵⁴ OMS : « manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur la tabac », page 28, 2013, in. www.who.int/MPOWER/publication/fr.

⁵⁵ Idm

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

viles chinoises, Chongqing, et plusieurs États des États- Unis, les autorités réservent une partie des recettes des impôts sur le tabac à des campagnes d'éducation sur les effets du tabac, à des contre-offensives publicitaires et autres activités de lutte contre le tabagisme. D'autres pays affectent ces recettes aux services de santé publique

3. Efficacité de la politique fiscale antitabac

D'après l'Art.6 de la CCLAT OMS et fondée sur la logique économique qui stipule la réaction de la demande à la baisse pour toute augmentation éventuelle des prix, la stratégie RAISING consiste à indexer régulièrement le taux d'imposition des produits du tabac sur l'inflation et à renforcer l'administration fiscale pour la lutte contre la contrebande des produits du tabac⁵⁶.

D'après l'OMS et selon la Banque Mondiale, présentant un bon rapport coût-efficacité, la stratégie estimée la plus efficace et la moins coûteuse pour la prévention du tabagisme est de freiner la demande du tabac par des mesures financières et fiscales. Afin de légitimer l'efficacité de cette stratégie, elles appuient leurs arguments sur le principe de la théorie de l'utilité marginale de l'école néoclassique pour démontrer la corrélation inverse entre l'impôt perçu sur le tabac et sa consommation. Cependant, selon la contrainte budgétaire du consommateur, lorsque le revenu reste constant, le comportement du fumeur doit changer et varier à la baisse à la suite d'une augmentation des prix des produits du tabac⁵⁷, à condition d'accroître les prix de **tous** les produits du tabac régulièrement et à des taux similaires afin d'éviter toute substitution par d'autres produits, en raison des écarts de prix.

En effet, afin de rendre les produits du tabac progressivement moins abordables, les l'Etat est tenu d'ajuster les taxes du tabac de façon à ce que l'augmentation des prix au détail des produits du tabac soit au moins équivalente au taux d'inflation. Ainsi, indexer automatiquement l'augmentation des taxes du tabac sur les indices économiques est le moyen

⁵⁶ N. Kendi: « Essai d'analyse de la politique de lutte contre le tabagisme en Algérie. », Mémoire de Magister en Sciences Économiques, Université de Bejaia, 2012 ; pp.57 et 58.

⁵⁷ Bien que la demande de tabac soit peu élastique, en raison du caractère additif du tabac, elle n'en est pas moins très sensible au prix. En effet, l'élasticité de la consommation des cigarettes aux prix a été confirmée et démontrée par des études menées par des organismes internationaux : la Banque Mondiale, l'OMS, l'INSEE, etc.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

de parvenir à rattraper l'augmentation du pouvoir d'achat des fumeurs, afin de veiller à garder le tabac toujours moins abordable. Sans cette condition, l'augmentation des prix ne permettra pas de rattraper l'élévation du pouvoir d'achat du fumeur, se retrouvant ainsi sans effet réel et ne parvenant pas au résultat escompté⁵⁸.

Par ailleurs, l'indexation régulière des taxes du tabac sur l'inflation doit toucher tous les produits du tabac, sans exception afin d'éviter tout effet de substitution. En effet, si les taxes majorent le prix des produits les plus onéreux sans rehausser de façon significative celui des moins onéreux, les consommateurs de tabac vont essayer de compenser cette hausse en se tournant vers les marques les moins chères au lieu de réduire leur consommation.

Cependant, l'augmentation des taxes de tous les produits du tabac indexée régulièrement au niveau d'inflation est une stratégie qui peut encourager certains fumeurs à s'arrêter, dissuader ou empêcher certains de commencer, réduire le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer ou faire baisser la quantité consommée de ceux qui continuent à fumer. De plus, cette stratégie est un moyen effectif, efficace et peu coûteux pour assurer un gain trois fois comptabilisé : réduire la consommation du tabac et donc sauver des vies ; permettre des gains socioéconomiques ; et, générer des revenus fiscaux pour l'Etat⁵⁹.

- **Une taxation efficace permet de réduire de manière significative la consommation de tabac et la prévalence du tabagisme** : une taxation efficace des produits du tabac qui entraîne une hausse des prix réels à la consommation (prix ajustés de l'inflation) est souhaitable parce qu'elle fait baisser la consommation et la prévalence du tabagisme et, par contrecoup, réduit la mortalité et la morbidité liées au tabac et améliore la santé de la population. L'augmentation des taxes sur le tabac est particulièrement importante pour protéger les jeunes, en les dissuadant de commencer ou de continuer à consommer des produits du tabac.

De plus une taxation efficace du tabac apporte une contribution non négligeable au budget des États. Une augmentation des taxes sur le tabac accroît généralement les recettes de l'État du

⁵⁸ Kendi N: « Essai d'analyse de la politique de lutte contre le tabagisme en Algérie », Mémoire de Magister en Sciences Économiques, Université de Bejaia, 2012 ; p 58.

⁵⁹ Idm

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

fait que cette augmentation compense en principe largement la baisse de consommation induite.

- **La taxation du tabac est efficace sur le plan économique et réduit les inégalités en matière de santé :** Les taxes sur le tabac sont généralement considérées comme efficaces sur le plan économique car elles s'appliquent à un produit pour lequel l'élasticité de la demande est très faible. Les groupes de population à revenu faible ou intermédiaire sont plus sensibles aux augmentations de taxes et de prix ; il s'ensuit que la consommation et la prévalence du tabagisme reculent proportionnellement davantage dans ces groupes que dans les groupes à revenu plus élevé, ce qui entraîne une réduction des inégalités en matière de santé et de la pauvreté liée au tabac.⁶⁰
- **Les systèmes et structures de taxation du tabac devraient être efficaces et efficaces :** la structure des taxes sur le tabac devrait être conçue de manière à réduire au maximum les coûts de maintien de la discipline fiscale et d'administration tout en assurant l'augmentation souhaitée du niveau des recettes fiscales et la réalisation des objectifs en matière de santé.

Une administration efficiente et efficace des systèmes de taxation du tabac est le garant d'une meilleure discipline fiscale et permet de faire augmenter les recettes fiscales tout en réduisant les risques de développement du commerce illicite.

- **Les politiques de taxation du tabac ne devraient pas être influencées par des intérêts catégoriels :** l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des politiques fiscales et des politiques de prix concernant le tabac dans le cadre des politiques de santé publique ne devraient pas être influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, notamment la stratégie consistant à utiliser la question de la contrebande pour empêcher la mise en œuvre des politiques fiscales et des politiques de prix, comme le prévoient l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS et les directives pour son application, ni par des conflits d'intérêts effectifs ou potentiels.

Ainsi, sur un plan plus général, il est important de noter que les politiques de taxation des produits du tabac peuvent agir sur les prix à la consommation de ces produits et réduire

⁶⁰ OMS : « directives pour l'application de l'article 6 de la convention cadre de l'OMS » ; mesures financières et fiscale visant à réduire la demande de tabac ; in :who.int-fctc-treaty-instrumnts/guilelines-articl6.fr.pdf

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

ainsi leur accessibilité économique et, leur consommation et la prévalence du tabagisme. Toutefois, les taxes sur le tabac ne sont pas isolées de tout contexte et elles doivent être appliquées dans le cadre d'une stratégie globale de lutte antitabac, en même temps que d'autres politiques entreprises en application d'autres articles de la Convention-cadre de l'OMS. À cet égard, il faut aussi tenir compte de considérations économiques plus générales, notamment les liens existant entre les politiques fiscales et tarifaires et l'augmentation des revenus, ou encore les effets sociaux sur certains segments de la population. Une telle analyse, toutefois, sort du cadre des présentes directives.

La lutte contre le commerce illicite contribue à faire des politiques tarifaires et fiscales des moyens plus efficaces de réduire la consommation de tabac et d'atteindre les objectifs de santé publique et de recettes fiscales que vise la taxation du tabac.

a. Le rapport entre le revenu et la demande de tabac

Une augmentation du revenu entraîne généralement une augmentation de la consommation de tabac et de la prévalence du tabagisme, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La plupart des estimations de l'élasticité-revenu de la demande pour les produits du tabac la situent entre 0 et 1.

L'élasticité de la demande tabac revenu ce calcul de la manière suivante :

Elasticité de la demande tabac revenu (E_r) = demande du tabac / taux de variation de revenu disponible

- Si l'élasticité est supérieure à 1 la demande de ces biens augmente plus que proportionnelles par rapport au revenu (bien supérieur);
- Si l'élasticité est comprise entre 0 et 1 la demande de ces biens augmente proportionnelles par rapport au revenu (biens essentiel) ;
- Si l'élasticité est inférieur à 0 la demande est ciblé à diminuer lorsque le revenu augmente (bien inférieur) ;

Une élasticité-revenu de la demande de 0,5 signifie qu'une augmentation du revenu de 10 % entraînera une augmentation de 5 % de la consommation de tabac.

Si les prix augmentent moins vite que les revenus, les produits du tabac deviennent inévitablement plus abordables au fil du temps. Cette plus grande accessibilité économique entraîne en général une augmentation de la consommation. Les données dont on dispose

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

tendent à démontrer que les produits du tabac deviennent de plus en plus accessibles sur le plan financier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et que cette tendance s'est accélérée ces dernières années. En revanche, dans de nombreux pays à revenu élevé, les taxes et les prix ont généralement augmenté plus vite que les revenus, ce qui s'est traduit ces dernières années par une baisse de l'accessibilité économique des produits du tabac dans ces pays.

Certaines politiques de taxation peuvent rendre des produits du tabac plus accessibles aux segments vulnérables de la population (jeunes et groupes à faible revenu). L'augmentation de la consommation dans ces populations peut creuser les inégalités en santé, accroître la pauvreté et entraîner d'autres conséquences. Les politiques de taxation du tabac qui rendent celui-ci moins accessible économiquement peuvent entraîner une diminution proportionnellement plus importante de la consommation de tabac par les populations vulnérables, dans la mesure où elles sont plus sensibles au prix.⁶¹

b. Rapport entre le prix et la consommation/la prévalence (élasticité-prix)

Les taxes et les prix ont une influence à la fois sur la consommation de produits du tabac et sur la prévalence du tabagisme. Partout dans le monde, l'augmentation du prix se fait sentir à peu près pour moitié sur la prévalence et pour moitié sur l'intensité du tabagisme. Toute politique de majoration des taxes sur le tabac qui fait augmenter les prix réels fait baisser la consommation de tabac.

Comme pour d'autres biens de consommation courante, il existe une relation entre le prix du tabac et le volume des ventes de tabac. En règle générale, quand le prix augmente, les ventes diminuent ; a contrario, si l'ensemble des prix des autres produits augmentent par inflation et si le prix nominal du tabac reste constant, les ventes de tabac augmentent. Le rapport entre la variation des ventes et la variation du prix, quantité que les économistes appellent l'**élasticité de la demande par rapport au prix**⁶², permet de mesurer la relation entre la hausse des prix et la vente de tabac.

Suite à une hausse des prix/taxes, la réduction de la consommation générale de tabac peut être analysée au moyen de l'élasticité-prix de la demande. Il s'agit généralement d'un chiffre négatif correspondant au pourcentage de diminution de la consommation survenant à

⁶¹ Oms : « directives pour l'application de l'article 6 de la convention cadre de l'OMS » ; mesures financières et fiscale visant à réduire la demande de tabac in :who.int-fctc-treaty-instruments/guilelines-articl6.fr.pdf.

⁶² **Elasticité-prix**: Il s'agit d'un concept économique permettant d'évaluer la manière dont la demande d'un produit réagit à une évolution de 1% du prix de ce produit. Plus que l'élasticité sera élevée en valeur absolue, plus la variation du prix aura un effet important sur la consommation.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

la suite d'une augmentation de 1% du prix du tabac. Par exemple, si l'élasticité-prix de la demande est de -0,5, cela signifie qu'une augmentation de 10 % du prix entraînera une baisse de 5 % de la consommation. Selon la plupart des estimations, l'élasticité-prix de la demande est comprise entre -0,2 et -0,8%.⁶³

L'élasticité-prix varie selon les produits. Les produits de nécessité ont tendance à être moins sensibles aux variations de prix dans la mesure où les consommateurs continuent d'acheter ces produits malgré les augmentations de prix.

Le calcul de l'impact d'une taxation sur la consommation passe par le calcul d'une élasticité, qui mesure la variation de la consommation consécutive à la variation du prix du bien.

L'élasticité prix se calcule de la manière suivante :

$$\text{Elasticité prix (E}_p\text{)} = \text{variation de la consommation en \%} / \text{variation du prix en \%}$$

Si l'augmentation du prix du tabac de 5 % entraîne une baisse de sa consommation de 10 %, alors l'élasticité prix du tabac est de : $E_p = -10 \% / +5 \% = -2$

Le résultat précédent peut se formuler ainsi : « Lorsque le prix du tabac augmente de 1 %, la baisse de la consommation de tabac est de 2 % ». ⁶⁴

- Si $|E_p| = 1$, alors la consommation évolue au même rythme que le prix.
- Si $0 > |E_p| > 1$, alors la consommation évolue moins vite que le prix
- Si $|E_p| > 1$, alors la consommation augmente plus vite que le prix.

L'efficacité de la mise en place d'une fiscalité comportementale dépend aussi et surtout de la réaction des consommateurs face à la hausse des prix résultant d'une taxation des produits qu'ils ont l'habitude de consommer.

Une hausse des prix peut ainsi inciter le consommateur, dans la limite de ses goûts et de son budget, à substituer un produit par un autre. La hausse du prix du paquet de cigarettes incite certains fumeurs à se tourner vers le tabac à rouler à titre d'exemple. Cette hausse de prix peut également le conduire à substituer certaines variétés de produits entre elles, en allant par exemple reporter son choix d'une marque premium vers une marque distributeur.

⁶³ Oms : « directives pour l'application de l'article 6 de la convention cadre de l'OMS » ; mesures financières et fiscale visant à réduire la demande de tabac ; in : who.int-fctc-treaty-instruments/guilelines-articl6.fr.pdf

⁶⁴ A.Ch.Martinet & A.Silem : « lexique de gestion » Dalloz ; 5^e Edition, Paris, 2000.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

La hausse des prix peut par ailleurs inciter les consommateurs à adapter leur façon de consommer le produit taxé. L'augmentation des prix peut enfin conduire les consommateurs à chercher à contourner l'effet de la taxe en se procurant les produits au-delà des frontières ou en recourant au marché parallèle. L'importance de ces pratiques dépend bien entendu de la situation géographique du pays concerné et de sa capacité à lutter contre la contrebande.

c. L'élasticité croisée

Il est possible que la consommation d'un bien ou d'un service varie non pas parce que le prix du bien en question a changé, mais parce que le prix d'un autre bien ou service a varié. L'élasticité croisée du tabac est le rapport entre le pourcentage de variation de la demande du tabac local et le pourcentage de variation du prix du tabac importé. Cette élasticité se calcule comme suite :

$E_c = \text{Taux de variation de la demande d'un bien (tabac local)} / \text{Taux de variation du prix d'un autre bien (tabac importé)}$

Ceci s'explique comme suite :

- Une élasticité croisée positive : L'augmentation du prix du tabac local entraîne l'augmentation de la demande du tabac importé. Les deux biens sont donc substituables.
- Une élasticité croisée négative : L'augmentation du prix du tabac local entraîne la diminution de la demande du tabac importé. Les deux biens sont alors dits complémentaires
- Une élasticité croisée nulle : Les deux biens sont indépendants.

La notion d'élasticité-prix croisée est particulièrement utile en matière de politique de la concurrence. Pour déterminer l'étendue d'un marché et déterminer si une entreprise est en situation d'abus de position dominante, il est en effet nécessaire de voir jusqu'à quel point différents produits sont substituables (tabac local et tabac importé). La notion d'élasticité prix croisée est alors utile pour déterminer si deux biens appartiennent au même marché, et si les autorités de la concurrence doivent déclencher une action.

CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC

Conclusion

Les taxes sur le tabac bien administrées produisent le résultat escompté : diminution de la consommation de produits du tabac et des conséquences désastreuses du tabagisme sur la santé, sans conséquences économiques désastreuses, contrairement aux arguments souvent avancés par les industriels du tabac.

L'augmentation des prix du tabac due à l'augmentation des taxes constitue le moyen le plus rentable pour réduire la consommation, car les consommateurs sont trop sensibles à la variation des prix, en particulier parmi les jeunes et les populations pauvres. Mais pour que cela soit efficace le consommateur ne doit pas substituer un bien par un autre.

Mais, en réalité, l'augmentation des taxes et du prix du tabac profite à l'État, car elle accroît les recettes publiques, qui peuvent ensuite être consacrées à des services publics, comme la santé. La fiscalité du tabac constitue un moyen simple et efficace d'accroître les recettes publiques sans conséquences délétères pour l'économie.

Les produits tabagiques en Algérie soumis à certaines méthodes de taxation, dans le but de réduire la consommation de ce dernier.

Dans le prochain chapitre nous essaierons d'étudier l'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie.

CHAPITRE III

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Introduction

Fondée sur la logique économique qui stipule la réaction de la demande à la baisse pour toute augmentation éventuelle des prix (corrélation inverse entre l'impôt perçu sur le tabac et sa consommation), la politique fiscale consiste à indexer régulièrement le taux d'imposition des produits du tabac sur l'inflation. Cette indexation doit toucher tous les produits du tabac, de manière régulière et à des taux similaires afin d'éviter toute substitution par d'autres produits, en raison des écarts de prix.

En effet, afin de rendre les produits du tabac progressivement moins abordables, l'Etat doit majorer les taxes périodiquement de telle sorte que le prix réel des produits augmente plus vite que le pouvoir d'achat du consommateur. Si la majoration des taxes n'a pas de répercussions sur le prix réel des cigarettes et n'excède pas la hausse du pouvoir d'achat, le tabac devient relativement moins cher et donc plus abordable. C'est pourquoi, l'Etat est tenu d'indexer régulièrement les taxes du tabac sur l'inflation, c'est-à-dire ajuster les taxes de façon à ce que l'augmentation des prix au détail des produits du tabac soit au moins équivalente au taux d'inflation et à la croissance du PIB par personne, pour permettre à la valeur de ces produits de suivre les courbes de l'évolution de l'économie du pays. Ainsi, indexer automatiquement l'augmentation des taxes sur les indices économiques est le moyen de parvenir à rattraper l'augmentation du pouvoir d'achat des fumeurs, afin de veiller à garder le tabac toujours moins abordable. Sans cette condition, l'augmentation des prix ne permettra pas de rattraper l'élévation du pouvoir d'achat du fumeur, se retrouvant ainsi sans effet réel et ne parvenant pas au résultat escompté.

Par ailleurs, l'indexation régulière des taxes du tabac sur l'inflation doit toucher tous les produits du tabac, sans exception afin d'éviter tout effet de substitution. En effet, si les taxes majorent le prix des produits plus onéreux sans rehausser de façon significative celui des

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

moins onéreux, les consommateurs de tabac vont essayer de récompenser cette hausse en se tournant vers les marques les moins chères au lieu de réduire leur consommation⁶⁵.

En revanche, l'efficacité de la politique fiscale pour la lutte antitabac reste relative. Elle dépend du degré d'élasticité de la demande du tabac avec son prix (l'élasticité-prix du tabac), de la non substitution de celui-ci, ainsi que du niveau de l'activité de la contrebande dans un pays. Dans le cas contraire, une éventuelle application de cette politique pourra entraîner des effets socioéconomiques dévastateurs (fléaux sociaux, crimes et vols de la part des jeunes et de ceux qui ont de faibles sources financières) pour s'en procurer de la cigarette, etc.), coûts d'opportunités d'achat de cigarettes très élevé.

Dans ce chapitre, nous avons pour objectifs, dans une première section, de vérifier la réalité de l'application de la politique fiscale antitabac en Algérie. Puis d'analyse, dans une seconde section, l'efficacité de cette politique à travers l'élasticité et la substitution des produits du tabac. Enfin, la troisième section sera consacrée à une étude de cas, sur la base d'enquête de terrain, afin de vérifier les réalités analysées dans la deuxième section. Cette enquête nous servira pour répondre ou interpréter des réalités que les données collectées nous ne permettrons pas d'avoir.

I. La fiscalité des produits du tabac en Algérie

En Algérie et depuis 1980, la taxe sur le tabac était de type T.U.G.P (Taxe Unique Globale de Production) au taux de 80% sur les cigarettes. Avec l'ouverture de l'économie nationale, la taxe prélevée sur les paquets de cigarettes est devenue de type « impôt indirect » associant des taxes spécifiques en fonction des quantités et une taxe ad valorem en fonction de la valeur. Celle-ci est composée d'une TIC (Taxe Intérieure de Consommation) déterminée en unités monétaires par unité de quantité ou de volume de la base d'imposition fixé en Kg, en plus d'une Taxe sur la Valeur Ajoutée(TVA) fixée à 17% de la valeur du produit tabagique. Depuis 2009, une Taxe Additionnelle sur les Produits Tabagiques (TAPT) est fixée à 9 DA par paquet de cigarette au profit d'un fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux. Depuis l'année 2015, la TAPT a progressé de deux dinars (passant de 9 DA à 11

⁶⁵ L'augmentation des taxes doit porter sur tous les produits du tabac afin de prévenir la substitution de produits chers par des produits bon marché.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

DA)⁶⁶. Cette augmentation va aux urgences médicales pour la prise en charge des maladies causées par le tabac.

Le tableau suivant résume les différentes taxes et tarification sur les produits tabagiques en Algérie.

Tableau n°04: Désignation des tarifs touchant les produits tabagiques en 2015

| | produits | types des taxes | Le montant des taxes de l'an 2002 à l'an 2014 | Le montant des taxes en 2015 |
|-----------------------------|----------------|-----------------|---|---------------------------------|
| Produits du tabac à fumé | tabac brun | TIC+TVA+TAPT | 1040da/kg +17%+ 9da/paquets | 1040 da/kg + 17%+ 11 DA/paquets |
| | Tabac blond | TIC+TVA+TAPT | 1260da/kg +17%+9da/paquets | 1260 da/kg + 17%+ 11DA/paquets |
| | Cigars | TIC+TVA+TAPT | 1470da/kg +17%+9da/paquets | 1470 da/kg + 17% +11 DA/paquets |
| Produits du tabac sans fumé | Tabac à priser | TIC + TVA | 26da/kg+ 17% | 26 da/kg + 17% |
| | Tabac à mâcher | TIC + TVA | 71da/kg+17% | 71da/kg + 17 % |

Source : Le journal officiel de la république Algérienne n°78 de 31/12/2014 partant sur la loi de finance pour 2015. Loi n° 14-10, art n° :25. Alger.

Selon les données du tableau n°05, nous remarquons que les montant de la TIC, de la TVA, et de la TAPT applicables sur les produits tabagiques en Algérie sont stables durant toutes la période allant de 2002 à 2015 (où celles-ci n'ont connu aucune augmentation), à l'exception de la TAPT, qui a augmenté de 9 DA/paquets à 11DA en 2015.

II. La politique fiscale antitabac en Algérie : quelles réalités d'application ?

L'application d'une politique fiscale antitabac consiste à indexer régulièrement le taux d'imposition des produits du tabac sur l'inflation, c'est-à-dire que la variation des taxes doit évoluer de manière proportionnelle ou plus par rapport au niveau de variation de l'IPC. De plus, cette indexation doit toucher tous les produits du tabac, de manière régulière et à des taux similaires afin d'éviter toute substitution par d'autres produits, en raison des écarts de prix. L'Algérie applique-t-elle cette politique ?

Selon la première lecture des données de l'ONS et du Ministère des Finances (Cf. Tableau n°04), l'évolution des taxes sur le tabac ne suit pas le rythme d'évolution de l'IPC. Dans un rythme indéfini et instable, celles-ci tantôt elles augmentent légèrement et tantôt elles

⁶⁶ le journal officiel de la république Algérienne n°78 de 31/12/2014 partant la loi de finance pour 2015. Loi n° 14-10, art n° :25. Alger.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

baissent. Or que une politique fiscale antitabac exige une variation de la taxe dans le même sens et plus que proportionnelle que celle de l'IPC. Bien que la variation de l'IPC des tabacs soit stable, celui-ci ne suit pas également le rythme de l'inflation. Donc, nous concluons qu'aucune politique fiscale antitabac n'est appliquée en Algérie.

Pour appliquer une politique fiscale antitabac, l'Etat est tenu d'ajuster les taxes de façon à ce que l'augmentation des prix au détail des produits du tabac soit au moins équivalente au taux d'inflation. Ce qui n'est pas le cas.

Par ailleurs, pour appliquer une politique fiscale antitabac, l'Etat est tenu d'ajuster les taxes à la croissance du PIB par personne, pour permettre à la valeur de ces produits de suivre les courbes de l'évolution de l'économie du pays. Ainsi, indexer automatiquement l'augmentation des taxes sur les indices économiques est le moyen de parvenir à rattraper l'augmentation du pouvoir d'achat des fumeurs, afin de veiller à garder le tabac toujours moins abordable. Sans cette condition, l'augmentation des prix ne permettra pas de rattraper l'élévation du pouvoir d'achat du fumeur, se retrouvant ainsi sans effet réel et ne parvenant pas au résultat escompté, qui est celui de la lutte antitabac.

D'après les données de tableau n°05, nous remarquons que les prix varient à un rythme peu important par rapport à la variation des taxes issues sur les produits tabagiques. Ainsi, nous indiquons entre l'année 2006 et l'année 2007, les taxes ont varié d'un montant peu important, et pour les deux années 2009 et 2011, la taxe s'accroît progressivement. Par contre, pour les deux années 2010 et 2012, le niveau d'inflation augmente respectivement de 3,91% et de 29,94%. Mais, les taxes ont baissé respectivement de : 25,44% et de 4,6%, ce qui stipule qu'elles ne sont pas régulièrement indexées au niveau d'inflation. Donc, le tabac reste toujours moins cher ce qui encourage la demande sur le marché.

Faisant de lien entre de l'IPC du tabac et l'IPC général des biens et services de l'année 2000 à l'année 2014, nous remarquons que l'IPC du tabac augmente moins vite que l'inflation. Donc, nous concluons qu'il ya aucune politique fiscale qui vise à lutter contre le tabagisme en Algérie.

En ce qui concerne la relation entre les taxes et le revenu par tête, et d'après notre étude du tableau n°05, les taxes sur le tabac augmentent moins vite que le revenu. Pis encore, de l'année

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

2005 à l'année 2008, les taxes baissent passant de 13,34% à 5,6%, cela indique que le revenu varie plus vite que les taxes issues des produits du tabac, attestant ainsi, aucune application d'une politique fiscale antitabac en Algérie.

De plus, de l'année 2001 à l'année 2002, la variation de l'IPC du tabac est plus importante par rapport à la variation du revenu, qui passent de 2,77% à 16,76% en 2004 celle-ci varie également plus vite que le revenu (9,31%). Mais celle-ci a fortement baissé de 17,05 pour l'année 2005 contrairement au revenu qui augmente légèrement, et depuis l'an 2006 jusqu'à 2009, le revenu varie d'un montant plus important que l'IPC du tabac. Dans ce cas le revenu ne s'ajuste pas automatiquement à l'inflation, attestant encore une fois le non application de la politique fiscale antitabac en Algérie (Cf. Tableau n°05).

Tableau n° 05 : indexation de l'IPC des tabacs avec le niveau du revenu ainsi le niveau de l'inflation entre l'an 2000 et l'année 2015 en Algérie.

| Années | IPC *des biens et services | La variation de l'IPC en % | IPC du tabac** | La variation de l'IPC du tabac en % | Les taxes sur le tabac en milliards de DA ⁺ | La variation de la taxe en% | la variation de revenu par tête en % [#] |
|--------|----------------------------|----------------------------|----------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|---|
| 2000 | 70,437 | | 110,27 | | | | 6,72% |
| 2001 | 73,414 | 4.23% | 113,32 | 2,77% | | | 6,46% |
| 2002 | 74,455 | 1.42% | 132,31 | 16,76% | | | 2,71% |
| 2003 | 77,633 | 4.27% | 132,64 | 0.20% | | | 3,57% |
| 2004 | 80,709 | 3.96% | 145 | 9.31% | | | 0,088% |
| 2005 | 81,825 | 1.38% | 120,28 | -17.05% | 16,71 | | 3,23% |
| 2006 | 83,719 | 2.31% | 118,44 | -1.12% | 17,06 | 2.09% | 13,34% |
| 2007 | 86,794 | 3.67% | 118,87 | 0.36% | 16,11 | 0.055% | 9,07% |
| 2008 | 91,015 | 4.86% | 118,90 | 0.2% | 14,72 | -8.62% | 0,19% |
| 2009 | 96,234 | 5.73% | 118,90 | 00% | 15,33 | 4.14% | 5,60% |
| 2010 | 100 | 3.91% | 122,65 | 3.15% | 11,43 | -25.44% | |
| 2011 | 104,52 | 4.52% | 132,28 | 7.85% | 11,97 | 4.72% | |
| 2012 | 135,82 | 29.94% | 141,39 | 6.88% | 11,42 | -4.6% | |
| 2013 | 117,52 | -13.47% | 142,63 | 0.87% | 11,26 | -1.4% | |
| 2014 | 120,95 | 2.66% | 142,61 | -0.014% | 12,05 | 7.01% | |
| 2015 | | | 170,43 | 19.43% | 13,82 | 0.14% | |

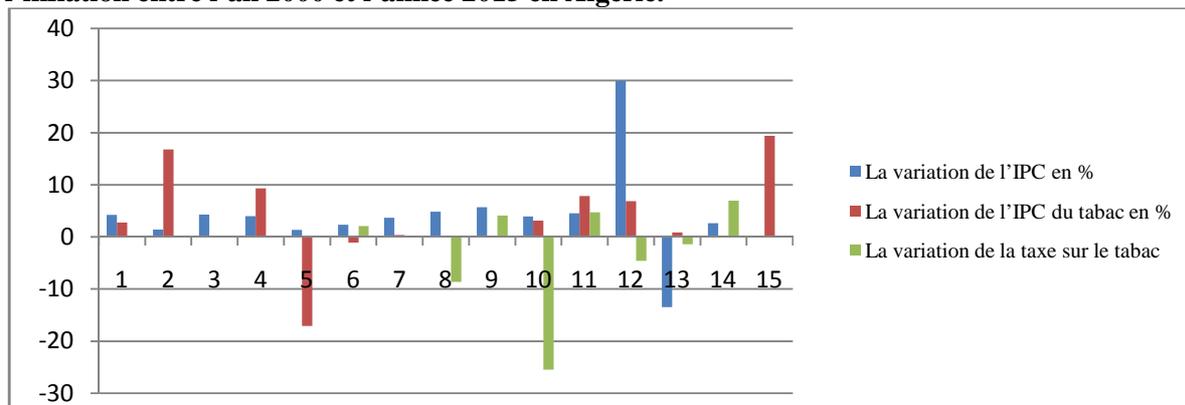
Source : * : ONS ; ** : ONS ;

+ : Ministère des Finances, Direction Générale d'Impôt, Douane et Domaine (MF-DGIDD) ;

: ONS, les différents ratios calculé par nos soins.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Figure n° 02: Indexation de l'IPC des tabacs avec le niveau du revenu ainsi que le niveau de l'inflation entre l'an 2000 et l'année 2015 en Algérie.



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°05

III. L'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie

L'efficacité de la politique fiscale antitabac requière une parfaite élasticité de la demande du tabac par rapport à son prix afin d'avoir un effet dissuasif sur la consommation du tabac. Cette élasticité doit être accompagnée par un effet non substitutif avec d'autres tabacs. En effet, si les taxes majorent le prix des produits plus onéreux sans rehausser de façon significative celui des moins onéreux, les consommateurs de tabac vont essayer de compenser cette hausse en se tournant vers les marques les moins chères au lieu de réduire leur consommation. Dans le cas contraire, toute application d'une politique fiscale antitabac pourra avoir des effets indésirables voir néfastes.

1. Elasticité prix/demande des produits du tabac en Algérie

Dans cette section, nous allons procéder au calcul de l'élasticité prix des produits du tabac avec leur demande. L'interprétation de cet instrument nous permettra de comprendre les comportements des consommateurs du tabac (fumeurs). Dans notre travail, cette interprétation nous est indispensable afin de comprendre la réaction ou le comportement des fumeurs face à la hausse ou à la baisse des prix des tabacs.

Durant la période allant de l'an 2000 à l'année 2010, le marché local algérien du tabac n'arrive pas à satisfaire la demande locale. C'est pourquoi, en plus de la production locale, l'Algérie importe des tabacs étrangers. Mais, à partir de l'année 2010, avec l'installation des

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

entreprises étrangères de fabrication du tabac à l'exemple de STAEM, le Groupe Altadis (cigarette franco-espagnole) et la British American Tobacco, l'Algérie a beaucoup baissé ces importations du tabac manufacturé. C'est pourquoi, nous décomposerons notre étude suivant ces deux périodes.

Il nous est impossible d'accéder au volume des ventes des produits du tabac de la SNTA pour la décennie 2000-2010. C'est pourquoi, nous nous sommes contentés des données que nous avons collectées auprès de l'ONS. Ces données pourront nous servir afin de déterminer un pourcentage des ventes bien qu'elles nous donnent une idée sur le volume de l'offre. Ainsi, prenant le volume de l'offre de l'année 2010 qui est de 26 082,90 tonnes. Etant donné que la chique représente pour la SNTA 25% de sa production, dont celle-ci est exclue dans le volume des ventes que nous avons collecté, ce qui fera 6520,725 en volume de l'offre sous forme de chique à soustraire. Ce qui nous reste (19562,175) représentera la production du tabac à fumer et quelques articles de bagagerie (les briquets) en plus de la constitution des stocks. Selon la SNTA, 10% de leur production représente divers articles de bagagerie ⁶⁷ (ce qui équivaut à 2608,29 tonnes à soustraire également dans le volume de l'offre). La constitution des stocks varie entre 8% à 10% selon les années et les conditions du marché. Le reste représente le tabac à fumer. Ainsi, pour un volume des ventes de 14 000 tonnes en l'an 2010, ceci représente un pourcentage de 89% dans la production de la SNTA en tabac à fumer. Sur cette base, si on estime que ces pourcentages sont valables pour la décennie 2000-2010, c'est-à-dire chaque année, 85 à 90% du tabac à fumer est vendu, ce qui fera un volume de vente du tabac à fumer de l'ordre de 53% à 55% du volume de la production totale. C'est ainsi, que nous avons procédé par estimer le volume des ventes des tabacs à fumer par la décimé 2000 à 2010.

En règle générale, la demande diminue lorsque le prix augmente. Cette sensibilité de la demande au prix s'exprime à travers le concept d'**élasticité - prix de la demande** (ou élasticité-prix). Ainsi, l'élasticité prix de la demande du tabac correspond au rapport entre le taux de variation de la demande du tabac et le taux de variation de son prix. Si celle-ci, en valeur absolue, est :

⁶⁷ Les briquets et autres produits

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

- Si $[e_p] > 1 \Rightarrow$ lorsque le prix varie, la demande varie plus que proportionnellement (élasticité).
- Si $[e_p] < 1 \Rightarrow$ lorsque le prix varie, la demande varie moins que proportionnellement, (inélasticité).
- Si $[e_p] = 1$ lorsque le prix varie la demande varie, dans les mêmes proportions (une élasticité unitaire iso élastique ; c'est-à-dire que le prix augmente (diminue) de 1%, la demande diminue (augmente) de 1% dans le même sens.

Ainsi, si on analyse le volume des ventes du tabac à fumer estimé, nous remarquons que son rythme d'évolution n'est pas stable pratiquement pendant toutes les années de notre période d'étude. Néanmoins, les hausses ne sont pas spectaculaires (celles-ci ne dépassent pas 10%) et les baisses ne sont pas aussi dramatiques (ne dépassant pas 6%).

Cependant, comparé avec l'évolution de l'IPC des produits du tabac, le volume des ventes estimé aura un sens. Ainsi, malgré une augmentation des prix du tabac de 2,77% entre l'an 2000 et l'année 2001, le volume des ventes estimé avait connu une augmentation de 9,97%. Ceci reflète une augmentation de la consommation de 9,97%. Donc, une augmentation des prix de 1% a entraîné une augmentation de la demande de 3,6%. Pendant cette période, l'élasticité du tabac est égale à **3,6**. **Le résultat étant supérieur à 1**, la demande du tabac local est donc **élastique** aux variations de prix. Mais la relation de variation est positive, malgré l'augmentation des prix du tabac, le volume des ventes estimé avait connu une augmentation. Cette augmentation du volume du tabac de la SNTA atteste l'insensibilité à la baisse de la demande du tabac local à l'augmentation de son prix. Dans ce cas, une éventuelle application d'une politique fiscale antitabac sera inefficace.

Par ailleurs, suite à une augmentation des prix du tabac de 16,76% entre l'an 2001 et l'année 2002, la production avait connu une baisse de 0,71%. Si on considère que 55% du volume de la production représente le volume des ventes du tabac à fumer pour la SNTA pour cette année, ceci reflète une baisse de la consommation. Ainsi, une augmentation des prix de 1% à entraîné une baisse de la demande de 0,042%. Cette demande est donc peu sensible aux variations des prix. D'autant plus, l'élasticité du tabac est égale à -0,042. Ce résultat en valeur absolu, étant inférieur à 1, la demande du tabac local est donc inélastique aux variations de prix. Il fallait varier fortement le prix du tabac pour voir sa demande baisser légèrement.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

La même remarque est soulevée pour l'année 2003 comparativement à celle de 2001, où malgré l'augmentation de 1% des prix du tabac, la demande augmente quant même de 11,85%. Cette insensibilité de la demande à l'augmentation des prix se reflète dans la valeur de l'élasticité qui est égale à 11,85. Une année après, le volume des ventes estimé des tabacs à fumer a baissé de 5,47% suite à une augmentation des prix de 9,31%. Bien qu'il y'a eu une réaction à la baisse du volume de des ventes estimé du tabac à fumer en conséquence de l'augmentation des prix, mais elle reste néanmoins faible, pour preuve, son élasticité est de -0,58, ce résultat en valeur absolu, est inférieur à 1 (Une augmentation des prix de 1% avait entraîné une baisse de la demande de 0,58 %). Donc, la demande du tabac local est inélastique à son prix.

Entre l'année 2004 et 2005, en conséquence d'une baisse de 17,05% du prix du tabac, la demande augmente de 0,49%. La demande réagit positivement à la baisse des prix, l'élasticité, en valeur absolue, égal à 0,03, la demande estimé est donc inélastique à la variation des prix, une forte baisse des prix n'a entraîné que une faible augmentation de la demande.

Par la suite, en l'an 2006 le prix des tabacs locaux ont diminué de 1,52%, et les ventes du tabac à fumer ont diminué également de 1,30%. L'élasticité égale à 0,85 Ce résultat étant inférieur à 1, donc, la demande du tabac local est inélastique avec son prix.

De l'année 2007 à l'année 2008, pour une légère augmentation du prix du tabac de 0.20%, la production a baissé de 1,18%. Donc, nous pouvons exprimer ceci ainsi : pour une augmentation de 1% du prix du tabac, la demande à baisse de 59. L'élasticité prix/demande de cette période est égale à 59, une forte élasticité. Ceci est peut être expliqué par la crise, la perte de la valeur de la monnaie nationale ou à d'autre facteurs comme la substitution avec d'autre produits, ce que on va essayer de vérifier avec l'élasticité croisée. Une année après, les prix du tabac local ont stagné. Dans ce cas la, du moment que la variation de la variable des prix est nul, donc la variation d'une autre variable ne peut être expliqué que par d'autre facteur mais à par celle des prix.

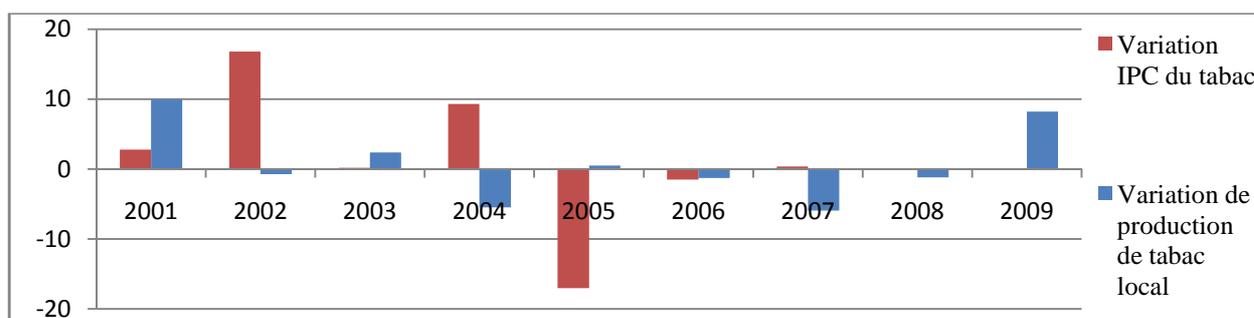
CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Tableau 06: Le rapport entre la variation de volume des ventes estimé du tabac local et la variation d'IPC des produits tabagiques locaux de 2000 à 2009.

| Années | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------|----------|----------|----------|
| Production locale (tonne)** | 25203,30 | 27717,40 | 27520,40 | 28173,20 | 26631 | 27942,10 | 2756,50 | 25937,09 | 25629,03 | 27737,07 |
| Volume des ventes estimé en tabacs à fumer + | 13861,81 | 15244,57 | 15136,22 | 15495,26 | 14647,05 | 15368,15 | 1516,07 | 14265,39 | 14095,96 | 15255,38 |
| Variation de production de tabac local+ | | 9,97 | -0,71 | 2,37 | -5,47 | 0,49 | -1,30 | -5,94 | -1,18 | 8,22 |
| IPC du tabac local * | 110,27 | 113,32 | 132,31 | 132,64 | 145 | 120,28 | 118,44 | 118,87 | 118,90 | 118,90 |
| Variation IPC du tabac+ | | 2,77 | 16,76 | 0,20 | 9,31 | -17,05 | -1,52 | 0,36 | 0,02 | 00 |
| Elasticité prix/demande+ | | 3,6 | -0,042 | 11,85 | -0,58 | -0,03 | 0,85 | -16,5 | -59 | 8,22 |

Source : *: ONS ; **: ONS ; les déférents rations calculé par nos soins, + : les rations calculé par nos soins.

Figure n°03 : la variation de la production locale par apport à la variation d'IPC du tabac de l'an 2001 à l'an 2009.



Source : * réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°06

Durant la période allant de l'an 2010 à l'an 2015, les ventes de la SNTA ont fortement baissé, passant de 14000 tonnes en l'an 2010, à 10000 tonnes en l'an 2014. D'autre part, l'IPC du tabac a fortement augmenté passant de 122.65 en 2010 à 170.32 en 2015.

En 2011, les prix du tabac ont augmenté de 7.85% au moment où les ventes de la SNTA sont restées stables (une variation nul des ventes). Dans ce cas, l'élasticité prix/demande du tabac est nulle. Pour une hausse des prix du tabac de 6,88% entre l'an 2011 et l'année 2012, les ventes ont fortement baissé, avec une variation de -7,14%. Ainsi, une augmentation du prix du tabac de 1%, entraîne une baisse de 1,03% de la demande. L'élasticité prix/demande du tabac est de $|ep| = 1,03$. Ce résultat en valeur absolue est supérieur à 1, dans ce cas, une faible variation du prix du tabac entraîne une variation plus que proportionnelle de la demande, la consommation du tabac est donc très sensible à la variation du prix et la demande du tabac local est élastique à son prix. (Cf. Tableau n°07)

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

En 2013, les prix ont augmenté de 0,87%, mais les ventes de la SNTA ont fortement baissé (-15,38). Une faible variation (hausse) du prix est suivie d'une forte variation (baisse) de la demande du tabac local. Ainsi, une augmentation des prix de 1% à entraîné une baisse de la demande de 17,67%. Cette demande est donc très sensible aux variations des prix. L'élasticité en valeur absolu, est largement supérieure à 1, la demande du tabac local est donc **très élastique** aux variations de prix. Dans ce cas, le volume des ventes varie à un taux plus important que le prix. Cela peut être expliqué par un effet de substitution. Concernant l'année 2014, l'élasticité demande/prix est égale à 694,28. Ainsi, pour une baisse de l'IPC de 0,014%, le volume des ventes baisse de 9,09%. Dans ce cas, nous avons une forte élasticité demande/prix mais dans un sens opposé, car suite à une baisse des prix, le demande baisse dans le même sens, ceci peut être expliqué par certains facteurs influençant sur les ventes.

Tableau 07 : Le rapport entre la variation des ventes du tabac de la SNTA et la variation de l'IPC des produits tabagiques locaux de 2010 à 2014.

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Les ventes (tonne) ** | 14000 | 14000 | 13000 | 11000 | 10000 |
| Variation des ventes + | | 00 | -7,14 | -15,38 | -9,09 |
| IPC du tabac * | 122,65 | 132,28 | 141,39 | 142,63 | 142,61 |
| Variation IPC du tabac+ | 3,15 | 7,85 | 6,88 | 0,87 | -0,014 |
| Elasticité prix/demande+ | | 00 | -1,03 | -17,67 | 649,28 |

Source :* : ONS ;** : la direction de la SNTA : les rations calculé par nos soins ;+ : les rations calculé par nos soins.

Ainsi, la taxation permet d'éviter l'effet de substitution des tabacs importés avec les tabacs locaux à la suite d'une application d'une politique fiscale antitabac, dans la mesure où elle permet d'aligner les prix des produits étrangers sur ceux du marché intérieur. Afin de vérifier cette réalité, nous allons comparer l'IPC des tabacs locaux avec les des tabacs importés par l'élasticité croisée.

2. Elasticité demande du tabac local avec le revenu

En règle générale **L'élasticité demande/revenu** mesure la sensibilité de la demande d'un bien ou d'un service à la variation du revenu disponible brut des ménages (RDB). Elle est en générale positive, car la demande d'un bien ou d'un service augmente lorsque le revenu augmente. Mais il y a des exceptions.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Si $\varepsilon_r > 1$, la demande de ces biens augmente plus que proportionnellement par rapport au revenu (des biens supérieurs); si ε_r est entre 0 et 1: la demande de ces biens augmente proportionnellement par rapport au revenu (des biens essentiels). Et si $\varepsilon_r < 0$ la demande de ces biens diminue lorsque le revenu augmente (des biens inférieurs).

D'après l'analyse du tableau n° 10, on a conclu que la variation de volume des ventes estimé du tabac à fumé n'est pas stable durant toutes les années de notre étude. Malgré que le revenu annuel des individus est moyennement en augmentation durant cette période, passant de 6,72% en l'an 2000 à 5,60% en l'an 2009.

Cependant, selon les données du tableau n° 10, de l'an 2000 et l'année 2001, pour une croissance annuelle du revenu de 6,46%, les ventes estimées du tabac à fumer ont connu une augmentation de 9,07%. Pendant cette période, l'élasticité demande/revenu est égale à 1,40 le résultat étant supérieure à 1, donc la demande du tabac local augmente plus que proportionnellement par rapport au revenu. De l'an 2001 à l'année 2002, le revenu à connu une augmentation de 2,71%, et une légère baisse de l'offre du tabac local (0,71%). Dans cette période l'élasticité revenu/ demande du tabac est égale à (-0.26). Le résultat étant négative la demande sur le tabac local baisse lorsque le revenu augmente, ce la peut être explique soit par la satisfaction du marché local, soit par les stocks des tabacs de la SNTA, etc.

En l'an 2003, la demande estimée du tabac local a augmenté de 2,37%, suite à une augmentation du revenu de 3.57%. L'élasticité demande revenu dans cette période est de 0,66. Ce résultat est entre 0 et 1, la demande du tabac local augmente donc proportionnellement par rapport au revenu. des produits donc (tabac local) sont qualifiés de biens essentiels.

Pour une légère augmentation du revenu (0,038%) en l'an 2004, le volume des ventes estimé du tabac local a baissé de 5,47%. Dans cette période l'élasticité demande/ revenu, est de -143,94, ce résultat est largement inférieure à zéro, donc ce bien est de type inférieur.

Une année plus tard(2005), la demande du tabac local à légèrement augmenté (0,49), malgré que le revenu a augmenté de 3,23%. Dans cette année, l'élasticité demande/revenu est de 0,15. Ce résultat est entre zéro et un, donc la demande du tabac local augmente proportionnellement par rapport au revenu. Dans ce cas le tabac est un bien essentiel.

Les mêmes remarques pour l'année 2006 comparativement à celle de 2004, ou malgré une forte augmentation du revenu de 13,34%, l'offre du tabac local a baissé de 1,30%. Dans cette période, l'élasticité demande/revenu est de -0,08 elle est inférieure à zéro. Dans ce cas, la demande du tabac local baisse lorsque le revenu augmente. Donc, ce bien est de type biens inférieurs.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

En l'an 2007 et 2008, le revenu a augmenté simultanément de 9,07 et 0,19, mais la demande sur le tabac local a baissé durant cette période. Dans ce cas, la demande n'est pas élastique au revenu. Donc, le tabac local est un bien inférieur durant cette période.

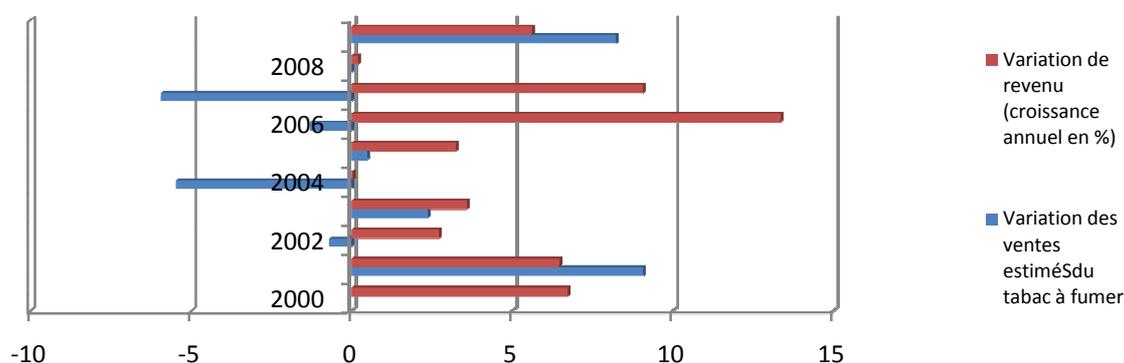
Enfin en l'an 2009, le revenu a varié de 5,6%, et le volume des ventes estimé du tabac local a augmenté également de 8,22. l'élasticité demande/revenu est de 1,46. Ce résultat est supérieur à 1. Dans ce cas, la demande du tabac local augmente plus que proportionnellement par rapport au revenu. Donc, ce bien est du type des biens supérieurs.

Tableau n° 08: rapport entre la variation le volume des ventes estimé et la variation de revenu annuel de 2000 à 2009.

| Années | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|------|------|-------|------|---------|--------|-------|-------|-------|------|
| Variation des ventes estimés du tabac à fumer + | | 9,07 | -0,71 | 2,37 | -5,47 | 0,49 | -1,30 | -5,94 | -1,18 | 8,22 |
| Variation de revenu (croissance annuel en %)* | 6,72 | 6,46 | 2,71 | 3,57 | 0,038 | 3,23 | 13,34 | 9,07 | 0,19 | 5,60 |
| Variation IPC du tabac local+ | | 2,77 | 16,80 | 0,20 | 9,31 | -17,05 | -1,52 | 0,36 | 0,02 | 00 |
| Elasticité demande/revenu+ | | 1,40 | -0,26 | 0,66 | -143,94 | 0,15 | -0,08 | -0,65 | -6,21 | 1,46 |

Source :* : ONS ; + : les rations calculé par nos soins.

Figure n° 04: la variation de ventes estimées du tabac à fumer par rapport à la variation du revenu annuel de 2000 à 2009



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n° 08:

Durant la période allant de 2010 à 2014, les ventes de la SNTA ont baissé passant de 14000 tonnes en l'an 2010 à 10000 tonnes en 2014, malgré que le salaire moyen des individus a connu une augmentation durant cette période (Cf. Tableau n°09).

On remarque qu'en, l'an 2011, l'élasticité demande/revenu est nulle, donc il ya aucun effet de l'augmentation des salaires (9,29%), sur la demande du tabac qui est restée stable. Une année après, les ventes ont baissé de 7,14%, malgré que le salaire a augmenté de 8,16%. Dans cette période l'élasticité est de -0,87, elle est négative, donc la demande du tabac est

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

inélastique au revenu, la demande baisse lorsque le revenu augmente. Dans ce cas, le tabac local est considéré comme un bien inférieur.

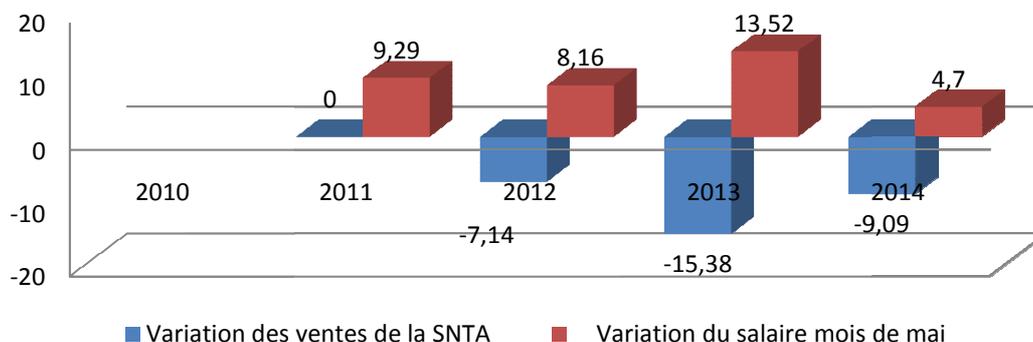
Le même constat est soulevé pour les autres années, où malgré que le salaire augmente les ventes de la SNTA baissent. De plus, l'élasticité demande/revenu est négative dans toute la période de notre étude, Donc, les ventes sont inélastiques au salaire dans cette période. Cela peut être expliqué par l'évolution remarquable de l'IPC des tabacs qui est passé de 122,65 en l'an 2010 à 170,32 en l'an 2015.

Tableau n°09: Rapport entre la variation des ventes du tabac de SNTA et la variation de salaire moyen de mois de mai entre 2010 à 2015.

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Variation des ventes de la SNTA* | | 00 | -7,14 | -15,38 | -9,09 |
| Salair moyen mois de mai** | 26900 | 29400 | 31800 | 36100 | 37800 |
| Variation du salaire mois de mai | | 9,29 | 8,16 | 13,52 | 4,70 |
| Elasticité demande/revenu | | 00 | -0,87 | -1,13 | -1,93 |

Source : * : la direction de la SNTA ; ** : ONS ; les ratios calculé par nos soins.

Figure n° : 05 : la variation des ventes de la SNTA et la variation du salaire mois de mai de l'an 2010 à 2015



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°09.

3. Elasticité croisée de la demande du tabac local avec le prix du tabac importé

Il est possible que la consommation du tabac local varie non pas parce que le prix du tabac en question a changé, mais parce que le prix du tabac importé a varié et vice versa. Afin d'analyser la substitution d'un type de tabac (qu'il soit local ou importé) par un autre à cause

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

de la variation du prix, nous allons étudier l'effet de la variation des prix d'un tabac sur la demande d'un autre bien, c'est ce qu'on appelle : élasticité croisée.

En règle générale, quand le prix du tabac local augmente, la demande du tabac importé augmente. Ce qui s'explique, en économie, par l'effet de substitution, qui peut se définir par la notion d'élasticité croisée. Ainsi, l'élasticité croisée est le rapport entre le pourcentage de variation de la demande d'un bien et le pourcentage de variation du prix d'un autre bien, ce type d'élasticité prend généralement trois formes. Une élasticité croisée **positive**, si l'augmentation du prix du tabac local entraîne l'augmentation de la demande du tabac importé. Les deux biens sont donc **substituables**. Et si elle est **négative**, l'augmentation du prix du tabac local entraîne la diminution de la demande du tabac importé. Les deux biens sont alors dits **complémentaires**, et enfin, **une élasticité croisée nulle**, les deux biens sont **indépendants**.

Durant la période allant de l'an 2000 à l'année 2010, le marché local algérien du tabac n'arrive pas à satisfaire la demande locale. C'est pourquoi, en plus de la production locale, l'Algérie importe des tabacs étrangers. Mais, à partir de l'année 2010, avec l'installation des entreprises étrangères, l'Algérie a beaucoup baissé ces importations du tabac manufacturé. C'est pourquoi, nous décomposerons notre étude suivant ces deux périodes.

Si on analyse le volume de la demande du tabac importé, nous remarquons que pour l'année 2001, celui-ci augmente de 6,08%, comparativement à l'IPC des tabacs locaux qui augmente de 2,77%, l'élasticité croisée est égale à 2,19, celle-ci étant positive. Donc, il s'agit des biens substituables. C'est-à-dire que le tabac local est substitué par le tabac importé. (Cf. Tableau n°10)

En 2002, le volume de la demande du tabac importé a connu une baisse de 11,83%, suite à une augmentation de l'IPC des tabacs locaux de 16,76%, nous constatons qu'il s'agit des biens complémentaires pour preuve, son élasticité est négative (-0,70). Dans ce sens, nous dirons que le tabac importé contribue de manière complémentaire avec le tabac local à la satisfaction de la demande nationale. (Cf. Tableau n°10).

Prenant le volume de la demande du tabac importé pour l'année 2003, qui a baissé de 16,14%, comparé avec l'augmentation de l'IPC du tabac local de 0,20%, l'élasticité croisée est

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

négative, celle-ci est égale à -80,7, donc il s'agit des biens complémentaires. Dans ce cas aussi, le tabac importé contribue de manière complémentaire avec le tabac local à la satisfaction de la demande nationale ; la baisse de la demande en tabac importé peut s'expliquer également par la constitution des stocks en tabac importé. (Cf. Tableau n°10).

En 2004, le volume de la demande du tabac importé a connu une augmentation de 7,32% suite à une augmentation de l'IPC des tabacs locaux de 9,31%, l'élasticité croisée est égale à 0,78, celle-ci étant positive. Donc, il s'agit des biens substituables. Donc, le tabac local est substitué par le tabac importé. (Cf. Tableau n°10).

Cependant, en 2005, la demande du tabac importé a connu une diminution de 18,66%. Comparé avec la baisse de l'IPC des tabacs locaux de 17,05%, l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec l'IPC du tabac local est positive (1,09), il s'agit donc, des biens substituables. Alors la baisse de la demande des tabacs importés peut s'expliquer soit par le fait que la baisse des prix de la SNTA a poussé les fumeurs à s'orienter vers les tabacs locaux ou par d'autres facteurs que notre enquête pourra nous donner certains éléments de réponse. (Cf. Tableau n°10).

Une année après (2006), suite à une baisse de l'IPC des tabacs locaux de 1,52%, la demande du tabac importé a connu une forte augmentation (61,65%). L'élasticité croisée est négative ; celle-ci est égale à -40,55 donc, les deux tabacs sont complémentaires. (Cf. Tableau n°10).

Contrairement à l'année 2006, la demande du tabac importé en 2007 a connu une légère baisse qui est de 1,68%, contre une légère augmentation de l'IPC des tabacs locaux de 0,36%. Ainsi, l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec l'IPC du tabac local est négative ; elle est de - 4,66, donc les deux biens sont complémentaires.

La même remarque est soulevée une année après. Ainsi, pour l'année 2008, suite à une légère augmentation de l'IPC des tabacs locaux de 0,02%, la demande du tabac importé connaît une diminution de 3,62%. L'élasticité est largement négative celle-ci égale à -181. Donc, il s'agit des biens complémentaires.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

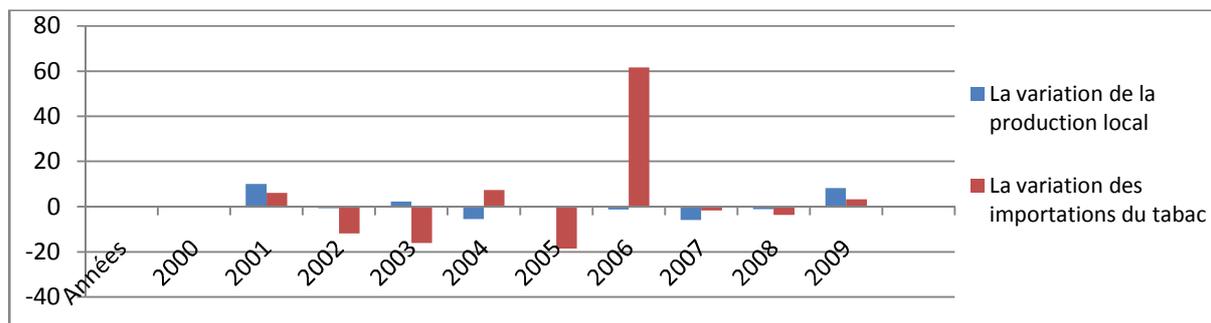
En 2009, la demande du tabac importé a augmenté de 3,24% malgré que l'IPC des tabacs locaux a connu une stagnation, Dans ce cas la, du moment que la variation des prix est nul, (la variable cause na pas d'effets), donc l'augmentation de la demande du tabac peut être expliqué par d'autres facteurs qui ne sont pas liés aux prix des tabacs locaux.

Tableau n°10 : l'élasticité croisée demande de tabac importé et le prix du tabac local de 2000 à 2009

| Années | L'IPC du tabac local* | La variation de l'IPC du tabac local | Les importations du tabac en tonnes ** | La variation des importations du tabac | L'élasticité croisée |
|--------|-----------------------|--------------------------------------|--|--|----------------------|
| 2000 | 110,27 | | 17944,37 | | |
| 2001 | 113,32 | 2,77 | 19036,36 | 6,08 | 2,19 |
| 2002 | 132,31 | 16,76 | 16783,14 | -11,83 | -0,70 |
| 2003 | 132,64 | 0,20 | 14073,23 | -16,14 | -80,7 |
| 2004 | 145 | 9,31 | 15105,61 | 7,32 | 0,78 |
| 2005 | 120,28 | -17,05 | 12286,03 | -18,66 | 1,09 |
| 2006 | 118,44 | -1,52 | 19860,88 | 61,65 | -40,55 |
| 2007 | 118,87 | 0,36 | 19525, | -1,68 | -4,66 |
| 2008 | 118,9 | 0,02 | 18817,76 | -3,62 | -181 |
| 2009 | 118,9 | 00 | 19428,76 | 3,24 | 3,24 |

Source : * : ONS ; ** : conseil national de l'informatique et des statistiques, sous la direction des statistiques, douane Algérienne, l'élasticité croisée est calculé par nos soins.

Figure n°05 : La variation de la production locale en comparaison avec celle importée



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°08

Si on analyse le volume de la demande du tabac importé pour l'année 2010, nous remarquons qu'après une année, celui-ci augmente de 0,30%, comparativement à l'IPC des tabacs locaux qui augmente de 7,85%, l'élasticité croisée est égale à 0,038%, celle-ci étant positive. Donc, il s'agit des biens substituables. Ensuite, pour l'année 2012, la demande du tabac importé a augmenté de 0,06% suite à une hausse de l'IPC des tabacs locaux de 6,88%. L'élasticité croisée est égale à 0,008 ; ce résultats étant positif donc les deux biens sont substituables (Cf. Tableau n°11).

Pendant l'année 2013, la demande du tabac importé augmente de 0,22%, et l'IPC du tabac local a connu aussi une augmentation de 0,87% ; l'élasticité croisée est égale à 0,25, celle-ci étant positive, les deux biens sont donc substituables. Une année plus tard (en 2014), le volume

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

de la demande du tabac importé augmente de 0,04%, comparativement à l'IPC des tabacs locaux qui a baissé de 0,014%, dans ce cas l'élasticité est négative. Donc, les deux biens sont complémentaires. (Cf. Tableau n°11).

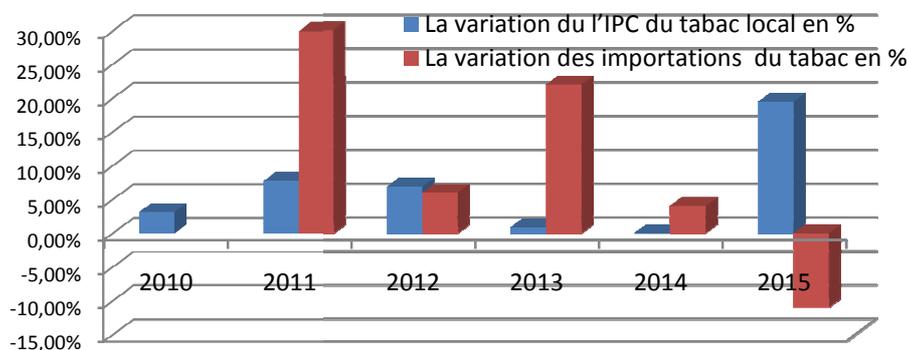
Contrairement à l'année 2014, la demande du tabac importé en 2015 a baissé de 0,11% suite à une augmentation de 19,43% de l'IPC des tabacs locaux ; nous constatons qu'il s'agit des biens complémentaires pour preuve, son élasticité est négative (-0,005). (Cf. Tableau n°11).

Tableau n°11: l'élasticité croisée demande de tabac importé et le prix du tabac local de 2010 à 2015

| années | IPC du tabac local* | La variation du l'IPC du tabac local en % | L'importation du tabac (en tonnes) ** | La variation des importations du tabac en % | Elasticité croisée |
|--------|---------------------|---|---------------------------------------|---|--------------------|
| 2010 | 122,65 | 3,15% | 9191,79 | | |
| 2011 | 132,28 | 7,85% | 11997,459 | 0,30 | 0,038 |
| 2012 | 141,39 | 6,88% | 12792,601 | 0,06 | 0,008 |
| 2013 | 142,63 | 0,87% | 15696,588 | 0,22 | 0,25 |
| 2014 | 142,61 | -0,014% | 16358,796 | 0,04 | -2,85 |
| 2015 | 170,43 | 19,43% | 14525,301 | -0,11 | -0,005 |

Source : * : ONS ; ** : conseil national de l'informatique et des statistiques, sous la direction des statistiques, douane Algérienne, l'élasticité croisée est calculé par nos soins. Ration calculé par nos soins.

Figure n°06 : la variation des importations du tabac par rapport à la variation de l'IPC des tabacs locaux



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°11

A partir de notre étude de l'élasticité demande du tabac local avec son prix, de l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec l'IPC des tabacs locaux, et de l'élasticité de la demande du tabac local avec le revenu, nous voulons répondre à notre problématique de travail, consistant à vérifier si l'application de la politique fiscal antitabac est efficace en Algérie.

En effet, si nous récapitulons nos éléments d'analyse, nous constatons qu'en 2001, la demande du tabac local est **élastique** avec son prix ; elle est égale à 3,6, c'est-à-dire que les prix ont augmenté de 1%, la demande pour le tabac local avait augmenté de 3,6%. Pendant cette période, l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec le prix du tabac local

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

est égal à 2,19, donc les deux biens sont **substituables**, malgré que l'IPC du tabac locale a connu une augmentation de 2,77%, la demande des importations du tabac ont aussi connu une augmentation de 6,08%, cela peut s'expliquer par le faite que les tabacs locaux ont été substitués par les tabacs importés car l'augmentation de la demande du tabac importés est plus importante à celle de la demande du tabac local ; en raison de l'augmentation concomitante de la demande des deux types de tabac, nous dirons que les deux produits contribuent à la satisfaction, de manière complémentaire à la demande nationale.

Cependant, nous avons trouvé qu'en 2002, la demande du tabac local est **inélastique** à la variation de son prix ; celle-ci est égale à -0,042. L'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec le prix du tabac local de la même année est égal à -0,70. Il s'agit des biens complémentaires ; l'IPC des tabacs locaux a augmenté de 16,76% et les importations du tabac ont baissé de 11,83%. Ainsi, nous constatons que suite à l'augmentation de l'IPC des tabacs locaux, la demande pour les deux types de tabac baisse, ceci peut s'expliquer soit par l'utilisation des stocks ou bien par la contribution du commerce illicite à la satisfaction de la demande nationale, car l'augmentation des prix constitue une attraction qui stimule la contrefaçon.

En 2003, l'élasticité demande du tabac local avec son prix est égal à 11,85 ; elle est donc élastique. Mais l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec le prix du tabac local de la même année est égale à -80,7, il s'agit des biens **complémentaires**. L'IPC du tabac local a augmenté de 0,20% comparativement aux importations du tabac qui ont connu baisse de 16,14%, nous concluons que la production nationale du tabac prend le dessus pendant cette année et les importations ne contribuent que d'une manière complémentaire à la satisfaction de la demande nationale.

Par ailleurs, nous avons trouvé qu'en 2004 et 2005, la demande du tabac local est inélastique, soit respectivement 0,85 et 0,58. Mais, selon l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec le prix du tabac local de cette période, il s'agit des biens substituables, c'est-à-dire que la demande du tabac importé augmente lorsque l'IPC des tabacs de la SNTA augmente. La demande pour les deux biens avait augmenté, donc, les deux produits contribuent à la satisfaction, de manière complémentaire à la demande nationale, avec un léger effet de substitution du tabac local par le tabac importé.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Nous avons trouvé qu'en 2006, la demande du tabac local est **inélastique** à la variation de son prix ; celle-ci est égale à 0,85. L'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec le prix du tabac local de la même année est égal à -40,55. Il s'agit des biens complémentaires ; l'IPC des tabacs locaux baissé de 1,52% et les importations du tabac on augmenté de 61,65%. Ainsi, nous constatons que suite à l'augmentation de l'IPC des tabacs locaux, la demande pour les deux types de tabac baisse, ceci peut s'expliquer soit par l'épuisement des stocks de la SNTA ou bien par la contribution du commerce illicite à la satisfaction de la demande nationale, car l'augmentation des prix constitue une attraction qui stimule la contrefaçon.

En 2007 et 2008, la demande du tabac local est élastique avec son prix, et l'élasticité croisée est négative donc il s'agit des biens complémentaires, déduisant ainsi que durant cette période, la SNTA semble utiliser son stock.

En 2009, la variation des prix du tabac local est nulle, donc la variation d'autres variables ne peut être expliquée que par d'autres facteurs qui ne sont pas liés aux prix.

Mais à partir de 2010 avec l'entrée des entreprises étrangères, les importations du tabac manufacturé sont baissés d'une manière remarquable, les ventes de la SNTA ont diminué de 14000T en l'an 2010 à 10000T en 2014 (Cf .Tableau n° : 07).

En effet. De l'an 2011 à 2013, la demande du tabacs local est élastique a la variation de son prix, et l'élasticité croisée de la demande du tabac importé avec l'IPC du tabac local est positive les deux biens sont donc substituables. L'augmentation de l'IPC du tabac locale à entrainer une baisse de la demande des tabacs locaux, et une augmentation des importations.

En l'année 2014, demande du tabac local est élastique avec son prix (649,28) et l'élasticité croisée est négative (-2,85) ; Suite à une baisse de l'IPC du tabac local de 0,04% la demande sur les deux biens varie dans le sens opposé.

On conclusion, la plus part des années de la période de notre étude, allant de 2000 à 2015, la variation de la demande du tabac par apport aux prix est inélastique ce qui signifie que les fumeurs ne sont pas sensibles aux variations des prix. Donc, réellement la consommation des fumeurs dépend des conditions du marché et de la disponibilité du produit ou à d'autres facteurs que notre enquête pourras nous révéler.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

I.V Enquête auprès des fumeurs de wilaya de Bejaia

Dans cette section, nous allons présenter notre enquête à travers son échantillon, son lieu de déroulement, sa durée, sa perception, son intérêt et ces objectifs ainsi que les axes fondamentaux des questions posées. Ce point, fera également objet d'explications des étapes du déroulement de cette enquête à travers les procédures de collecte et d'analyse des données. Enfin, nous allons présenter les principales difficultés rencontrées sur terrain.

1. Présentation de l'enquête

L'enquête de notre travail a été réalisée par la distribution et la collecte de questionnaires auprès des fumeurs de la wilaya de Bejaïa. L'enquête est effectuée dans la wilaya de Bejaia touchant les communes suivantes : AMIZOUR, EL KSEUR, SEDDOUK, CHEMINI, SIDI AICH, TAZMELT, en plus des résidences universitaires, et les deux campus de l'université de Bejaia (étudiants, enseignant, etc.). Et ce dans le but diversifier notre échantillon.

L'enquête a été lancée le 15 avril 2016 et a pris fin le 15 mai 2016 (01 mois). Notre échantillon d'enquête a porté sur 100 fumeurs(ses), afin de vérifier notre analyse de données macroéconomiques de la troisième section. Les enquêtés de notre échantillon sont âgés de 18 ans à 60 ans et plus, et de différents niveaux d'instruction. Nous avons distribué plus de cent questionnaires mais, nous n'avons pu récupérer que cent.

En effet, l'objet de notre enquête consiste à vérifier sur terrain, l'élasticité de la demande du tabac avec son prix. En plus, de vérifier la relation entre le revenu des individus et leur volume de consommation du tabac, et enfin, de vérifier si il ya un effet de substitution entre le tabac local et le tabac importé. Car si toutes ses conditions sont réunies, l'application de la politique fiscale antitabac sera efficace et vice versa.

Cependant, nous avons formulé notre questionnaire d'enquête à base de 29 questions, dont 16 sont fermées (à réponse unique et/ou à réponses multiples), 05 sont semi-ouvertes et 08 ouvertes. (Cf. Annexe n°06). Les principaux axes de notre questionnaire d'enquête sont affectés comme suit :

1.1 Identification de l'enquêté : cet axe comporte une fiche signalétique des enquêtés : sexe, âge, situation professionnelle et revenu mensuel en DA. Les informations collectées dans

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

cet axe vont nous servir comme des facteurs explicatifs et exogènes affectant les variables que nous souhaitons analyser. (Question n° 01 à question n° 08).

1.2 Consommation de tabac et l'élasticité demande : dans cet axe, nous avons pour but de vérifier s'il y a une élasticité entre la demande du tabac et son prix. Pour avoir une idée plus claire sur la consommation des fumeurs vis-à-vis de la variation du prix du tabac en Algérie. Cet axe nous permettra d'apporter des appuis explicatifs à l'efficacité de l'application d'une politique fiscale antitabac. (Question n° 09 à question n°25).

1.3 La substitution du tabac local avec le tabac importé: dans cet axe, nous avons pour ambition d'avoir une idée sur l'effet de substitution entre le tabac local et celui importé. (Question n°26 à question n°29).

Ces deux derniers axes de notre travail vont nous permettre de vérifier si les tabacs sont sensibles aux variations de prix ; si oui, tout application d'une politique fiscale antitabac serait efficace à condition de ne pas avoir d'effets de substitution. Si la première est réunie et la deuxième non, on aura aucune efficacité. Pour son efficacité, les deux conditions doivent être réunies. C'est ce que nous vérifier dans cette section.

2. Déroulement de l'enquête : procédures de collecte et d'analyse des données

Après formulation du questionnaire et corrections apportées, nous avons réalisé une pré-enquête auprès de 10 enquêtés, afin de tester la perception du questionnaire par ces derniers (nos amis étudiants). A partir des résultats de cette pré-enquête, nous avons corrigé et ajusté le questionnaire final qui enfin prêt à la distribution aux enquêtés.

Notre questionnaire a été transmis directement pour les fumeurs, par nous-mêmes. Certains fumeurs n'avaient pas du temps pour répondre directement aux questions sur place, c'est pourquoi, nous leur avons laissé le questionnaire et nous l'avons récupéré après une période. Le déroulement de notre enquête a été globalement favorable. La majorité des enquêtés ont été favorables et bien accepté de remplir notre questionnaire à l'exception de certaines filles fumeuses qui ont refusé de répondre, et malheureusement on n'a pu convaincre que 11 enquêtées du sexe féminine, à cause de la vision que porte la société algérienne sur cette catégorie, en raison des entraves éducatives et des tendances religieuses qui damnent ce phénomène surtout auprès des filles. De plus, toutes les personnes enquêtées étaient très

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

intéressées par le sujet et nous ont consacré du temps suffisant, allant de 15 à 20 minutes et parfois plus, malgré leur occupation.

Après l'achèvement de la collecte de données primaires sur terrain, nous avons procédé, par la suite, au contrôle des questionnaires. Dans le cas d'oubli ou d'erreur, on s'est présenté pour une deuxième fois chez les personnes en question dans le souci d'apporter plus de précisions aux réponses reportées.

Le dépouillement de nos données a été informatisé en utilisant le logiciel SPSS 20 et l'Excel 2007. D'abord, nous avons numéroté les questionnaires remplis par les enquêtés. Par la suite, nous avons codifié les réponses, puis nous avons préparé la matrice des données sur SPSS. Nous avons saisi les réponses obtenues dans la matrice des données déjà préparée. Enfin, nous avons procédé au traitement informatique afin d'analyser les résultats de l'enquête.

Pour l'étude exploratoire des données collectées dans notre enquête, nous avons utilisé deux formes de tableaux, à savoir les tableaux de fréquence simple et les tableaux croisés.

La présentation des données en ligne dans la construction des tableaux croisés facilite la lecture des résultats, c'est pourquoi nous avons adopté cette manière de faire. Pour ce faire, nous avons présenté les pourcentages en colonnes non pas en ligne, car rapporter les proportions en ligne ne fait pas beaucoup de sens faussant ainsi la réflexion et les résultats à apporter.

3. Difficultés rencontrées

Lors de la réalisation de cette enquête, nous avons principalement rencontré quelques difficultés :

- Nous avons eu la difficulté d'approfondir le débat et d'avoir des arguments pertinents avec les enquêtés, surtout dans le 2^{ème} et le 3^{ème} axe du questionnaire, suite au niveau d'instruction de certains enquêtés et à la non disponibilité de certaines autres enquêtés.
- Le manque du temps nous a pas permis de toucher un échantillon important dans notre enquête, c'est pourquoi, la taille de notre échantillon est peut être pas suffisante pour espérer atteindre un degré de représentativité acceptable. Né a moins, cette étude reste complémentaire à une étude déjà réalisée (section 3, chapitre3).

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

- Vu certaines entraves sociales et les tendances religieuses qui damnent ce phénomène, notre enquête a été déroulée dans des espaces respectueux, particulièrement pour le sexe féminin. C'est la raison pour laquelle on n'a pu collecter que 11 questionnaires sur les 30 distribués auprès des filles fumeuses.

Après avoir présenté la conception, la réalisation, les procédures de déroulement et les difficultés rencontrées lors de la réalisation de notre enquête, nous avons pour ambition de présenter dans ce qui suit l'essentiel des résultats de notre travail.

4. Présentation et analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des fumeurs dans la wilaya de Bejaïa

Dans ce point, nous avons pour ambition d'analyser les éléments que nous souhaitons étudier (l'élasticité et substitution) et de présenter l'essentiel des résultats de notre enquête.

4.1 Caractéristiques de la population enquêtée

Dans ce point nous avons pour objectif de présenter des informations sur les principales caractéristiques qui caractérisent notre échantillon d'enquête.

a) Informations personnelles de l'enquêté

Au total, 100 fumeurs ont été enquêtés. 89% de notre échantillon sont du sexe masculin contre uniquement 11% du sexe féminin. Par ailleurs, 51% des fumeurs enquêtés sont des jeunes âgés entre 20 et 30 ans, tandis que 6% sont âgés de 60 ans et plus. Ainsi, la situation familiale la plus dominante est celle des célibataires avec un taux de 63% ; enquêtés mariés de notre échantillon représente un taux de 37%. Le niveau d'instruction dominant est celui des universitaires qui représente 67%, suivi par ceux ayant un niveau moyen (12%), suivis du niveau secondaire (11%). Le tableau suivant résume les principales caractéristiques de notre échantillon (cf. Tableau n°12).

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Tableau n°12 : Répartition des enquêtés par sexe, selon la tranche d'âge, et le niveau d'instruction et la situation familiale

| Caractéristiques | | Caractéristiques | | | | | |
|----------------------|-----------------|------------------|-------|----------|-------|----------|-------|
| | | Masculin | | Féminin | | Total | |
| | | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % |
| Sexe | sexe | 89 | 89% | 11 | 11% | 100 | 100% |
| Tranches d'âge | moins de 18 ans | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| | [18-20[| 4 | 4,5% | 2 | 18,2% | 6 | 6,0% |
| | [20-30[| 46 | 51,7% | 5 | 45,5% | 51 | 51,0% |
| | [30-40[| 11 | 12,4% | 3 | 27,3% | 14 | 14,0% |
| | [40-50[| 13 | 14,6% | 1 | 9,1% | 14 | 14,0% |
| | [50-60[| 9 | 10,1% | 0 | 0,0% | 9 | 9,0% |
| | 60 ans et plus | 6 | 6,7% | 0 | 0,0% | 6 | 6,0% |
| Situation Familiale | Célibataire | 54 | 60,7% | 9 | 81,8% | 63 | 63,0% |
| | Marié (e) | 35 | 39,3% | 2 | 18,2% | 37 | 37,0% |
| | Veuf (e) | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| | Divorcé (e) | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| Niveau d'instruction | aucun | 3 | 3,4% | 0 | 0,0% | 3 | 3,0% |
| | Primaire | 7 | 7,9% | 0 | 0,0% | 7 | 7,0% |
| | Moyen | 11 | 12,4% | 1 | 9,1% | 12 | 12,0% |
| | Secondaire | 11 | 12,4% | 0 | 0,0% | 11 | 11,0% |
| | Universitaire | 57 | 64,0% | 10 | 90,9% | 67 | 67,0% |

Source : réalisée par nos soins à partir des données de notre enquête

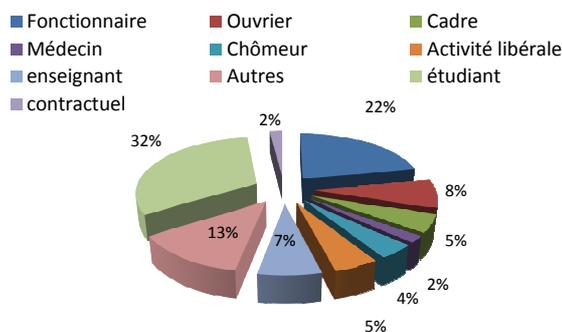
Selon les données du tableau n°12, sur les 100 fumeurs enquêtés la catégorie la plus dominante et celle des étudiants (32%) car c'est la catégorie qui a plus de contacte avec nous. Les fonctionnaires sont en deuxième position avec 22% de notre effectif, le reste sont des enquêtés exerçant d'autres fonctions : chômeurs, médecins, activités libérales, cadres, etc.

Tableau n°13 : Répartition des enquêtés selon leur statut professionnel.

| Statut professionnel | Effectifs | Pourcentage |
|----------------------|-----------|-------------|
| Fonctionnaire | 22 | 22,0% |
| Ouvrier | 8 | 8,0% |
| Cadre | 5 | 5,0% |
| Médecin | 2 | 2,0% |
| Chômeur | 4 | 4,0% |
| Activité libérale | 5 | 5,0% |
| enseignant | 7 | 7,0% |
| Autres | 13 | 13,0% |
| étudiant | 32 | 32,0% |
| contractuel | 2 | 2,0% |
| Total | 100 | 100,0% |

Source : réalisé par nos soins à partir des résultats de notre en enquête.

Figure n°08 : Répartition des enquêtés selon leur statut professionnel



source : réalisé par nous soins à partir des données du tableau n°13

Selon la répartition de notre échantillon en fonction de leur revenu mensuel, on constate que sur les 100 fumeurs enquêtés, 18% disposent d'un revenu mensuel variant entre 25000 DA et 35000 DA, suivi par ceux qui touchent un revenu mensuel inférieur à 7000 DA (17%). Ainsi, ceux qui disposent revenu mensuel entre 35000 DA et 45000DA représentent 15%, de notre échantillon et ceux qui ont un revenu inférieur à 10000DA ne représente que seulement 3%.

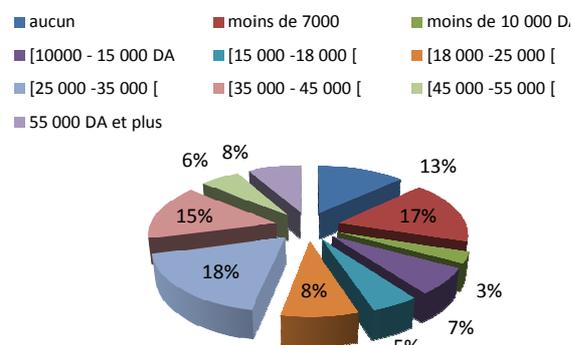
CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Tableau n°14 : Répartition des enquêtés par sexe et leur revenu mensuel.

| Revenu mensuel | Effectifs | Pourcentage |
|--------------------|-----------|-------------|
| aucun | 13 | 13,0% |
| moins de 7000 | 17 | 17,0% |
| moins de 10 000 DA | 3 | 3,0% |
| [10000 - 15 000 DA | 7 | 7,0% |
| [15 000 -18 000 [| 5 | 5,0% |
| [18 000 -25 000 [| 8 | 8,0% |
| [25 000 -35 000 [| 18 | 18,0% |
| [35 000 - 45 000 [| 15 | 15,0% |
| [45 000 -55 000 [| 6 | 6,0% |
| 55 000 DA et plus | 8 | 8,0% |
| Total | 100 | 100% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°09 : Répartition des enquêtés selon leur revenu mensuel.



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°14

2. Consommation du tabac et élasticité demande

Dans cet axe, et d'après les résultats de notre enquête, avons essayé d'expliquer la relation existante entre le volume de la consommation du tabac et l'évolution de son prix.

D'après la lecture du tableau n°15 nous remarquons que la plus part des enquêtés consomment le tabac régulièrement malgré qu'il existe une catégorie de notre échantillon qui ne touche aucun salaire par mois, cela explique que le revenu n'a pas d'effet ou n'explique pas la tendance de consommation des cigarettes.

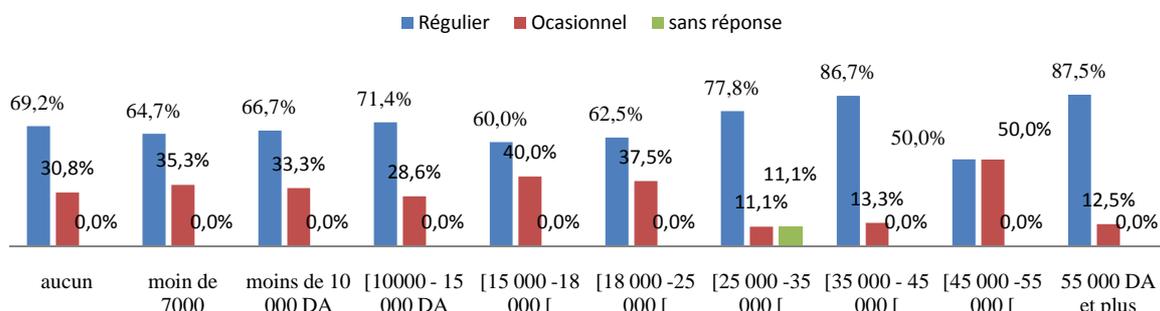
Tableau n°15 : La répartition de régularité de la consommation du tabac selon le revenu mensuel des enquêté.

| Type du tabagisme | | Revenu mensuel | | | | | | | | | | Total |
|-------------------|----------|----------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------|
| | | aucun | moins de 7000 | moins de 10 000 DA | [10000 - 15 000 DA | [15 000 - 18 000 [| [18 000 - 25 000 [| [25 000 - 35 000 [| [35 000 - 45 000 [| [45 000 - 55 000 [| 55 000 DA et plus | |
| Régulier | Effectif | 9 | 11 | 2 | 5 | 3 | 5 | 14 | 13 | 3 | 7 | 72 |
| | % | 69,2 % | 64,7% | 66,7% | 71,4% | 60,0% | 62,5% | 77,8% | 86,7% | 50,0% | 87,5% | 72,0% |
| Occasionnel | Effectif | 4 | 6 | 1 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 1 | 26 |
| | % | 30,8 % | 35,3% | 33,3% | 28,6% | 40,0% | 37,5% | 11,1% | 13,3% | 50,0% | 12,5% | 26,0% |
| sans réponse | Effectif | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | % | 0,0 % | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 11,1% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,0% |
| Total | Effectif | 13 | 17 | 3 | 7 | 5 | 8 | 18 | 15 | 6 | 8 | 100 |
| | % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Source : réalisé par nos soins, à partir des données de l'enquête.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Figure n°10 : La répartition de régularité de la consommation du tabac selon le revenu mensuel des enquêtés.



Source : réalisé par nos soins, à partir des données du tableau n° 15

La lecture de tableau n°16 nous informe que toutes les enquêtés qui touchent un revenu ne dépassant pas 18000 DA(SNMG) achètent généralement leurs cigarettes sous forme d'unité. Par contre, les catégories à revenu moyen et élevé (plus SNMG), achètent généralement leur tabac sous forme de paquet ; Ainsi 87,5% des enquêtés qui ont un revenu supérieur à 55000DA achètent leurs tabac sous forme de paquet. Dans Ce cas, le facteur revenu influence sur la forme d'achat du tabac (l'importance du revenu encourage à l'achat du tabac avec des quantités importantes).

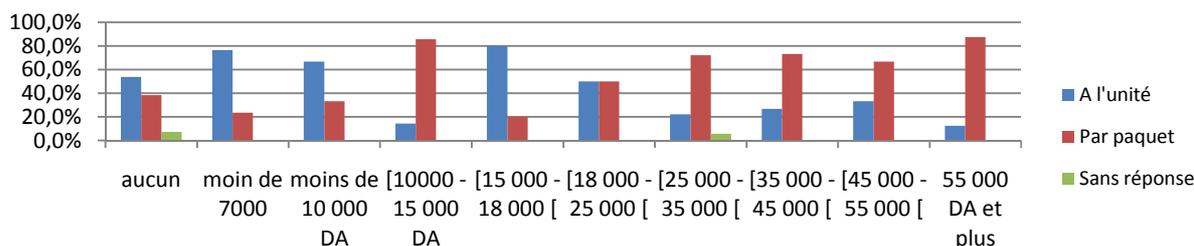
Tableau n° 16 : la répartition des enquêtés selon la forme d'achat du tabac et selon le revenu mensuel

| La forme d'achat du tabac | | Revenu mensuel | | | | | | | | | | Total |
|---------------------------|----------|----------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------|
| | | aucun | moins de 7000 | moins de 10 000 DA | [10000 - 15 000 DA | [15 000 - 18 000 [| [18 000 - 25 000 [| [25 000 - 35 000 [| [35 000 - 45 000 [| [45 000 - 55 000 [| 55 000 DA et plus | |
| A l'unité | Effectif | 7 | 13 | 2 | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 | 1 | 42 |
| | % | 53,8% | 76,5% | 66,7% | 14,3% | 80,0% | 50,0% | 22,2% | 26,7% | 33,3% | 12,5% | 42,0% |
| Par paquet | Effectif | 5 | 4 | 1 | 6 | 1 | 4 | 13 | 11 | 4 | 7 | 56 |
| | % | 38,5% | 23,5% | 33,3% | 85,7% | 20,0% | 50,0% | 72,2% | 73,3% | 66,7% | 87,5% | 56,0% |
| Sans réponse | Effectif | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | % | 7,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 5,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 2,0% |
| Total | Effectif | 13 | 17 | 3 | 7 | 5 | 8 | 18 | 15 | 6 | 8 | 100 |
| | % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Figure n°11 : la répartition des enquêtés selon la forme d'achat du tabac et selon le revenu mensuel



Source : réalisé par nos soins, à partir des données du tableau n°11

Pour expliquer dans quelle mesure elle varie l'importance des dépenses pour l'achat des cigarettes par mois en fonction de revenu mensuel, nous avons réparti les enquêtés en fonction de ces deux variables, Nous avons réalisé que les enquêtés qui ne disposent d'aucun revenu dépensent de 1000 à 2000 DA par mois pour l'achat des cigarettes (38%). Par contre 35,3% de ceux qui ont un revenu inférieur à 7000DA. Dépensent entre 1000 à 2000DA par mois. D'autre part pour les enquêtés qui disposent d'un revenu plus élevé, leurs dépenses s'élève de 3000 à 5000 DA, ce qui représente en moyenne, 60.000DA par an. Nous concluons que le revenu joue un rôle important sur le volume de la consommation.

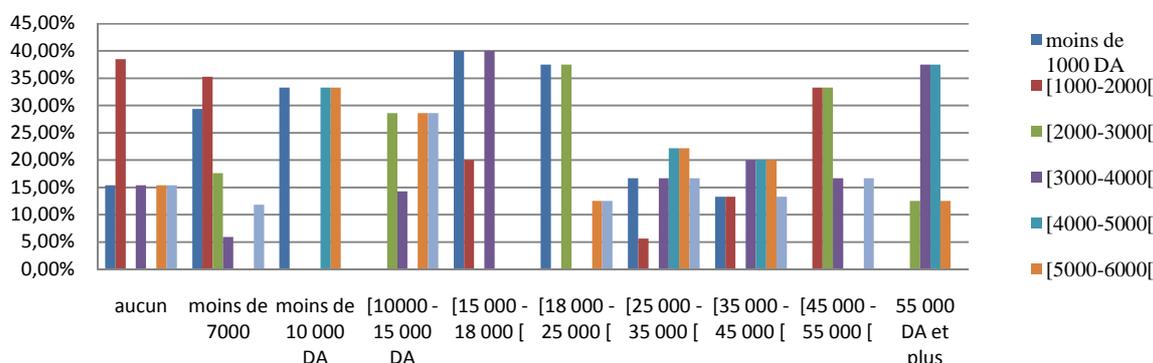
Tableau n°17 : Répartition des enquêtés selon leurs dépenses mensuelles consacrées à l'achat de cigarettes et selon leur revenu mensuel

| Dépenses mensuelles consacrées à l'achat de cigarettes (en DA) | | Revenu mensuel | | | | | | | | | | Total |
|--|----------|----------------|---------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|--------|
| | | aucun | moins de 7000 | moins de 10 000 DA | [10000 - 15 000 DA | [15 000 - 18 000 | [18 000 - 25 000 | [25 000 - 35 000 | [35 000 - 45 000 | [45 000 - 55 000 | 55 000 DA et plus | |
| moins de 1000 | Effectif | 2 | 5 | 1 | 0 | 2 | 3 | 3 | 2 | 0 | 0 | 18 |
| | % | 15,4% | 29,4% | 33,3% | 0,0% | 40,0% | 37,5% | 16,7% | 13,3% | 0,0% | 0,0% | 18,0% |
| [1000-2000[| Effectif | 5 | 6 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 17 |
| | % | 38,5% | 35,3% | 0,0% | 0,0% | 20,0% | 0,0% | 5,6% | 13,3% | 33,3% | 0,0% | 17,0% |
| [2000-3000[| Effectif | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 2 | 1 | 11 |
| | % | 0,0% | 17,6% | 0,0% | 28,6% | 0,0% | 37,5% | 0,0% | 0,0% | 33,3% | 12,5% | 11,0% |
| [3000-4000[| Effectif | 2 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 | 3 | 1 | 3 | 16 |
| | % | 15,4% | 5,9% | 0,0% | 14,3% | 40,0% | 0,0% | 16,7% | 20,0% | 16,7% | 37,5% | 16,0% |
| [4000-5000[| Effectif | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 | 0 | 3 | 11 |
| | % | 0,0% | 0,0% | 33,3% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 22,2% | 20,0% | 0,0% | 37,5% | 11,0% |
| [5000-6000[| Effectif | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 4 | 3 | 0 | 1 | 14 |
| | % | 15,4% | 0,0% | 33,3% | 28,6% | 0,0% | 12,5% | 22,2% | 20,0% | 0,0% | 12,5% | 14,0% |
| 6000 DA et plus | Effectif | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 | 2 | 1 | 0 | 13 |
| | % | 15,4% | 11,8% | 0,0% | 28,6% | 0,0% | 12,5% | 16,7% | 13,3% | 16,7% | 0,0% | 13,0% |
| Total | Effectif | 13 | 17 | 3 | 7 | 5 | 8 | 18 | 15 | 6 | 8 | 100 |
| | % | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Figure n°12 : répartition des enquêtés selon leurs dépenses mensuelles consacrées à l'achat de cigarettes et selon leur revenu mensuel



Source : réalisé par nos soins, à partir des données du tableau n°17

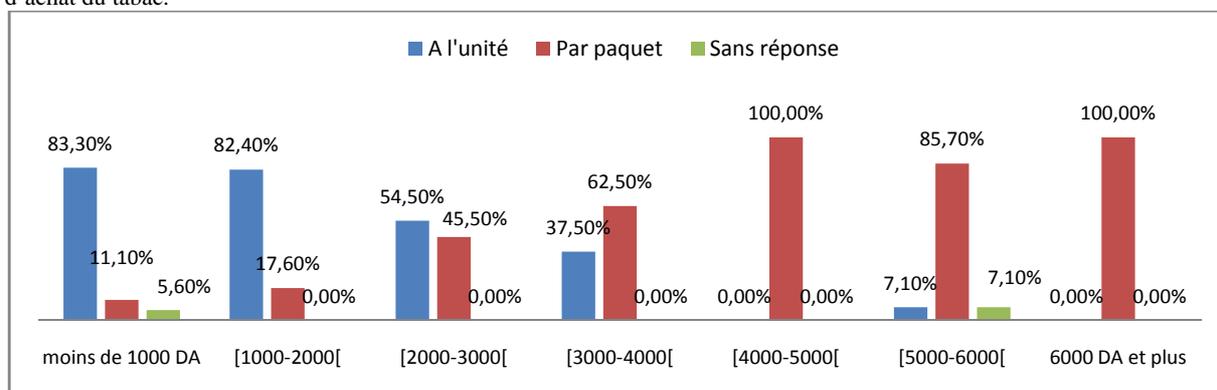
Nous constatons d'après la lecture du tableau n°18 que plus le revenu des enquêtés est important, plus ceux à achètent le tabac par paquet ; et plus leur revenu est faible, plus ils achètent à l'unité. Ainsi, parmi les fumeurs qui dépensent moins de 1000DA (83,3%) achètent leurs cigarettes en unité contre 11,1% sous forme de paquet. Par contre, les fumeurs qui dépensent entre 5000 DA et plus achètent généralement leurs cigarettes en paquet (85,7%) contre seulement (7,1%) qui achètent leurs cigarettes en unité.

Tableau n° 18 : répartition des enquêtés selon les dépenses mensuelles consacré à l'achat de cigarettes et selon la forme d'achat du tabac.

| La forme d'achat du tabac | | Dépenses mensuelle consacrées à l'achat de cigarettes | | | | | | | Total |
|---------------------------|----------|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|--------|
| | | moins de 1000 DA | [1000-2000[| [2000-3000[| [3000-4000[| [4000-5000[| [5000-6000[| 6000 DA et plus | |
| A l'unité | Effectif | 15 | 14 | 6 | 6 | 0 | 1 | 0 | 42 |
| | % | 83,3% | 82,4% | 54,5% | 37,5% | 0,0% | 7,1% | 0,0% | 42,0% |
| Par paquet | Effectif | 2 | 3 | 5 | 10 | 11 | 12 | 13 | 56 |
| | % | 11,1% | 17,6% | 45,5% | 62,5% | 100,0% | 85,7% | 100,0% | 56,0% |
| Sans réponse | Effectif | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| | % | 5,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 7,1% | 0,0% | 2,0% |
| Total | Effectif | 18 | 17 | 11 | 16 | 11 | 14 | 13 | 100 |
| | % | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

Figure n°13 : répartition des enquêtés selon les dépenses mensuelles consacré à l'achat de cigarettes et selon la forme d'achat du tabac.



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n° 18

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

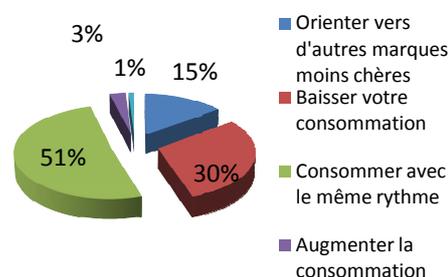
Selon les résultats du tableau n°19, nous remarquons que malgré une application d'une politique fiscale antitabac qui vise à augmenter les prix dans le but de baisser la consommation, 51% continu à consommer toujours avec le même rythme et assumer les conséquences. Cela, atteste que cette politique fiscale antitabac sera inefficace sur le terrain. Etant donné que, les enquêtés son dépendants du tabac.

Tableau n°19 : La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac

| La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac | Effectifs | % |
|---|-----------|-------|
| Orienter vers d'autres marques moins chères | 15 | 15,0% |
| Baisser votre consommation | 30 | 30,0% |
| Consommer avec le même rythme | 51 | 51,0% |
| Augmenter la consommation | 3 | 3,0% |
| sans réponse | 1 | 1,0% |
| Total | 100 | 100% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

Figure n°14: La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac



Source : réalisé par nos soins à partir des données de tableau n° 19

Faisant une liaison entre les tranches d'âge et la réaction des enquêtés à l'augmentation des prix du tabac, la lecture du tableau n°20 nous montre que plus de la moitié des enquêtés (51%) ne vent pas changer leur rythme du tabagisme malgré l'augmentation des prix du tabac. Ainsi, 33,3% des fumeurs âgés de 20 à 30 ans et 44,4% des adultes âgés de 50 à 60 ans déclarent baisser leur consommation en cas de l'augmentation des prix du tabac. Tandis-que 83,3% pour la catégorie dépassent 60 ans déclarent garder le même de consommation. En revanche, 43,1% des jeunes âgés de 20 à 30 déclarent garder le même niveau de consommation du tabac malgré une éventuelle augmentation des prix. Les résultats du tableau n°20 nous illustre que l'application d'une politique fiscale antitabac serai partiellement efficace, si celle-ci ne sera pas sans effets. D'autant plus, du moment que les jeunes sont par leur majorité insensibles à la variation des prix, ceci atteste d'éventuels effets indésirables dans la société, si on applique cette politique, car ceux-ci peuvent s'orienter vers les fléaux sociaux par s'en procurer de la cigarette si le prix de celle-ci augmente.

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

Tableau n° 20: La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac en fonction des tranches d'âge

| La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac | | Tranches d'âge | | | | | | Total |
|---|----------|----------------|---------|---------|---------|---------|----------------|--------|
| | | [18-20[| [20-30[| [30-40[| [40-50[| [50-60[| 60 ans et plus | |
| Orienter vers d'autres marques moins chères | Effectif | 0 | 11 | 1 | 3 | 0 | 0 | 15 |
| | % | 0,0% | 21,6% | 7,1% | 21,4% | 0,0% | 0,0% | 15,0% |
| Baisser votre consommation | Effectif | 2 | 17 | 5 | 2 | 4 | 0 | 30 |
| | % | 33,3% | 33,3% | 35,7% | 14,3% | 44,4% | 0,0% | 30,0% |
| Consommer avec le même rythme | Effectif | 4 | 22 | 8 | 8 | 4 | 5 | 51 |
| | % | 66,7% | 43,1% | 57,1% | 57,1% | 44,4% | 83,3% | 51,0% |
| Augmenter la consommation | Effectif | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 |
| | % | 0,0% | 2,0% | 0,0% | 7,1% | 11,1% | 0,0% | 3,0% |
| sans réponse | Effectif | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | % | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 16,7% | 1,0% |
| Total | Effectif | 6 | 51 | 14 | 14 | 9 | 6 | 100 |
| | % | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre l'enquête

4.3 La substitution du tabac entre le local et l'importé

Pour que la politique fiscale antitabac soit efficace, tous les produits tabagiques doivent être soumis aux mêmes mesures financières et fiscales qui visent à éliminer tout effet de substitution entre le tabac local et le tabac importé.

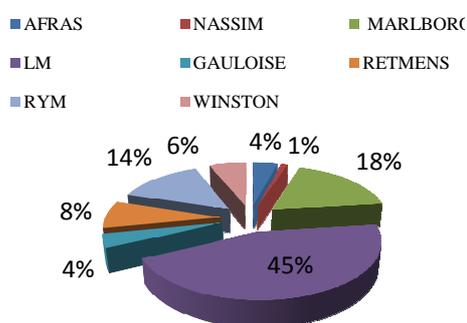
En faisant une lecture de tableau n° 21 on remarque que 45% des enquêtés consomment la marque étrangère LM, suivi de MARLBORO avec un taux 18%. En dernière position, on trouve la marque locale NASSIM avec 01% seulement. Pour expliquer pour qu'elles raisons les fumeurs préfèrent les cigarettes importées, nous avons essayé d'analyse, les facteurs qui poussent les fumeurs à consommer le produit importé. Nous allons présenter dans ce qui suit cette répartition.

Tableau n°21 : La marque la plus consommée par les enquêtés

| La marque de cigarette fumée habituellement | Effectifs | % |
|---|-----------|-------|
| AFRAS | 4 | 4,0% |
| NASSIM | 1 | 1,0% |
| MARLBORO | 18 | 18,0% |
| LM | 45 | 45,0% |
| GAULOISE | 4 | 4,0% |
| RETMENS | 8 | 8,0 % |
| RYM | 14 | 14,0% |
| WINSTON | 6 | 6,0 % |
| Total | 100 | 100% |

Source : réalisé par nos soins, à partir des données de l'enquête

Figure n°15: la marque de la cigarette la plus consommée par le enquêtés



Source : Réalisé par nos à partir des données du tableau n° 21

D'après le tableau n°22 : nous remarquons que la raison prix du tabac occupe la troisième position avec 27%, et cela signifie que le facteur prix n'a pas une forte influence sur la consommation du tabac

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

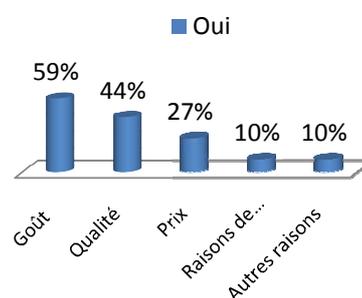
pour les enquêtés, ce qui illustre une autre fois la non sensibilité de la demande du tabac avec son prix remettant ainsi en cause toute éventuelle application d'une politique fiscale antitabac. Cependant, les fumeurs choisissent les produits importés, en raison de son goût et de la qualité et non pas par rapport à son prix. Donc, l'effet de substitution du tabac en raison du prix et une hypothèse à exclure du moment que les raisons qui poussent les enquêter consommer des tabacs ne sont pas liées au prix. Dans notre échantillon 10% des enquêtés n'ont pas précisé leurs raisons de choix de la marque de cigarettes.

Tableau n°22 : la répartition des enquêtés selon les raisons qui les poussent à consommer une marque

| Les raisons qui poussent les fumeurs à consommer une marque | | Oui | Non | Sans réponse |
|---|----------|-----|-----|--------------|
| Goût | effectif | 59 | 51 | 00 |
| | % | 59% | 51% | 00% |
| Qualité | effectif | 44 | 55 | 01 |
| | % | 44% | 55% | 01% |
| Prix | effectif | 27 | 72 | 01 |
| | % | 27% | 72% | 01% |
| Raisons de santé | effectif | 10 | 89 | 01 |
| | % | 10% | 89% | 01% |
| Autres raisons | effectif | 10 | 93 | 00 |
| | % | 10% | 93% | 00% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°16 : répartition des enquêtés selon les raisons qui les poussent à consommer une marque



Source : réalisé par nos soins, à partir des données de tableau n° 22

La lecture du tableau n°23 indique que 73% des enquêtés ont changé leurs marque habituel et cela à cause de certains facteurs (l'augmentation des prix, raisons de santé, disparition de certaines marques etc.) contre 27% seulement des fumeurs ont gardé la même marque.

Tableau n°23 : répartition des enquêtés selon le Changement de leur marque des cigarettes

| Changement de la marque de cigarette | Effectifs | % |
|--------------------------------------|-----------|--------|
| Oui | 73 | 73,0% |
| Non | 27 | 27,0% |
| Total | 100 | 100,0% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

Figure n°17 : répartition des enquêtés selon le changement de leur marque des cigarettes



Source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°23

D'après les résultats de notre enquête, nous avons réalisé que la majorité des enquêtés ont déjà changé leurs marque de cigarettes (figure n°17), Et d'après les résultats du tableau n° 24 nous avons observé que la majorité des fumeurs enquêtés préfèrent les marques étrangères. Après le traitement statistique de nos résultats d'enquête, nous avons réalisé que le facteur

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

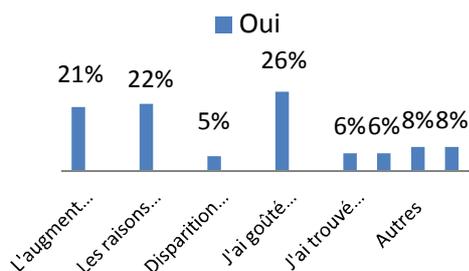
prix vient à la troisième position après les facteurs goût et les raisons de santé. En conclu que l'effet de substitution dans ce cas n'est pas lié au prix des cigarettes

Tableau n°24 : Les raisons qui poussent les enquêtés à abandonner une marque

| Les raisons qui poussent les enquêtés à abandonner une marque | | Oui | Non | Sans réponse |
|--|----------|-----|-----|--------------|
| L'augmentation des prix de cette marque | effectif | 21 | 45 | 25 |
| | % | 21% | 45% | 25% |
| Les raisons de santé | effectif | 22 | 53 | 25 |
| | % | 22% | 53% | 25% |
| Disparition de cette marque | effectif | 05 | 70 | 25 |
| | % | 05% | 70% | 25% |
| J'ai goûté une autre marque de qualité meilleure | effectif | 26 | 49 | 25 |
| | % | 26% | 49% | 25% |
| J'ai trouvé un autre tabac qui me convient avec un prix moins cher | effectif | 06 | 69 | 25 |
| | % | 06% | 69% | 25% |
| Autres | effectif | 08 | 67 | 25 |
| | % | 08% | 67% | 27% |

Source : réalisé par nos soins à partir des données de notre enquête

Figure n°18 les raisons qui poussent les enquêtes à abandonner une marque



source : réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°24

Conclusion

D'après ce qu'on a analysé à travers notre enquête, nous avons aboutir aux :

- Malgré une augmentation des prix du tabac, dû à la fiscalité (en 2015), la majorité des enquêtés ont gardé toujours le même rythme de consommation.
- Nous avons retrouvé que le revenu joue un rôle important sur le volume de la consommation du tabac, pour preuves les catégories qui détiennent un revenu élevé sont des fumeurs régulier, achetant généralement leur tabac sous forme des paquets, et dépensent une partie très importante de leur revenu pour l'achat des cigarettes. D'autant plus, nous avons trouvé que les enquêtés de cette catégorie sont les plus rigides à la variation des prix.
- Enfin, nous avons a trouvé que la majorité des enquêtés ont déjà changé leur marque de cigarette, et la majorité préfère consommer le tabac des marques étrangères et ce

CHAPITRE III : EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC EN ALGERIE

pour des raisons de la qualité, du goût, et non pas par des raisons l'augmentation de prix.

Selon les résultats obtenu dans notre cas pratique, nous remarquons que le volume de la consommation du tabac est inélastique à son prix, le revenu augmente plus vite que la variation de la fiscalité, et malgré une augmentation des prix du tabac la majorité des enquêtés gardent le même rythme de consommation. Dans ce cas l'application d'une politique fiscale antitabac en Algérie est inefficace.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Conclusion générale

Il ressort de l'analyse théorique de notre travail que, suite à la mondialisation de l'épidémie du tabagisme, l'intervention antitabac constitue une priorité de santé publique, de développement socioéconomique et d'un environnement durable. Ainsi, la lutte antitabac doit être coordonnée sous la souveraineté d'un organisme international, renforcée par une coopération mondiale et guidée par une stratégie internationale commune.

A cet égard, une convention traçant les grandes lignes d'une riposte mondiale coordonnée est installée depuis 2005, sous le nom de la Convention-cadre de l'OMS pour la Lutte Anti Tabac (CCLAT OMS) et sous la direction de l'OMS.

Ainsi, et d'après l'**Art.6** de la CCLAT OMS et fondée sur la logique économique qui stipule la réaction de la demande à la baisse pour toute augmentation éventuelle des prix, la politique fiscale antitabac consiste à indexer régulièrement le taux d'imposition de tous les produits du tabac sur l'inflation et à renforcer l'administration fiscale pour la lutte contre la contrebande des produits du tabac. L'OMS et selon la Banque Mondiale, présentant un bon rapport coût-efficacité, la stratégie estimée la plus efficace et la moins coûteuse pour la prévention du tabagisme est de freiner la demande du tabac par des mesures financières et fiscales.

Dans un premier temps, nous avons expliqué la politique fiscale d'une manière générale ; en suite, nous avons présenté la politique fiscale antitabac, son application et les conditions de son efficacité.

En deuxième lieu, nous avons essayé de vérifier la réalité de l'application de la politique fiscale antitabac en Algérie. Puis, dans un second lieu, nous avons tenté d'analyser l'efficacité de cette politique à travers l'élasticité et la substitution des produits du tabac par une analyse de données macroéconomiques, en plus d'une enquête de terrain.

Au terme de notre tentative d'analyse de l'application de la politique fiscale antitabac en Algérie, nous avons abouti aux résultats suivants :

Conclusion générale

- ✓ Afin de rendre les produits du tabac progressivement moins abordables, l'Etat est tenu d'ajuster les taxes du tabac de façon à ce que l'augmentation des prix des produits du tabac soit au moins équivalente au taux d'inflation. Ainsi, indexer automatiquement l'augmentation des taxes du tabac sur les indices économiques est le moyen de parvenir à rattraper l'augmentation du pouvoir d'achat des fumeurs afin de veiller à garder le tabac toujours moins abordable. Sans cette condition, l'augmentation des prix ne permettra pas de rattraper l'élévation du pouvoir d'achat du fumeur. Et ce n'est pas le cas en Algérie. Selon les données collectées et analysées, Ceci n'a pas été appliqué en Algérie.

- ✓ L'efficacité de la politique fiscale antitabac requière une parfaite élasticité de la demande du tabac par rapport aux prix afin d'avoir un effet dissuasif sur la consommation du tabac. Cette élasticité doit être accompagnée par un effet non substitutif avec d'autres tabacs. En effet, si les taxes majorent le prix des produits plus onéreux sans rehausser de façon significative celui des moins onéreux, les consommateurs de tabac vont essayer de récompenser cette hausse en se tournant vers les marques les moins chères au lieu de réduire leur consommation. Ceci n'est pas le cas en Algérie.

D'après ces résultats, nous constatons que non seulement que la politique fiscale antitabac n'est pas appliquée en Algérie, d'autant plus, son application est inefficace.

Annexes

Annexe n°01

Offre licite du tabac

| Structure de l'offre licite de tabac | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Production locale | 25 203,3 0 | 27 717,4 0 | 27 520,4 0 | 28 173,2 0 | 26 631,0 0 | 27 942,1 0 | 27 576,5 0 | 25 937,9 0 | 25 629,3 0 | 27 737,7 0 | 26 082,9 0 | 25 161,9 0 |
| Tabac à fumer | 17 057,5 0 | 20 654,2 0 | 20 420,8 0 | 21 019,8 0 | 19 655,0 0 | 20 956,9 0 | 20 219,3 0 | 18 204,2 0 | 18 525,9 0 | 19 669,9 0 | 17 810,3 0 | 16 550,1 0 |
| Tabac sans fumer | 8 145,8 0 | 7 063,2 0 | 7 099,6 0 | 7 153,4 0 | 6 976,0 0 | 6 985,2 0 | 7 357,2 0 | 7 733,7 0 | 7 103,4 0 | 8 067,8 0 | 8 272,6 0 | 8 611,8 0 |
| Importations | 17 944,3 7 | 19 036,3 6 | 16 783,1 4 | 14 073,2 3 | 15 105,6 1 | 12 286,0 3 | 19 860,8 8 | 19 525,4 0 | 18 817,7 6 | 19 428,7 5 | 28 314,8 5 | 24 578,5 5 |

Source : Pour la production locale : ONS (2013) : « Rétrospective statistique 1962-2011. », Alger, p. 173-174.
 Pour les importations : Conseil National de l'Informatique et des Statistiques, Sous-direction des Statistiques,
 Douanes Algériennes

Annexe n°02

Les importations de Tabac en valeurs et en quantités de l'année 2000 à l'année 2015.

| Années | Valeur (DA) | Quantité (kg) |
|---------------|--------------------|----------------------|
| 2000 | 2683879578 | 17944366 |
| 2001 | 2481797463 | 19036359 |
| 2002 | 2406931517 | 15793142 |
| 2003 | 2045131345 | 14073228 |
| 2004 | 2110200105 | 14805611 |
| 2005 | 3519948565 | 12286027 |
| 2006 | 6076903093 | 19860877 |
| 2007 | 8956839079 | 19525400 |
| 2008 | 12947401268 | 18817756 |
| 2009 | 14608658252 | 19428750 |
| 2010 | 18113448605 | 28314855 |
| 2011 | 21399726157 | 24578554 |
| 2012 | 28137136720 | 29770375 |
| 2013 | 27406438466 | 25353896 |
| 2014 | 30199099104 | 21686903 |
| 2015 | 41404960390 | 24924278 |

Annexe n° 03

L'indice des prix à la consommation du tabac

| Années | IPC "tabac national" |
|--------|----------------------|
| 2000 | 110,27 |
| 2001 | 113,32 |
| 2002 | 132,31 |
| 2003 | 132,64 |
| 2004 | 145,00 |
| 2005 | 120,28 |
| 2006 | 118,44 |
| 2007 | 118,87 |
| 2008 | 118,90 |
| 2009 | 118,90 |
| 2010 | 122,65 |
| 2011 | 132,28 |
| 2012 | 141,39 |
| 2013 | 142,63 |
| 2014 | 142,61 |
| 2015 | 170,32 |

ANNEXE N°04

EVOLUTION GLOBALE DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION AU NIVEAU NATIONAL DE 2000 à 2014 (2000 = 100)

| Années | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|
| Indice Général | 70,437 | 73,414 | 74,455 | 77,633 | 80,709 | 81,825 | 83,719 | 86,794 | 91,015 | 96,234 | 100 |
| Variation en % | 0,3 | 4,2 | 1,4 | 4,3 | 4,0 | 1,4 | 2,3 | 3,7 | 4,9 | 5,7 | 3,9 |

| Années | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|
| Indice générale | 104,52 | 135,82 | 117,52 | 120,95 |
| Variation en % | 3,9 | 4,52 | 8,89 | 3,3 |

ons@ons.dz
stat@ons.dz

Annexe n° 05

Le volume des ventes de la SNTA en tonne de l'an 2010 à l'année 2014

| Années | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Les ventes (tonne) | 14000 | 14000 | 13000 | 11000 | 10000 |

La direction de la SNTA Bilkour ; Alger

Annexe n°06



Université Abderrahmane Mira de Bejaïa
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

Option : Economie appliquée, Ingénierie financière

THEME :
Etude de l'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie

Ce questionnaire s'adresse aux **fumeurs de la Wilaya de Bejaïa**. Les informations que vous rapporterez dans ce questionnaire contribueront à déterminer, si la demande en produits du tabac est élastique à son prix et si les fumeurs substituent leur tabac consommé si son prix augmente. Elles seront totalement **confidentielles** et traitées de façon **anonyme** ; elles ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques.

Merci pour votre collaboration.

Enquêteur :

Date d'enquête :/...../.....

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

1. Sexe :

- Masculin - Féminin

2. Age :

- Moins de 18 ans (Veuillez préciser)
 - De 18 à 20 ans
 - De 20 à 30 ans
 - De 30 à 40 ans
 - De 40 à 50 ans
 - De 50 à 60 ans
 - 60 ans et plus (Veuillez préciser)

3. Situation familiale :

- Célibataire - Marié (e)
 - Veuf (ve) - Divorcé (e)

4. Nombre d'enfants :

5. Niveau d'instruction :

- Aucun - Primaire - Moyen
 - Secondaire (Lycée) - Universitaire

6. Statut professionnel :

- Etudiant - Contractuel
 - Fonctionnaire - Ouvrier
 - Cadre - Médecin - Chômeur
 - Activité libérale - Enseignant
 - Autre (Précisez)

7. Quel est, en moyenne, votre revenu mensuel net ?

- Aucun
 - Une bourse DA (Précisez)
 - Moins de 10 000 DA
 - De 10 000 à 15 000 DA
 - De 15 000 à moins de 18 000DA
 - De 18 000 à moins 25 000 DA
 - De 25 000 à moins 35 000 DA
 - De 35 000 à moins 45 000 DA
 - De 45 000 à moins 55 000 DA
 - De 55 000 et Plus

8. Dans les 12 derniers mois votre revenu a-t-il connu une augmentation ?

- Oui - Non

II. CONSOMMATION DE TABAC ET ELASTICITE DEMANDE

9. Si oui, de combien ? DA

10. Cette augmentation vous a-t-elle encouragé à rester fumeur ?

- Oui - Non - Indifférent

Annexe n°06

11. Si non, pourquoi vous-êtes resté fumeur aujourd'hui ?

- Vous n'y pensez même pas d'arrêter
 - L'argent que vous consacrez au tabac n'est pas élevé
 - Pas de problèmes de santé
 - Le tabac ne vous gêne pas
 - Le tabac n'est pas très cher
 - Aucun désagrément de votre entourage
 - Faible volonté
 - Manque de soutien moral
 - Problèmes socioéconomiques plus forts
 - Absence d'informations sur les méthodes du sevrage tabagique
 - Autres (Précisez)
-

12. Etes-vous un fumeur plutôt :

- Régulier
- Occasionnel

13. Vous fumez combien de cigarette par jour lorsque vous avez commencé à fumer cigarettes

14. Vous fumez combien de cigarettes (en moyenne) par jour actuellement ?cigarettes

15. Vous achetez le tabac sous quelle forme ?

- A l'unité (par cigarettes)
- Paquet

16. Avec le temps, votre consommation a eu tendance à :

- Augmenter
- Baisser
- stagner

17. Pourquoi cette tendance (les causes de cette baisse ou augmentation)

- Votre dépendance est plus forte
 - Stresse élevé
 - Ennui
 - Augmentation de votre revenu
 - Amélioration de votre situation financière
 - Autres (précisez)
-
-

18. Quel est le prix du paquet de cigarettes que vous consommez ?

.....Dinars

19. Pour l'achat de cigarettes, vous dépensez combien de dinars par jour DA

20. Quel est, en moyenne, l'argent que vous consacrez au tabac dans un mois ?

- Moins de 1 000 DA
- De 1 000 DA à moins de 2 000 DA
- De 2 000 DA à moins de 3 000 DA
- De 3 000 DA à moins de 4 000 DA
- De 4 000 à moins) de 5 000 DA
- De 5 000 à moins de 6 000 DA
- 6 000 DA et plus

21. Quelle était votre réaction par rapport à l'augmentation dernière des prix du tabac

- Orienter vers d'autres marques moins chères
- Baisser votre consommation
- Consommer avec le même rythme
- Augmenter la consommation

22. Supposons une autre augmentation du prix du tabac. À partir de quel seuil commencerez-vous à envisager d'arrêter de fumer ?

- Augmentation de 50%
- Augmentation de 100%
- Augmentation de 150%
- Augmentation de 200%
- Je n'arrêterai pas de fumer quel que soit l'augmentation du prix

23. Pour une éventuelle augmentation du prix de votre tabac consommé, vous allez vous :

- Orienter vers d'autres marques moins chères
 - Continuer à consommer la même marque et assumer l'augmentation
 - Garder la même marque mais diminuer la quantité consommée
 - Arrêter de fumer
 - Autres (Précisez)
-

24. Pensez-vous que la satisfaction que vous procure ce tabac mérite le prix que vous payez ?

- Oui - Non

25. Justifier votre réponse.....

.....

III. LA SUBSTITUTION DU TABAC ENTRE LE LOCAL ET L'IMPORTE

26. Quelle est la marque de cigarette que vous fumez habituellement ?.....

.....

27. Quelles sont les raisons qui vous poussent à consommer cette marque ?

- Goût
 - Qualité
 - Prix
 - Raisons de santé
 - Autres (Précisez)

28. Avez-vous déjà changé de marque de cigarettes ?

- Oui - Non

29. Si oui, quelles sont les raisons qui vous ont poussé à abandonner l'ancienne marque ?

- L'augmentation du prix de cette marque
 - Raisons de santé : light, léger, faible en goudron, etc.
 - Disparition de cette marque
 - J'ai goûté une autre marque de qualité meilleure
 - J'ai trouvé un autre tabac qui me convient avec un prix moins cher
 - Autres (Précisez)

.....

Merci pour votre collaboration

La liste des figures et des tableaux

Liste des tableaux

- **Tableau n° : 01** : statistique du cancer des poumons dans le monde et en France en 2012.
- **Tableau n°02:** Taux d'imposition de l'IRG en Algérie.
- **Tableau n°03** : désignation des tarifs touchant les bières, cigarettes, cigares, et allumettes en DA.
- **Tableau 04** : Désignation des tarifs touchant les produits tabagiques en 2015
- **Tableau n 05:** indexation de l'IPC des tabacs avec le niveau du revenu ainsi le niveau de l'inflation entre l'an 2000 et l'année 2015 en Algérie.
- **Tableau 06** : Le rapport entre la variation de la demande estimée du tabac local et la variation d'IPC des produits tabagiques locaux de 2000 à 2009.
- **Tableau 07** : Le rapport entre la variation des ventes du tabac de la SNTA et la variation de l'IPC des produits tabagiques locaux de 2010 à 2015.
- **Tableau n° 08:** rapport entre la variation de la production local du tabac et la variation de revenu annuelle de 2000 à 2009.
- **Tableau n° 09:** rapport entre la variation des ventes du tabac de SNTA et la variation de salaire moyen de mois de mai entre 2010 à 2015.
- **Tableau 10** : l'élasticité croisée demande de tabac importé et le prix du tabac local de 2000 à 2009.
- **Tableau n°11** : l'élasticité croisée demande de tabac importé et le prix du tabac local de 2010 à 2015
- **Tableau n°12** : Répartition des enquêtés par sexe, selon le lieu de résidence, la tranche d'âge et le niveau d'instruction.
- **Tableau n°13** : Répartition des enquêtés par sexe et leur statut professionnel.
- **Tableau n°14** : Répartition des enquêtés par sexe et leur revenu mensuel.
- **Tableau n°15** : la répartition du type de tabagisme selon le revenu mensuel des enquêtés.
- **Tableau n° 16** : la répartition de la forme du tabac face au revenu mensuel
- **Tableau n°17** : Répartition des dépenses mensuelles consacrées à l'achat de cigarettes par le revenu mensuel
- **Tableau n° 18** : Tableau croisé La forme d'achat du tabac et les dépenses mensuelle consacrées à l'achat de cigarettes
- **Tableau n°19** : La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernière des prix du tabac
- **Tableau n° 20:** La réaction des enquêtés face à l'augmentation dernier des prix du tabac en fonction des tranches d'âge
- **Tableau n°21** : La marque la plus consommée par les enquêtés
- **Tableau n°22** : la répartition des enquêtés selon les raisons de consommer les marques local/importé
- **Tableau n°23** : le niveau des enquêtés qui ont déjà changer leur marque du cigarette
- **Tableau n°24** : Les raisons qui poussent les enquêtés à abandonner une marque

Liste des figures

- **Figure n° 01** : Le nombre cumulé de décès liés au tabac dans le monde entre 2005-2030.
- **Figure n° 02**: indexation de l'IPC des tabacs avec le niveau du revenu ainsi le niveau de l'inflation entre l'an 2000 et l'année 2015 en Algérie.
- **Figure n°03** : la variation de la production locale par rapport à la variation d'IPC du tabac de l'an 2001 à l'an 2009.
- **Figure n° 04**: la variation de ventes estimées du tabac à fumer par rapport à la variation du revenu annuel
- **Figure n° 05** : la variation des ventes de la SNTA et la variation du salaire mois de mai de l'an 2010 à 2015
- **Figure n° 06** : La variation de la production locale en comparaison avec celle importée
- **Figure n°07** : la variation des importations du tabac par rapport à la variation de l'IPC des tabacs locaux
- **Figure n°08** : répartition des enquêtés selon leur statut professionnel
- **Figure n°09** : Répartition des enquêtés par sexe et leur revenu mensuel.
- **Figure n°10** : la répartition du type du tabagisme selon le revenu mensuel des enquêtés.
- **Figure n°11** : la répartition de la forme du tabac face au revenu mensuel
- **Figure n°12** : répartition des dépenses mensuelles consacrées à l'achat des cigarettes par le revenu mensuel
- **Figure n°13** : la relation entre les dépenses mensuelle consacrées à l'achat de cigarettes et la forme d'achat du tabac
- **Figure n°14**: la marque de la cigarette la plus consommée par le enquêtés
- **Figure n°15**: la marque de la cigarette la plus consommée par le enquêtés
- **Figure n°16** : répartition des enquêtées par rapport aux raisons qui leurs poussent à fumer
- **Figure n°17** : le niveau des enquêtés qui ont déjà changé leur marque des cigarettes
- **Figure n°18** les raisons qui poussent les enquêtes à abandonner une marque

Bibliographie

Bibliographie

1. Ouvrages

- ✓ Péchillon E: « les finances publique en 15 leçons » ; page 45, Ellipses ; Paris ; 2005.

2. Articles et communications

- ✓ Magdelaine C : « les dangers de la cigarette et du tabac », notre-planete.info,08/09/2015; article n°20160221 ; in https://www.notre-planete.info/environnement/pollution_air/tabac-sante.php
- ✓ Nafti.S « journée mondial sans tabac 31 mai 2013 : la société algérienne de pneumatologie », forum Al moujahid, 2013, Alger in :www.sapp-algeria.org/html/an-tabac.
- ✓ Nafti S : « prise en charge de la BPCO », Séminaire atelier INSP Alger 14-15 octobre 2011 2^{em} édition (révision du guide 2004) présenté par ; P 07édition la fascicule de la santé, juillet 2013 Alger.
- ✓ Pascal M. : « coure de la fiscalité » ; IAM OUAGA ; Burkina Faso ; janvier 2009 ; page :13 ; in :www.data.over-blog-kiwi.com/ob_ddd512_cours-fiscalité-licence-fc.pdf
- ✓ Selin F : « le pouvoir politique /notion », Paris ; 2011. In : [www.le monde politique.fr/coure de la politique fiscale](http://www.le_monde_politique.fr/coure_de_la_politique_fiscale)

3. Revues

- ✓ Emmanuel C & Nicolas D : « les impôts », revue n°151 in. [https://www.cairn.info/revue- pouvoirs.htm.n°151](https://www.cairn.info/revue-pouvoirs.htm.n°151) page 192.
- ✓ Guignard R & Beck F : « évolution du tabagisme chez les jeunes et politiques de lutte antitabac », revue n °63, page 61. In www.cairn.info/reveus- agora-débats-jeunesse.2013.page61/htm.

4. Mémoires et thèses

- ✓ Benmeziane.Z,& Meloui S : « Evaluation des coûts du cancer des poumons : cas de la wilaya de Bejaia ». mémoire de Master ; université de Bejaia, 2014,
- ✓ Kandi.N. « Essai d'analyse de la politique de lutte contre le tabagisme en Algérie », mémoire de magister, université de Bejaia, 2012.
- ✓ John M : « la politique fiscal objectif et contrainte », université de Paris, centre d'économie, 2010. In <https://halshs.archivesouvertes.fr>
- ✓ Peter J : «mécanismes de recouvrement de l'impôt professionnel sur le rémunération et son impact dans la maximisation des recettes fiscales. Cas de la dgi/ Kasai-Oriental » thèse de doctorat ; université de paris ; faculté de sciences économique et de gestion ; 2011-2012.

5. Rapports et documents officiels

➤ Documents étatiques officiels

- ✓ Conseil national de l'informatique et des statistiques, sous la direction des statistiques, douane Algérienne
- ✓ Ministère des Finances, Direction Générale d'Impôt, Douane et Domaine (MF-DGIDD) ; les taxes sur le tabac(2005/2015).
- ✓ ONS , l'IPC des tabacs (2000/2015).
- ✓ SNTA, la production local du tabac (2000/2009).
- ✓ SNTA , volume des ventes (2010/2014).

➤ Rapports et documents divers

- ✓ OMS : « cancer», centre des médias ; aide mémoire n°287, février 2015. In www.who/médiancentre/factsheets/fs287/fr/
- ✓ OMS : «taxation du tabac » ; rapport 2013 ; in :[http://www.who.int/tobacco/global-report/2013/en/22 mai ,2014.](http://www.who.int/tobacco/global-report/2013/en/22-mai-2014)
- ✓
- ✓ OMS : « initiative pour un monde sans tabac, programme MPOWER et l'épidémie mondial de tabagisme », crée des espace non fumeurs.in :whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789242563917_fre.pdf
- ✓ OMS, Gilbert L ; « Le tabac : un risque majeur de santé publique » ; article- SPS n° 306, octobre 2013, in : www.who.int/mediacentre/factsheets/fs315/fr/ consulté en février 2015.
- ✓ OMS, « les pathologies liés au tabac», aide mémoire N°315, in <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs315/fr/> consulté en février 2015.
- ✓ OMS, guide pour la mis en place de l'action antitabac, initiative pour un monde son tabac, groupe maladies non transmissible et sentimental, Genève, septembre 2006, p :11. in : [http://www.whqlibdoc.who.int publication 2004, n°9240546585_fre.pdf](http://www.whqlibdoc.who.int/publications/2004/9240546585_fre.pdf).Page consulté : février 2015.
- ✓ OMS, « Maladie cardio-vasculaire », centre des medias ;2016 in : [www.who.int/entity/mediacentre/news/releases/2016/deaths-attributable-to-unhealthy.](http://www.who.int/entity/mediacentre/news/releases/2016/deaths-attributable-to-unhealthy)
- ✓ OMS ; « Maladies respiratoires due au tabagisme (BPCO) », centre de média, Aide mémoire n°315 ; Janvier 2015 ; in <http://www.who.int/fr/>
- ✓ OMS : « tabagisme », centre des medias, aide mémoire n 339,juillet 2015,in :www.who.int/mediacentre/factsheets/fr339/fr/ page consulté le 07 février 2016.
- ✓ Pr chitour C.E, « lutte contre l'épidémie du tabagisme : une cause nationale», .Aide mémoires n°339 juillet 2014, in <http://www.int/mediacentre/factsheets/fs.339/fr/>
- ✓ Thomas.E : « Impacts environnementaux et sanitaires de la culture du tabac, de la fabrication de cigarettes et de leur consommation » notre-planete.info,2012,in :[http://www.notre-planete.info/environnement/pollution air/tabac-sante.php.](http://www.notre-planete.info/environnement/pollution-air/tabac-sante.php)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Introduction générale | 01 |
| CHAPITRE I : Le tabac : un problème de sante publique et menace environnementale a des conséquences socioéconomiques dévastatrices | 05 |
| Introduction | 05 |
| I. Le tabac et la santé publique | 05 |
| 1. Les pathologies liées au tabagisme | 05 |
| 1.1. Les cancers des poumons dus au tabagisme | 06 |
| 1.2 Maladies respiratoires due au tabagisme (BPCO) : | 07 |
| 1.3 Les maladies cardiovasculaires dues au tabagisme | 08 |
| 1.4 Tabagisme passif | 09 |
| 2. La mortalité due au tabagisme | 10 |
| 2.1 La mortalité liée au tabac dans le monde | 10 |
| 2.2 La mortalité due au tabac en Algérie | 12 |
| II. Les incidences environnementales dues au tabagisme | 13 |
| III Les conséquences socioéconomiques dues au tabagisme | 15 |
| 1. Les conséquences socioéconomiques du tabagisme sur les ménages des fumeurs actif et passif | 15 |
| 2. Les conséquences économiques du tabagisme sur les entreprises | 16 |
| 3. Les conséquences économiques du tabagisme sur l'Etat : | 17 |
| CONCLUSION | 18 |
| CHAPITRE II : LA POLITIQUE FISCALE ANTITABAC | 19 |
| Introduction | 19 |
| I. Généralités sur la politique fiscale | 19 |
| 1. Définition de la politique fiscale | 20 |
| 2. Les fonctions de l'impôt | 20 |
| 2.1 La fonction financière de l'impôt | 20 |
| 2.1.1 La couverture des charges publiques | 20 |

| | | |
|-------|---|----|
| 2.1.2 | Le déficit budgétaire | 21 |
| 2.2 | La fonction économique de l'impôt | 21 |
| 2.2.1 | L'incidence de la fiscalité sur la qualité de la concurrence | 21 |
| 2.2.2 | L'incidence de la fiscalité sur la compétitivité des entreprises | 21 |
| 2.2.3 | L'incidence de la fiscalité sur les prix | 22 |
| 2.3 | La fonction sociale de l'impôt | 22 |
| 2.3.1 | Les conditions d'exercice du devoir fiscal des citoyens | 22 |
| 2.3.2 | La régulation par l'impôt | 22 |
| 3. | Types et classifications de l'impôt | 23 |
| 3.1 | Classification administrative | 23 |
| 3.2 | Classification économique | 23 |
| 3.3 | Classification juridique | 24 |
| 3.4 | La classification générale | 24 |
| 4. | Les caractéristiques de l'impôt | 25 |
| 5. | La politique fiscale en Algérie | 26 |
| 5.1 | Les impôts directs | 26 |
| 5.1.1 | Impôt sur le revenu global | 27 |
| 5.1.2 | Impôt forfaitaire unique | 27 |
| 5.1.3 | Impôt sur les bénéfices des sociétés | 28 |
| 5.1.4 | Taxe sur l'activité professionnelle | 28 |
| 5.1.5 | Impôt sur le patrimoine | 29 |
| 5.2 | Taxes sur le chiffre d'affaires | 29 |
| 5.2.1 | Taxe sur la Valeur Ajoutée | 29 |
| 5.2.2 | Taxe Intérieure de Consommation | 30 |
| II. | La politique fiscale antitabac | 30 |
| 1. | La taxation des produits tabagiques | 31 |
| 1.1 | Les types d'imports sur le tabac | 31 |
| 1.1.1 | Droits d'accise | 31 |
| A. | Droits d'accise spécifiques | 31 |
| B. | Droits d'accise ad valorem | 33 |
| C. | Combinaison d'un droit d'accise spécifique et d'un droit ad valorem | 35 |
| 1.1.2 | Taxes sur la valeur ajoutée | 36 |
| 1.1.3 | Autres taxes | 36 |
| 1.1.4 | Droits sur les importations | 36 |
| 3. | Efficacité de la politique fiscale antitabac | 37 |
| a. | Le rapport entre le revenu et la demande de tabac | 40 |
| b. | Rapport entre le prix et la consommation/la prévalence (ER) | 41 |
| c. | L'élasticité croisée | 43 |
| | Conclusion | 44 |
| | CHAPITRE III:EFFICACITE DE LA POLITIQUE FISCALE | 45 |
| | Introduction | 45 |

| | |
|--|----|
| I. La fiscalité des produits du tabac en Algérie | 46 |
| II. La politique fiscale antitabac en Algérie : quelles réalités d'application ? | 47 |
| III. L'efficacité de la politique fiscale antitabac en Algérie | 50 |
| 1. Elasticité prix/demande des produits du tabac en Algérie | 50 |
| 2. Elasticité demande/revenu | 55 |
| 3. Elasticité croisée de la demande du tabac local avec le prix du tabac importé | 58 |
| I.V Enquête auprès des fumeurs de wilaya de Bejaia | 65 |
| 1. Présentation de l'enquête | |
| 1.1 identification de l'enquête | 65 |
| 1.2 Consommation de tabac et l'élasticité demande | 66 |
| 1.3 La substitution du tabac entre le local et l'importé | 66 |
| 2. Déroulement de l'enquête : procédures de collecte et d'analyse des données | 66 |
| 3. Difficultés rencontrées | 67 |
| 4. Présentation et analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des fumeurs dans la wilaya de Bejaïa | 68 |
| 4.1 Caractéristiques de la population enquêtée | 68 |
| 4.2 Consommation du tabac et élasticité demande | 70 |
| 4.3 La substitution du tabac entre le local et l'importé | 75 |
| Conclusion | 77 |
| Conclusion générale | 79 |
| Bibliographie | |
| Annexe | |
| Liste des tableaux | |
| Liste des figures | |
| Table des matières | |

Résumé

Dans notre travail, nous avons expliqué la politique fiscale d'une manière générale ; en suite, nous avons présenté la politique fiscale antitabac, son application et les conditions de son efficacité.

Nous avons essayé de vérifier la réalité de l'application de la politique fiscale antitabac en Algérie. Puis, nous avons tenté d'analyser l'efficacité de cette politique à travers l'élasticité et la substitution des produits du tabac par une analyse de données macroéconomiques, en plus d'une enquête de terrain.

D'après ces résultats, nous constatons que non seulement que la politique fiscale antitabac n'est pas appliquée en Algérie, d'autant plus, son application est inefficace.

Mots clés : tabagisme, politique fiscale anti tabac, élasticité, substitution, Algérie

ملخص

في عملنا، قمنا نحن بشرح السياسة الضريبية بصفة عامة؛ جناح، قدمنا سياسة الضرائب المفروضة على التبغ ومدى تنفيذها و شروط فعاليتها .

حاولنا التحقق من واقع تنفيذ السياسة الضريبية لمكافحة التدخين . ثم حاولنا تحليل فعالية هذه السياسة من خلال دراسة المرونة و استبدال منتجات التبغ عن طريق تحليل الاقتصاد الكلي ، بالإضافة إلى المسح الميداني

. كنتائج لدراستنا، وجدنا أنه لا يتم فقط تطبيق سياسة ضريبية لمكافحة التدخين ، لا سيما تنفيذها بصفة فعالة

. كلمات البحث: التدخين ، ومكافحة سياسة الضرائب المفروضة على التبغ ، ومرونة ، والاستبدال ، الجزائر

abstract

In our work, Qmannanhn explain tax policy in general; suite, we introduced tobacco tax policy and the extent of implementation and the terms of their effectiveness.

We tried to verify the reality of implementation of tax policy to combat smoking. Then we tried to analyze the effectiveness of this policy through the study of flexibility and the replacement of tobacco products through macroeconomic analysis, in addition to the field survey.

As the results of our study, we found that it is not only the application of tax policy to combat smoking, especially in implementing effective.

Search: Song smoking, anti-tobacco tax policy, flexibility, and replacement, Algeria